

Rapport d'activité 2018



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
30 MARS 2019
BOURGES

Rapport d'activité 2018



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
30 MARS 2019
BOURGES

SOMMAIRE

1. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2018 À LILLE	4
2. RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	9
3. BILAN DE LA COMMUNICATION	27
4. PARTENAIRES 2018.....	28
5. NOUVEAUX PARTENARIATS.....	29
6. L@ BOUTIQUE FFSA.....	30
7. VALORISATION DES BÉNÉVOLES.....	31
8. RAPPORT DU TRÉSORIER ADJOINT ET RESPONSABLE DU PERSONNEL	39
9. RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE DES CLASSIFICATIONS.....	40
10. RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉLIGIBILITÉ.....	41
11. BILAN DE LA COMMISSION MÉDICALE.....	42
12. SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU	44
13. RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE.....	46
14. RAPPORT ACTIVITÉS MOTRICES.....	52
15. BILAN SPORT ADAPTÉ JEUNES.....	54
16. BILAN FORMATION	58
17. BILAN CNASEP.....	63
18. RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR.....	64
19. COMPTES ANNUELS 2018	68
20. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	90
21. BUDGET PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL 2019	93
22. TARIFS DES LICENCES ET COTISATIONS 2019/2020	96
23. RÉOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR.....	97

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MARS 2018 À LILLE

Fédération Française du Sport Adapté
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Déclarée à la préfecture de Police de Paris le 19 juillet 1971
N° de dossier 71/956
Reconnue d'utilité publique par décret du 26 avril 1999 - J.O. n° 102 du 2 mai 1999

Le samedi 24 mars 2018, les membres de l'Assemblée générale de la Fédération Française du Sport Adapté, dont le siège est situé au 3, rue Cépré, 75015 Paris, se sont réunis dans l'enceinte de Lille Grand Palais, 1 boulevard des Cités-Unies sur convocation écrite du président en date du 5 mars 2018, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque association présente ou représentée signe la feuille d'émargement en entrant en séance.
156 associations sont présentes ou représentées sur 1115 qui comptabilisent 12 874 voix sur 50 333 au total. Ceci représente 13,99 % des associations et 25,57 % des voix.

À l'ouverture de l'assemblée, le président Marc Truffaut salue l'ensemble des participants qui cette année ont bien voulu répondre à l'invitation de la FFSA de participer aux travaux du vendredi 23 mars et à l'AG de ce samedi 24 mars, réunissant les principaux acteurs de la vie fédérale. Il remercie particulièrement Christophe Polito et toute son équipe du CDSA 59 pour leur accueil chaleureux et le temps convivial qui a été réservé lors de la soirée du vendredi.
Il remercie la représentante de la ville de Lille présente à cette AG.

La représentante de la ville, adjointe en charge des personnes en situation de handicap, se réjouit que la FFSA ait choisi Lille comme lieu de son congrès. Elle estime qu'il faut faire mieux connaître le Sport Adapté au grand public compte tenu de la qualité des actions qu'elle met en place dans toute la France.

Après ces quelques propos, le président Marc Truffaut remercie les représentants de la Société générale, d'Idema Sport, la Fondation FDJ, partenaires de la FFSA. Il donne ensuite la parole à la représentante de la ville de Lille, adjointe en charge des personnes en situation de handicap. La représentante exprime sa satisfaction que la FFSA ait choisi Lille pour y tenir son AG. Elle pense que le SA doit être davantage connu du grand public compte tenu de la qualité des actions qu'elle conduit.

Enfin le président ouvre officiellement la séance de cette Assemblée générale électorale et donne la parole au secrétaire général, Joël Renault.
Le secrétaire général donne lecture du programme de cette AG.

PRÉSENTATION DU PV DE L'AG DU 25 MARS 2017

Après une courte présentation, le secrétaire général indique que ce document fera l'objet d'une des résolutions à voter en fin d'AG.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT MARC TRUFFAUT

Avant toute chose le président tient à rendre un hommage appuyé à Roy Compte, vice-président, décédé brutalement en septembre dernier et à Francis Genson, médecin fédéral Aquitaine, engagé depuis quelques années auprès de l'équipe de France de ski Sport Adapté.

Le travail de Roy Compte a été important sur les études et recherches liées au Sport Adapté, ses nombreuses publications reconnues dans le monde universitaire ont rehaussé l'image du Sport Adapté depuis de nombreuses années. Il s'est investi totalement dans le projet de la classification nouvelle.

Une minute d'applaudissements est proposée par le président fédéral pour remercier Roy de tout ce qu'il a

apporté à la FFSA depuis 1988.

L'année 2017 a été une année forte dans la construction de notre fédération et notamment dans l'affirmation de nos valeurs que sont le respect du sportif, l'équité dans sa pratique et l'inclusion. Cela s'est traduit par un travail énorme, mis en place conjointement avec les ligues, les comités, les bénévoles afin de mettre en place une nouvelle classification, pour réaffirmer les spécificités du Sport Adapté.

L'objectif partagé de ces nouvelles classifications est de valoriser encore plus les sportifs les plus impactés par leur handicap mais qui se surpassent à chaque entraînement et chaque compétition pour progresser.

Il sait que la classification ne s'est pas mise en place facilement. Elle a nécessité beaucoup de pédagogie des acteurs du Sport Adapté présents en particulier à cette AG. Il les remercie sincèrement pour le travail qu'ils ont réalisé et pour leur réactivité.

La mise en place de la nouvelle classification se devait d'être accompagnée d'une nécessaire évolution de nos règlements sportifs. Un travail énorme a été réalisé par les Commissions sportives nationales afin d'adapter au mieux les règlements. Cette paralympiade est celle de la transition et les règlements peuvent encore évoluer afin de prendre en compte les remarques et observations qui remontent, suite aux premières rencontres et championnats organisés avec cette nouvelle classification.

L'année 2017 a été particulièrement marquée par la mise en œuvre dans les régions concernées des conséquences de la loi NOTRe relatives aux fusions de certaines régions. Nos ligues ont fait un gros travail de préparation des fusions qui nous ont été imposées. Les 13 nouvelles régions sont ainsi en ordre de marche depuis début 2018. Ces rapprochements n'ont pas été simples à mettre en place et l'échelon national a tenté au mieux de vous accompagner. Nous restons bien évidemment à votre disposition si des difficultés persistent (merci ici aux collègues du comité directeur qui se sont investis dans cette mission)

Le président Marc Truffaut évoque les points positifs de cette année passée :

- Un nouveau record de licenciés ;
- Un nombre de clubs et association en augmentation ;
- Une augmentation constante du nombre de clubs « ordinaires » qui rejoignent le Sport Adapté en créant des sections Sport Adapté ;
- Des résultats sportifs excellents (avec pas moins 183 médailles à l'international et une structuration persévérante de notre haut niveau ;
- La mise en place de nouveaux projets : la semaine des Activités motrices, une évolution du Sport Adapté Jeune ;
- La continuité dans la mise en place des autres programmes de la FFSA : « Bouger avec le Sport Adapté », les « Défis » par exemple ;
- Une expertise bien reconnue dans l'organisation d'événements internationaux (championnats du monde de ski / championnats européens DSISO et championnats du monde de cross) ;
- Un soutien en hausse du ministère des sports (et déjà acté sur le haut niveau pour 2018).

Néanmoins, il y a aussi des points négatifs : un déficit de 60 713 € sur un budget total de près de 4 millions d'euros. Il n'est jamais agréable de l'annoncer à une Assemblée générale et, même si le trésorier vous apportera l'ensemble des informations lors de la présentation du rapport de gestion, ce déficit s'explique pour 5 raisons essentielles :

- Une provision pour congés annuels non pris pour 85 000 € ;

- Une erreur d'affectation de la subvention CNDS en 2013, qui devait être répartie sur 4 ans, qui impacte notre budget pour 46 000 € ;
- Des rentrées de licences en diminution avec l'augmentation du nombre de forfait licence développement, offrant une réduction importante aux licenciés afin d'aider à notre développement. Une diminution de 43 388 € ;
- Une aide financière importante de la part de l'échelon national, lors des championnats de France en direction des organisateurs. Pour 20 € collectés sous le terme de « label fédéral », la fédération injecte 40 € sur son budget propre ;
- Une augmentation des aides accordées aux organes déconcentrés de la fédération pour 496 202 €.

Pour y pallier, le comité directeur a déjà réagi et le budget prévisionnel qui vous sera présenté est ajusté au plus juste et en diminution par rapport à 2017 (en dehors des Jeux européens).

Cette année de transition nous permet quand même de nous tourner vers l'avenir. En effet, elle a été marquée par la mise en place d'une concertation sans précédent à la fédération, entre l'ensemble des acteurs du Sport Adapté, afin d'élaborer tous ensemble un projet fédéral, lors de la semaine fédérale de Limoges en décembre. Le projet fédéral 2017 / 2021 est ambitieux et visionnaire, collant aux réalités du Sport Adapté avec une ambition à partager. À l'horizon 2024, chaque club du Sport Adapté doit devenir un « **incubateur d'inclusion et d'excellence** ».

L'année 2018 sera celle de la consolidation :

- Consolidation de notre classification, de nos règlements sportifs ;
- Le président souhaite également confier au conseil des présidents de ligue la responsabilité de travailler sur notre gouvernance et sur l'évolution des modèles économique des clubs ;
- Au plan sportif, l'année 2018 sera marquée par un événement sportif de grande ampleur pour le Sport Adapté, les 1^{ers} Jeux européens INAS du Sport Adapté, à Paris en juillet. Ce sera l'occasion de démontrer les compétences du mouvement Sport Adapté, et surtout un moyen de nous rassembler autour d'un projet commun, de faire parler du Sport Adapté ;
- Tout cela ne serait pas possible sans l'accompagnement du ministère, de la CNSA, et de l'ensemble de nos partenaires et notamment Malakoff Médéric, la Société Générale, la fondation FDJ, d'Idema Sport ou encore la Mutuelle Intégrance.

Pour conclure ce rapport moral, le président souhaite féliciter l'ensemble des pratiquants et des bénévoles qui s'investissent sans compter. Il veut également remercier l'ensemble de la DTN et des salariés du siège de la fédération pour leur investissement au quotidien afin de continuer à faire grandir notre mouvement.

RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRALE PAR JOËL RENAULT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le secrétaire général présente un PowerPoint qui fait le point sur l'ensemble des actions menées en 2017.

Au cours de la présentation de ce rapport, il tient à présenter le nouvel animateur de la commission études et recherches, qui remplace Roy Compte, décédé. Jacques Mikulovic se présente à l'assemblée et exprime l'honneur

que la FFSA lui fait de succéder à Roy. Il trace rapidement l'organisation de la commission, les actions qu'elle mène, et surtout souhaite qu'elle se mette à la disposition de tous les acteurs de la FFSA pour l'aider à avancer au service des sportifs.

RAPPORT DE LA COMMISSION MÉDICALE NATIONALE PAR CATHERINE FAYOLLET, MÉDECIN FÉDÉRAL NATIONAL

Le médecin fédéral national présente le bilan de la commission médicale, son rapport sur la surveillance médicale des championnats de France, le bilan de l'accidentologie lors des compétitions, la SMR des sportifs de haut niveau.

MESSAGE DU CONSEIL NATIONAL CONSULTATIF DES SPORTIFS

À l'issue du Conseil national consultatif des sportifs qui s'est tenu le vendredi 23 mars, un message résumant le travail effectué par ces représentants, encadrés par Henri Miau et Marie-Paule Fernez, est lu devant l'assemblée par Hervé Didier, représentant l'Occitanie, au nom des représentants du CNC réuni la veille.

Les sportifs reçoivent une ovation de la part de l'assemblée en fin de lecture du texte résumant leur réunion.

RAPPORT DU CONSEIL NATIONAL DES PARENTS

À l'issue du Conseil national des parents qui s'est tenu le vendredi 23 mars, un rapport succinct résumant le travail effectué par ces représentants, est lu par Marie-José Lallart.

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR PAR LE TRÉSORIER, JEAN-CLAUDE WACH

Jean-Claude Wach présente les comptes de résultats de l'exercice 2017 ainsi que le bilan de l'année 2017.

Il donne lecture de son rapport de gestion faisant apparaître un déficit de 60 713 €.

LECTURE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, THIERRY DENISE

Thierry Denise, commissaire aux comptes, étant excusé, le trésorier donne lecture du rapport de Thierry Denise sur l'exercice 2017 faisant état de son opinion sur les comptes annuels, sur la justification de ses appréciations et la vérification auxquelles il a procédé. Il certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères.

PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

Marc Truffaut présente le budget prévisionnel pour l'exercice 2018.

PRÉSENTATION ET VOTE DES RÉSOLUTIONS

Le secrétaire général procède au vote des résolutions. L'assemblée compte 52 votants totalisant 12 874 voix.

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le PV de l'AG du 25 mars 2017 à Marne-la-Vallée.

- 1 – POUR, 12 706 voix, 100 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0 %
- 3 – Vote blanc, 168 voix

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

- 1 – POUR, 12 419 voix, 100 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0 %
- 3 – Vote blanc, 455 voix

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le médecin fédéral national.

- 1 – POUR, 10 686 voix, 86,38 %
- 2 – CONTRE, 1685 voix, 13,66 %
- 3 – Vote blanc, 503 voix

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve le tarif des licences :

- | | |
|---------------------------------------|----------|
| Adulte | 25 € |
| Jeune | 20 € |
| Autre pratiquant | 25 € |
| Dirigeant ou bénévole | 25 € |
| Licence découverte | 5 € |
| Juge et arbitre | gratuite |
| [sous réserve d'agrément par la FFSA] | |
| 1 – POUR, 12 119 voix, 94,14 % | |
| 2 – CONTRE, 755 voix, 5,86 % | |
| 3 – Vote blanc, 0 voix | |

Cinquième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité directeur et du rapport du commissaire aux comptes, approuve l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dont le total du bilan s'élève à 3 428 923,62 € et le résultat de l'exercice qui se traduit par un déficit de 60 713 €.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2017 et donne quitus aux membres du comité directeur de leur gestion pour cet exercice.

- 1 – POUR, 11 360 voix, 92,59 %
- 2 – CONTRE, 909 voix, 7,41 %
- 3 – Vote blanc, 605 voix

Sixième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter le déficit de 2017 de - 60 713 € au poste « Autres réserves »

- 1 – POUR, 12 411 voix, 96,83 %
- 2 – CONTRE, 406 voix, 3,17 %
- 3 – Vote blanc, 57 voix

Septième résolution

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2018 d'un montant de 4 654 328 €.

- 1 – POUR, 12 468 voix, 96,85 %
- 2 – CONTRE, 406 voix, 3,15 %
- 3 – Vote blanc, 0 voix

Huitième résolution

Non soumise au vote.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale approuve le règlement disciplinaire.

- 1 – POUR, 12 263 voix, 96,43 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0 %
- 3 – Vote blanc, 611 voix

Dixième résolution

Élection supplémentaire du comité directeur, conformément à l'article 13 des statuts fédéraux, trois postes vacants au comité directeur fédéral, dont au moins 2 postes féminins sont à pourvoir.

Cinq candidatures ont été adressées, par mail ou remises en mains propres avant la date limite du 28 février 2018 et sont validées par la commission électorale :

- 1 – Christine Ghys ;
- 2 – Olivier Grin ;
- 3 – Marie-José Lallart ;
- 4 – Jean-Michel Maillier ;
- 5 – Johanne Thierry.

Onzième résolution

L'Assemblée générale reconnaît comme organe déconcentré de la FFSA dans les départements de la Creuse et la Moselle.

- 1 – POUR, 12 874 voix, 100 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0 %
- 3 – Vote blanc, 0 voix

Douzième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.

- 1 – POUR, 11 990 voix, 100 %
- 2 – CONTRE, 0 voix, 0 %
- 3 – Vote blanc, 49 voix

**ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU COMITÉ DIRECTEUR FÉDÉRAL POUR LA MANDATURE 2018-2021
PRÉSENTATION DES 5 CANDIDATS À UN POSTE AU COMITÉ DIRECTEUR**

Chacun des candidats au comité directeur est invité à se présenter en 2 minutes maximum.

Après cette présentation individuelle, il est procédé, par vote électronique à l'élection complémentaire du comité directeur.

Résultats du scrutin

Sont élus au premier tour, à la majorité absolue, les
candidats suivants :

Christine Ghys	9433 voix	73,27 %
Olivier Grin	8361 voix	64,94 %
Marie-José Lallart	6939 voix	53,90 %

Votants : 12874

Ne sont pas élus		
Jean-Michel Maillier	6743 voix	52,38 %
Johanne Thierry	5304 voix	41,20 %

CONCLUSION DU PRÉSIDENT

Il remercie chaleureusement tous les acteurs du Sport Adapté qui permettent à la fédération d'être présente sur tout le territoire, de se transformer, d'évoluer et d'offrir le meilleur à tous les sportifs dont elle a la charge.

Il remercie également l'ensemble des partenaires qui aident et accompagnent la FFSA.

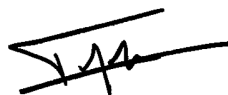
Il félicite les deux dirigeants qui ont reçu la médaille d'or (les mains d'or) de la FFSA lors de la soirée du vendredi, pour leur engagement bénévole au sein du mouvement fédéral depuis si longtemps : Christophe Polito et Yves Obis.

Enfin, il renouvelle ses chaleureux remerciements à nos amis Ch'tis qui ont mis « les petits plats dans les grands » pour nous accueillir tous. Cette assemblée générale en terre du Nord fera date !

Il donne rendez-vous l'année prochaine à Bourges pour l'AG fédérale le 30 mars 2019.



Marc TRUFFAUT
Président



Joël RENAULT
Secrétaire général

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Tout d'abord, je tiens à remercier l'ensemble de nos associations sportives, comités et ligues qui ont montré, encore cette année, toute la vitalité du Sport Adapté dans nos territoires. Il est naturel de penser à tous les dirigeants bénévoles qui donnent de leur temps, de leur engagement, de leur compétence et leur dévouement pour faire vivre les activités physiques et sportives adaptées. On doit y associer les cadres techniques nationaux dans leurs missions régionales, les agents de développement et tous les différents salariés des comités départementaux, des ligues et du siège fédéral. J'adresse également tous mes remerciements à nos partenaires institutionnels, nationaux et territoriaux, publics et privés

pour leur soutien au quotidien. Grâce à l'ensemble du tissu associatif et des acteurs du Sport Adapté, du niveau local au niveau national, le Sport Adapté a dépassé une nouvelle fois (mais comme d'habitude) le cap historique de l'année précédente pour atteindre **63 902** licenciés en 2018.

La fédération tient à rendre hommage à Christian Richard, cadre technique national, disparu cette année. Il y avait beaucoup d'émotion lors de ses obsèques, tant il était apprécié. Il laissera à la FFSA, ses collègues et amis un souvenir indélébile.

LA FFSA, UNE FÉDÉRATION INCLUSIVE

Le projet fédéral, dans son axe 1, a rappelé qu'en affirmant et démontrant ses spécificités, en faisant évoluer ses orientations, ses projets nationaux et territoriaux, elle est véritablement reconnue comme inclusive.

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui finance en partie, avec le CNDS, les postes d'agents de développement de la FFSA, dans le cadre du dispositif

des Emplois sportifs qualifiés (ESQ), entend par inclusion la « prise en compte de l'expression de la personne en situation de handicap ». Elle considère que la personne ne doit pas être seulement « au centre » du projet mais « le point de départ du projet ». Elle a reconnu publiquement que la FFSA, par ses actions, se situait bien dans cette démarche de construction d'une « société inclusive ».

UNE ANNÉE RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Comme les années passées, ce rapport est construit grâce au travail de chaque commission ou de département fédéral qui, au cours de l'année, a rythmé la vie fédérale 2018. Je remercie mes collègues élus pour avoir apporté, dans le cadre de ce rapport, le bilan des actions qu'ils ont conduites.

Comme à son habitude, notre président Marc Truffaut nous a exhorté à nous mobiliser et à inventer. Le travail fourni a été intense tout au long de l'année. Il me semble que dans la réflexion, la stratégie, le développement, nous n'ayons rien à envier à d'autres fédérations sportives, bien au contraire !

Les manifestations sportives

Au plan sportif, il faut souligner cette année encore, les excellents résultats sportifs de nos sportifs du Sport Adapté, au plan international. En 2018, le chiffre impressionnant de 187 médailles, 70 titres en or, 51 médailles en argent, 66 en bronze, fait honneur au Sport Adapté.

La FFSA a organisé :

- les championnats du monde indoor d'athlétisme à Val-de-Reuil ;
- les Jeux européens INAS à Paris avec 420 sportifs, 20 nations européennes et 3 nations hors Europe.

Au plan national, on doit souligner le nombre significatif d'événements nationaux organisés par la FFSA, avec le concours efficace de nos comités d'organisation locaux :

- 26 championnats de France avec 5 843 participations ;
- le Défi nature à Gérardmer (88) avec 171 participants, 22 équipes et 15 établissements participants ;
- les premiers Jeux nationaux Sport Adapté jeunes (SAJ) en juin à Guerlédan.

Les référents des disciplines

DISCIPLINE	ÉLU(S) CHARGÉ(S) DU SUIVI	CTN CHARGÉ DU SUIVI
Athlétisme	Joël Renault et Georges-Marie Nacounivala	Quentin Schille
Basket	Madeleine d'Engremont	Patrick Butigieg
Foot	Joël Renault et Richard Magnette	Hervé Dewaele
Natation	Yves Obis	Aurélie Charasse
Ski	Claude Gissot	
Tennis de table		Yves Drapeau
Badminton	Sandrine Destouches	Patrick Bidot
Canoë-kayak	Joël Renault	Romain Straub
Équitation	Jean-Claude Wach	Pas de cadre
Lutte	Marie-José Lallart	Patrick Butigieg
Escalade	Évelyne Diaz	
Pétanque	Madeleine d'Engremont	Laurence Jouclas
Sport Boules	Madeleine d'Engremont	Pas de cadre
Tir à l'arc	Bruno Hennebelle	Yves Drapeau
Judo	Henri Miau	Patrick Butigieg
Tennis	Henri Miau	Laurence Jouclas
Cyclisme	Yves Obis	Romain Straub
Handball	Henry Roy	Aurélie Charasse
Rugby	Colette Feron Grenouilleau	Bertrand Sebire (chargé de mission)
Escrime	Marie-José Lallart (chargée de mission)	Pas de cadre, pas de commission
Gymnastique	Jean-Claude Wach	Laure Dugachard
Activités motrices	Madeleine d'Engremont	Laure Dugachard
SAJ	Éveline Diaz	Laure Dugachard
Aviron	Christine Ghys	Romain Straub

Les élus, positionnés comme « référents » dans les disciplines sportives, sont les garants de l'application de la politique fédérale dans ce sport. Ils travaillent en étroite collaboration avec les cadres techniques nationaux :

Des élus sont chargés d'une mission sur certains sports spécifiques :

Golf	Bruno Hennebelle
Plongée	Henry Roig
Boxe	Georges-Marie Nacounivala
Bowling	
Taekwondo et voile	

LES PERF (PÔLES D'EXCELLENCE RÉGIONALE ET DE FORMATION)

La FFSA a construit conformément à la demande ministérielle, adressée à toutes les fédérations sportives, un « Projet de performance fédérale » (PPF). Il a été présenté et adopté par le comité directeur en juillet 2017. Le PPF est la déclinaison de la stratégie ministérielle en matière de haut niveau, en tenant compte de la singularité de chacune des fédérations.

Faisant partie du programme d'accession au sport de haut niveau, il prévoit sa déclinaison en régions avec un Pôle d'excellence régionale et de formation (PERF) par région. Ainsi au Sport Adapté les PERF ont été mis en place en 2018. Ils comprennent un coordonnateur (CTF, un membre de l'ETR, une personne qualifiée). Les enjeux des PERF sont d'inscrire la politique Sport Adapté de haut niveau dans la région, de créer un outil fédéral qui articule haut niveau et pratique de masse, de structurer le repérage et la détection des sportifs en région, de s'inscrire dans les plans de financements territoriaux (CR, DRJSCS...)

Ils poursuivent 5 missions :

- assurer l'accompagnement et le suivi des entraînements des sportifs listés SE dans les clubs Pôles ;
- mettre en œuvre l'entraînement des meilleurs sportifs régionaux y compris les non listés SE ;
- suivre et contrôler le processus d'éligibilité et le suivi médical entre les stages nationaux ;
- travailler sur le repérage des sportifs à potentiels en relation avec la commission sportive nationale de la discipline. La définition de chaque méthode de repérage et de suivi des sportifs fait l'objet d'une proposition liée à la discipline, sa culture et son niveau de développement ;
- être le relais du CNASEP pour les relations de proximité avec l'environnement humain de la prise en charge du sportif.

UN DÉVELOPPEMENT CONTINU DES EFFECTIFS, ADHÉRENTS ET LICENCIÉS

À la fin de la saison 2016/2017, la FFSA comptait **63 836** licenciés. À la fin de la saison sportive dernière, elle a totalisé **63 902** licenciés, ce qui représente une augmentation de **0,1 %** malgré la première année de mise en place de la classification. **1 249** clubs adhérents composaient la fédération. Un travail administratif important a été poursuivi depuis plusieurs années par le siège pour toiletter le fichier de nos associations, pour faire des relances sur les sommes impayées, par négligence ou oubli.

Répartition par sexe :

- femmes : 21 668 licenciées soit 34,15 %
- hommes : 41 769 licenciés soit 65,85 %.

LICENCIÉS PAR SEXE	2015/2016	2016/2017	2017/2018
HOMME	39 908	41 735	41 769
FEMME	20 548	21 546	21 668
TOTAL	60 456*	63 281*	63 437*

* chiffres hors licence collective

Répartition par âge :

- licences adulte : 43 198 soit 74,6 % ;
- licences jeune : 14 679 soit 25,4 %.

LICENCIÉS PAR CATÉGORIE D'ÂGE		2014/2015	2015/2016	2016/2017		2017/2018
POUSSIN	< 10 ans	1611	2132	1725		1886
BENJAMIN	Entre 10 et 11 ans	1693	1881	1884		1976
MINIME	Entre 12 et 13 ans	2754	2822	2886		2808
CADET	Entre 14 et 15 ans	3402	3831	3662		3356
JUNIOR	Entre 16 et 17 ans	3478	2943	3567		4653
SÉNIOR	Entre 18 et 33 ans	16536	18192	19156		18030
VÉTÉRAN	> 33 ans	21141	22540	24723		25168
TOTAL		50615*	54341*	57603*		57877*

* chiffres hors licence collective, hors licence dirigeant ou bénévole, autre pratiquant, et Officiel, Juge et arbitre

RAPPEL SUR LES MODALITÉS DE PRISE DE LICENCES

- licence adulte (compétitive ou non) ;
- licence jeune (compétitive ou non) ;
- licence juge et arbitre, elle est soumise à la présentation d'un certificat médical pour les juges et arbitres exerçant dans les sports collectifs et le ski ;
- licence autre pratiquant, uniquement non compétitive, ne donnant aucun droit à participation à des compétitions fédérales, du niveau départemental au niveau national. Elle permet entre autres aux familles et amis de participer aux activités des clubs en loisir ;
- licence découverte (pour des activités non compétitives, limitée à 3 licences par an). A titre expérimental, une licence découverte autres pratiquants sera créée la saison » prochaine ;
- licence multiclub (qui permet à tout sportif licencié dans un club SA d'intégrer un autre club SA – section SA d'un club ordinaire ou autre club FFSA- afin de pratiquer une nouvelle activité ou de se perfectionner, sans prendre une nouvelle licence SA) ;
- le forfait licence développement est une modalité spécifique de prise de licence, accessible à toutes associations FFSA qui proposent des activités en direction de services ou d'établissements accueillant des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Désormais avec un forfait de 50 €, il est possible de prendre autant de licences « dirigeant » que nécessaire.

GESTION INFORMATIQUE DES LICENCES

Mathilde Lienhardt travaille à temps partiel en remplacement de Sandra De Crescenzo actuellement en congé parental.

Chaque année, suite à vos retours, nous proposons à notre prestataire informatique Njuko de nouvelles modifications

afin d'améliorer notre service auprès des adhérents, notamment l'édition de documents administratifs. Les documents des licences et affiliations de la saison 2018-2019 seront disponibles en juin.

RAPPEL SUR LE CERTIFICAT MÉDICAL

Un décret en date du 12 octobre 2016 confirme que le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un sport est valable 3 ans. Il s'impose à toutes les fédérations. Le comité directeur ne souhaitait pas que la périodicité minimale du certificat pour la pratique loisir soit annuelle. Il a fait part de son inquiétude, en lien avec le risque de voir une maladie non déclarée. Bon nombre de nos sportifs sont dans l'incapacité de préciser leurs antécédents médicaux ou

maladies en cours. De même des tuteurs peuvent refuser de remplir un auto-questionnaire demandé chaque année. Enfin la population du Sport Adapté est fragilisée si elle est privée du dépistage que constituait la visite médicale, en lien avec le certificat annuel de non contre-indication à la pratique. La demande fédérale n'a malheureusement pas abouti.

LA VIE DES INSTANCES FÉDÉRALES 2018 PONCTUÉE PAR SES RÉUNIONS STATUTAIRES

La vie du comité directeur a été marquée par une intense activité de ses membres et plus particulièrement par son président qui est omniprésent aussi bien à l'international, que dans les ministères et sur le terrain pour promouvoir le Sport Adapté. Les instances (bureaux, comités directeurs, groupes de liaison, commissions,...) sont chargées de suivre systématiquement les décisions prises, de remplir leurs missions, en particulier de représentation lors des championnats de France et des AG des ligues.

- 2 réunions de bureau : 10 avril, 5 et 6 octobre 2018 ;
- 5 réunions du comité directeur : 2-3 février, 23 mars, 15-16 juin, 24-25 août, 2-3 novembre 2018 ;
- l'Assemblée générale qui s'est déroulée le 24 mars 2018 à Lille. Comme d'habitude, cette journée a également permis la tenue du Conseil national consultatif des sportifs du Sport Adapté, moment essentiel pour donner la parole aux représentants de nos sportifs ;
- les présidents de ligue ont participé au conseil des présidents de ligues les 5 et 6 octobre 2018 à l'INSEP et les 7 et 8 décembre au FIAP avec les présidents des CDSA.

UN MOUVEMENT DES PERSONNELS SALARIÉS, DES CADRES TECHNIQUES EN 2018

Au sein de la DTN

- Un départ d'un CTN : Gaëtan Mele (CTN) muté au CREPS de Bourges
- Le décès de Christian Richard

- Arrivée d'un CTN : Patrick Butigieg (CTN), avec une mission en PACA

Au siège

- Arrivée de Thomas Rall (stagiaire)
- Départ d'Alain Deletoille

LA CLASSIFICATION

Le système de classification des sportifs en compétition a remplacé le système des 3 divisions dès la rentrée sportive 2017-2018.

Après le décès de Roy Compte qui présidait la commission classifications et qui a mené à terme ce lourd travail de conception, de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, le président de la FFSA a demandé à Henri Miau de prendre l'animation de cette commission.

La commission s'est laissée une année d'expérimentation sur le terrain pour en faire un premier bilan. Elle s'est réunie le 6 novembre 2018.

Après une année de mise en application, il apparaît que le nouveau système est relativement bien compris dans l'ensemble des territoires, grâce à la formation des CTE, les informations successives, explications lors des réunions de présidents de CDSA et de ligues organisées par la FFSA. Au cours de l'année 2018, la commission a mis en place un système de procédures pour répondre aux demandes de changement de classe et aux différents courriers d'associations qui ont, soit interrogé la FFSA sur des points relatifs aux questionnaires, soit exprimé des critiques sur le bien-fondé de la nouvelle classification.

Au 1^{er} mars 2019, la FFSA a enregistré :

- 20 demandes de reclassification de sportifs. Ces demandes ont été enregistrées par le service licences FFSA, transmises au président de la commission et à la DTN, chargée de les valider lorsque le dossier était complet, correctement remplis et émanant du président de l'association du sportif ;
- à ce jour, aucun recours n'a été enregistré sur une classification contestée d'un sportif ;

- 12 courriers adressés au président de la FFSA pour exprimer des critiques sur le nouveau système. Toutes les critiques émanaient d'associations qui n'ont pas saisi les raisons profondes de la réforme, fondée non plus sur un niveau de pratique mais sur les capacités intrinsèques des personnes dans les domaines de l'autonomie, de la communication, de la socialisation et de la motricité. Ils ont parfois contesté l'utilisation du questionnaire, considéré comme trop complexe, voire « intrusif » dans la vie privée des sportifs, utilisant des données personnelles. Chaque courrier a été traité et des réponses écrites ont été apportées soit par Henri Miau, soit par Marie-Paule Fernex, en particulier pour rappeler que les critères d'aptitudes fonctionnelles des sportifs ne relevaient pas de la classification mais d'un niveau de pratique du sportif dans sa discipline et dans sa classe. Des documents explicatifs ont chaque fois été joints à la réponse.

La commission a décidé de poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre du dispositif, des actions de formation relatives aux classifications, à intégrer dans la formation de formateurs (AQSA, Initiateur...), la formation des nouveaux salariés, la formation des dirigeants FFSA.

Elle a proposé de compléter sa composition et de coopter de nouveaux membres afin de l'étoffer et de faire participer en particulier quelques représentants des associations ayant adressées des courriers de mécontentement ou de proposition à la fédération. 5 nouveaux membres ont intégré la commission qui en compte désormais 12.

L'ÉLIGIBILITÉ

Une légère modification a été apportée au texte adopté en 2015 qui fixait les 3 cas possibles susceptibles de définir l'éligibilité des sportifs à la FFSA :

1^{er} cas

La personne **a été orientée** dans un établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Ces établissements devront être en mesure de fournir une attestation sur la situation présente ou passée de la personne.

Si elle exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA, la personne sera, de droit, éligible à la FFSA.

Pour toute contestation ou sur un cas particulier, voir au 3^e.

2^e cas

La personne ne se trouve pas dans le cas n°1 et **exprime le souhait de pratiquer une discipline sportive au sein de la FFSA**. Elle devra fournir à son association sportive un certificat-type, fourni par la FFSA, qui atteste de ses incapacités dans au moins deux des 4 domaines suivants (l'autonomie, la communication, la socialisation, la motricité), et qui impactent sa pratique dans le Sport Adapté.

3^e cas

Texte inchangé.

INFORMATIQUE

Une étude a été réalisée sur l'informatique fédérale et l'ensemble des besoins liés à ce domaine :

- site Internet ;
- calendrier fédéral sur informatique ;
- maintenance permanente par téléphone pour les élus, cadres, CDSA, ligues... ;
- gestion informatique des compétitions et du sport santé ;
- base de données informatique des sportifs de haut niveau.

Siaka Mansaly et Abdeslam Tahraoui assurent le développement.

Le site Internet est progressivement mis à jour et en 2019, un nouveau site plus convivial, plus instinctif et surtout plus complet (et à jour) devrait voir le jour.

FORMATIONS

2018 marque une évolution tant par le nombre de formations mises en œuvre (+ 15 % par rapport à 2017) que par le nombre de stagiaires les ayant suivies (+ 2 %). Si le nombre de stagiaires évolue peu, au regard de stages plus nombreux, c'est qu'il n'y a pas eu non plus de grands « rassemblements » comme le séminaire des CTF en 2018 ou des colloques.

Une part de l'activité de formation n'apparaît pas directement. En effet, Trans'Formation apporte un soutien à certaines ligues en particulier celles qui s'engagent dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de CQP « moniteur en Sport Adapté » (formation de formateurs, de tuteurs, implication dans certaines étapes de certification, analyse de pratique des coordonnateurs de ces dispositifs). De plus une multitude d'actions pilotées sont menées sur les territoires (temps de sensibilisation, interventions dans différents UFR-STAPS, IRTS, CREPS ou autres).

La revitalisation de la commission « formation », sous la responsabilité d'Olivier Grin et associant des ligues structurées dans le champ de la formation, devrait permettre d'avoir une appréciation plus fine de l'ensemble des actions conduites ainsi que des enjeux liés à leur développement.

Les AQSA

Il y a eu une forte progression du nombre de modules d'AQSA organisés. Cela démontre une dynamique territoriale très forte. Certaines de ces actions d'ailleurs sont générées directement par les organismes de formation de certaines ligues. Nous pouvons observer, que l'offre et la demande se croisent, car le nombre de stagiaires en AQSA est passé de 171 (2017) à 433. Il sera nécessaire de conserver une attention particulière à ce phénomène afin de savoir s'il est juste cyclique ou s'il s'agit d'une tendance pérenne. Espérons que ces formations d'AQSA, par la découverte concrète des publics, des actions des territoires, assurent une mission de développement permettant la création de sections « Sport Adapté », le nouage de partenariats et l'engagement de certains stagiaires auprès d'associations, de comités ou de ligues.

Les formations qualifiantes et diplômantes – un développement - de nouvelles propositions

La fédération dispose d'une filière de formation à vocation professionnelle structurée, allant de diplômes fédéraux (initiateurs), au CQP (moniteur en Sport Adapté), au DEJEPS (Activités physiques et sportives adaptées) et au DESJEPS (Sport Adapté) avec des passerelles entre les différents dispositifs afin de faciliter les trajectoires professionnelles. Ce domaine de formation connaît également une évolution conséquente mais qui est liée à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (DESJEPS, DU « autisme et médiations corporelles »).

Nous constatons que l'offre de DEJEPS perdure chaque année et en 2019, il y aura plus d'inscrits.

Après la réforme territoriale et la mise en œuvre de grandes régions, du fait également que le nombre de cadres techniques nationaux demeure stable, de nouveaux métiers se structurent comme celui de directeur(rice) de ligue. De nouvelles coordinations apparaissent également. L'un des enjeux de la fédération est de favoriser l'accès à de nouvelles qualifications pour ces salariés des ligues et comités en cohérence avec leurs emplois. Il est par exemple envisagé de proposer un DESJEPS « animation sociale et culturelle – Direction de structure et de projets ».

Le développement des PERF conduit également au développement de nouvelles compétences sur les territoires. Afin de répondre à ces nouveaux besoins, nous allons proposer prochainement un DESJEPS « Sport Adapté » qui sera tourné vers ces métiers.

Il demeure un domaine dans lequel nous avons de gros efforts à faire : celui des diplômes fédéraux. En effet, les formations d'initiateur en Sport Adapté par discipline ou en Activités Motrices, d'entraîneur sont pratiquement inexistantes. L'enjeu est de créer une synergie pour mobiliser les Commissions sportives nationales (dont l'un des membres est référent formation), les territoires afin conséquente, structurée, pérenne voit le jour.

Toutefois, un secteur est en plein développement au niveau fédéral, c'est celui des formations d'arbitres, d'officiels sous la responsabilité des commissions sportives qui permet à la fédération de disposer de son propre corps d'officiels.

Autres domaines – un tassement conjoncturel ?

Les trois autres domaines de formation : formations du programme national, « formations en intra et Autre » (formation continue des CTF en particulier) sont en plus ou moins importante contraction au regard des années antérieures. Dans un marché fortement concurrentiel, nous parvenons tout de même à réaliser des actions sur des thématiques variées (balnéothérapie, activités motrices, animation d'activités physiques ou corporelles auprès de personnes à mobilité réduite, éthique et responsabilité dans le soin ou l'éducation ...).

Le domaine qui intéresse plus particulièrement la formation continue des CTF, s'il est en réduction important, cela s'explique aisément : pas de regroupement national des CTF en 2018 et pas non plus de colloque ou de journées d'études. Au-delà, il existe un réel dispositif de formation continue pour les salariés des ligues et comités. Il est essentiel pour permettre aux différents acteurs de comprendre les enjeux de développement de la fédération à partir de leur place pour envisager ensuite les projets et actions à développer sur leur territoire. Ce sont ainsi de nouvelles compétences qui émergent, indispensables.

L'avenir – Réformes et incertitudes mais toujours des projets

À partir du 1^{er} janvier 2019 une réforme structurelle de la formation professionnelle entre en jeu. Les modes de financement, de prise en charge des actions, les acteurs, les modalités d'organisation des formations vont profondément changer. Les « contraintes » réglementaires pour les organismes de formation vont s'accroître. Quelle sera la place de la fédération dans ce nouveau paysage, des organismes de formation des ligues ? Il sera indispensable qu'il puisse y avoir, via la commission « formation » de la FFSA un ensemble d'acteurs pouvant mutualiser les besoins, les outils ... Ces évolutions auront un impact financier.

Autre source d'incertitude, la nouvelle gouvernance du sport avec la mise en place de l'Agence nationale du sport. La place de l'État évoluant, il y a une forte probabilité que l'autorité garantissant les qualifications et les diplômes ne joue plus tout à fait ce rôle à l'avenir. Des prérogatives relevant exclusivement du périmètre du ministère des sports risquent d'être assumées par d'autres acteurs de l'agence.

Dans le domaine des qualifications, nous allons entrer en 2019 dans la phase de renégociation des CQP avec la branche du sport. L'un de nos objectifs est d'engager également des négociations avec la branche « médico-sociale » afin d'étudier le développement d'un CQP « interbranches ».

Des projets devraient se concrétiser en 2019 et 2020 :

- deux nouvelles « formules » du DESJEPS vont être mises à l'étude pour ceux qui sont dans des fonctions de direction de structure ou de direction de projet, pour ceux qui sont impliqués dans la coordination des PERF ;
- étude de la création de deux nouveaux diplômes universitaires avec l'université de Strasbourg (champs du polyhandicap et de la santé mentale) ;
- conception de dispositifs diplômants en Sport Adapté intégrés aux formations d'éducateur spécialisé, de moniteur-éducateur et d'auxiliaire éducatif et social permettant de finaliser ultérieurement un CQP ;
- développement d'une offre de formation d'initiateurs en Sport Adapté ;
- développement de l'offre de modules 2 pour l'AQSA ;
- une plus grande coordination entre les actions nationales et territoriales ;
- mais aussi une évolution de Trans'Formation avec la réforme de la formation professionnelle ;
- et accompagner les ligues dans leur développement de l'offre de formation.

LES ASSURANCES

Un gros travail a été effectué pour lancer un appel d'offres concernant les assurances. Après étude, c'est la MAIF qui répondait le mieux à nos préoccupations. Le contrat est signé pour 2018 à 2022.

Sur notre site, vous trouverez toutes les informations utiles.

Rappel important :

- la liste des disciplines actuellement exclues des garanties dans le cadre du contrat avec la MAIF, en particulier :
 - les sports utilisant des engins terrestres, aériens ou nautiques à moteurs ;
 - la chasse ;
 - la spéléo, le rafting, le ski nautique hors initiation ou découverte encadrée par un professionnel de l'activité ;

- les clubs ou CDSA qui feraient pratiquer ces disciplines sont invités à s'assurer de leur côté ou demander à la MAIF une garantie complémentaire ;
- il y a nécessité absolue pour l'ensemble des CDSA et ligues d'inscrire dans le logiciel en ligne de la base informatique, l'ensemble des calendriers sportifs sur les différents territoires. Toutes les manifestations doivent y être « rentrées ». Si elles ne le sont pas, il est rappelé que la **responsabilité personnelle du président du CDSA ou de la ligue concernée peut être engagée en cas d'accident** ;
- nous vous rappelons pour mémoire la condamnation du CDSA 86 à la suite d'une noyade d'un participant à une journée aquatique sous l'égide du CDSA en 2012 à Poitiers.

RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Le droit européen sur la protection des données personnelles s'applique depuis le 25 mai 2018. Il a été transposé dans la loi informatique et libertés de 1978.

Notre fédération a désigné un « délégué à la protection des données » pour la FFSA. Richard Magnette a été désigné par le comité directeur comme délégué à la protection des données. Ce dossier a mobilisé beaucoup d'énergie.

LA CNSA

Feuilleton à épisodes qui a beaucoup évolué depuis quelques mois. Notre président s'est fortement impliqué sur ce dossier. La présidente de la CNSA a conforté la FFSA dans son rôle de dispositif inclusif mais a précisé

que la CNSA n'a pas à vocation de financer les emplois. Les dernières négociations permettraient le maintien de l'aide complète (8 000 €) durant deux ans soit jusqu'en 2020.

LA NOUVELLE GOUVERNANCE DU SPORT

Le modèle actuel du sport a survécu à deux périodes : années d'après-guerre aux premières lois de décentralisation 1983 et de la décentralisation actuelle. Avant la décentralisation : le sport avait une organisation verticale (tutelle de l'État sur les communes), l'organisation était simple, la pratique étant limitée à la compétition en clubs et l'EPS à l'école. Les financements étaient essentiellement publics.

Depuis les années 80 jusqu'au début du 21^e siècle, l'organisation s'est complexifiée (création de collectivités territoriales de plein exercice, renforcement de l'intercommunalité, apparition d'opérateurs privés, massification et diversification de la pratique sportive).

Depuis 60 ans, les attentes sociales ont largement évolué. Elles varient au cours de la vie d'un individu. Les motivations sont très diverses. La réponse par une pratique licenciée n'est pas suffisante, d'autant plus que le numérique encourage une autre forme de pratique. Elle se traduit par une grande diversité des motivations (santé, bien-être, social, entretien physique, nature, plaisir, performance, compétitions, accessibilité, estime de soi...), une pratique sportive en constante augmentation, de plus en plus informelle.

L'État a mis en chantier un travail sur une nouvelle gouvernance, avec une nouvelle conception basée sur :

- un abandon d'une organisation hiérarchique impulsée essentiellement par l'État ;
- une organisation fondée sur une analyse et un accompagnement des demandes ;
- un État garant ;
- des financements publics à redessiner ;
- la performance sportive et le haut niveau.

La nouvelle gouvernance du sport a été redessinée autour des principes suivants :

- une Agence nationale du sport (un GIP) ;
- une entité pour la « haute performance olympique et paralympique » ;
- une entité pour le « développement des pratiques » par le mouvement fédéral, le mouvement territorial, les réseaux non fédéraux ;
- une organisation collégiale territoriale, « les conférences régionales du sport ».

La création de l'Agence nationale du sport sera effective le 2 avril.

LE LABEL FÉDÉRAL

Le label fédéral comprend entre autres :

- Une dotation matérielle :
 - les médailles de la compétition (or, argent, bronze) dans les 3 classes ;
 - un cadeau fédéral à chaque sportif ;
 - une tenue pour l'ensemble des officiels (arbitres et juges-arbitres) ;
 - une à trois caisses de champagne Alain Guillaume ;
 - un tour de cou pour chaque sportif afin d'y accrocher le badge de la compétition ;
 - les dossards des sportifs ;
 - un kit de communication personnalisé et adapté à vos besoins que vous conserverez à l'issue de la manifestation.
- Des services à votre disposition :
 - une boîte à outils disponible sur « l'espace club » ;
 - la promotion et la diffusion des supports réalisés ;
 - le prêt d'outils de communication ;
 - la boutique FFSA pour vos commandes à moindre coût ;
 - un reporter pour une couverture vidéos/photos ;
 - un modèle de badge.
- Le soutien et l'accompagnement d'une équipe de techniciens :
 - au plan technique par la Commission sportive nationale ;
 - au plan organisationnel par le DTF nommé sur le championnat ;
 - au plan budgétaire et logistique par la coordinatrice

- du service « Championnats » ;
- au plan de la réalisation des outils et supports de communication par la cellule infographique du siège fédéral.

Par ailleurs, pour les COL organisant pour la première fois un championnat de France dans une discipline, possibilité

de se rendre sur le championnat à N-1 afin d'évaluer les besoins logistiques et organisationnels. La FFSA prend en charge les frais d'hébergement et de restauration dans la limite de deux personnes.

Enfin, les organisateurs versent 123 420 € à la fédération et la FFSA fournit 213 099 € de prestations.

DES RELATIONS PERMANENTES AVEC LES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS DE LA FÉDÉRATION

1. Le président n'a pas ménagé ses efforts pour rencontrer régulièrement les représentants de notre ministère de tutelle, le ministre en personne et son secrétaire d'État, le directeur des sports et ses collaborateurs. Ces audiences ont permis de promouvoir encore davantage la fédération au plus haut niveau de l'État et d'aborder avec eux les thèmes qui traversent la vie fédérale.
2. La FFSA a signé une convention avec la Fédération Française de tennis, un partenariat pour les Jeux d'été INAS 2018 avec l'association des Mousquetaires pour les handicapés et leur insertion et une convention de mécénat de compétences relatives à la santé visuelle des sportifs de la FFSA.
3. Nous n'avons jamais été autant sollicités pour des rencontres, voire des signatures de conventions. Certaines fédérations peuvent se positionner en vue d'inscrire dans leur délégation pour la prochaine olympiade le sport handicap. Nous sommes vigilants sur la démarche de certaines fédérations, en convention avec la FFSA qui affirment leur rôle de partenaire du Sport Adapté alors que la FFSA considère qu'elles sont davantage des prestataires.
4. En liaison permanente, depuis longtemps, avec les associations gestionnaires du milieu médico-social ou représentatives des personnes en situation de handicap mental ou psychique, les élus fédéraux désignés à cet effet n'ont pas ménagé leur engagement pour créer ou entretenir des liens de collaboration. La FFSA s'est efforcée d'être représentée systématiquement dans les instances nationales pour faire entendre la voix du Sport Adapté.
5. La FFSA est présente et active au sein de la vie sportive internationale du Sport Adapté. Marc Truffaut, notre président, est le président de la fédération internationale l'INAS. Jean-Claude Wach est le président de la Confédération internationale francophone du Sport Adapté et de la culture (CIFSAC).
6. Ne voulant pas empiéter sur les rapports de mes collègues élus, en charge des grands secteurs d'activité de la fédération, permettez-moi de vous dire quelques mots sur des axes qui ont mobilisé l'ensemble des élus :
 - la vie fédérale et la réforme territoriale ont mobilisé notre président délégué, Henri Miau, toujours à l'écoute des CDSA et des ligues qui peuvent lui poser toutes questions relatives à leur fonctionnement statutaire, lui demander conseils, lui faire remonter propositions, critiques ou suggestions. Il préside la commission classification ;
 - la commission des Activités Motrices animée par Madeleine d'Engremont ; le dernier recensement fait apparaître que 39 commissions locales existent. Les licenciés qui participent aux AM sont au nombre de 18 000 environ. La journée nationale des Activités Motrices s'est déroulée le 5 juin 2018, elle a donné une nouvelle visibilité bénéfique pour les AM ;
 - la commission études et recherches : cette commission, est pilotée par Henri Miau et Olivier Grin. Elle est au service du développement, de la notoriété et de l'image du Sport Adapté dans le milieu médico-social et le milieu universitaire. Le référent est Jacques Mikulovic. Cette commission souhaite travailler en lien étroit avec le comité directeur ;
 - la commission formation ; cette commission est pilotée par Olivier Grin. Le nouveau souffle de cette commission, associant des ligues structurées dans le champ de la formation, doit permettre d'avoir un regard plus précis sur l'ensemble des actions conduites par le service Formation ainsi que d'analyser avec lui les enjeux liés au développement de la formation. Le service Formation de la FFSA (Trans'Formation), dirigé par Patrick Bidot (CTN), est dans une conjoncture en pleine évolution de la formation professionnelle ;
 - la commission médicale, la commission nationale d'éligibilité : les travaux de ces commissions, animées par Catherine Fayollet, médecin fédéral national, vous seront présentés à la suite du rapport du secrétaire général. La fédération investit dans le champ Sport et Autisme et Sport et Psychiatrie.
 - le groupe de suivi des salariés du siège : animé par Henry Roig, en termes de gestion du personnel du siège ;
 - « L@ boutique » et la valorisation des bénévoles pilotées par Colette Feron Grenouilleau ;

- la commission communication animée par Sandrine Destouches qui a travaillé notamment sur la nouvelle stratégie de communication ;
- la commission partenariat animée par Sandrine Destouches, Bruno Hennebelle, Colette Feron Grenouilleau.

CONCLUSION

Les sujets abordés lors de cette saison ont été très nombreux :

- la réussite des Jeux européens INAS à Paris en juillet 2018 ainsi que le championnat du monde indoor d'athlétisme ;
- la fédération est attentive aux changements et vient en soutien de vos actions ;
- elle est reconnue comme fédération inclusive ;
- des inquiétudes sur les subventions à cause des budgets contraints.

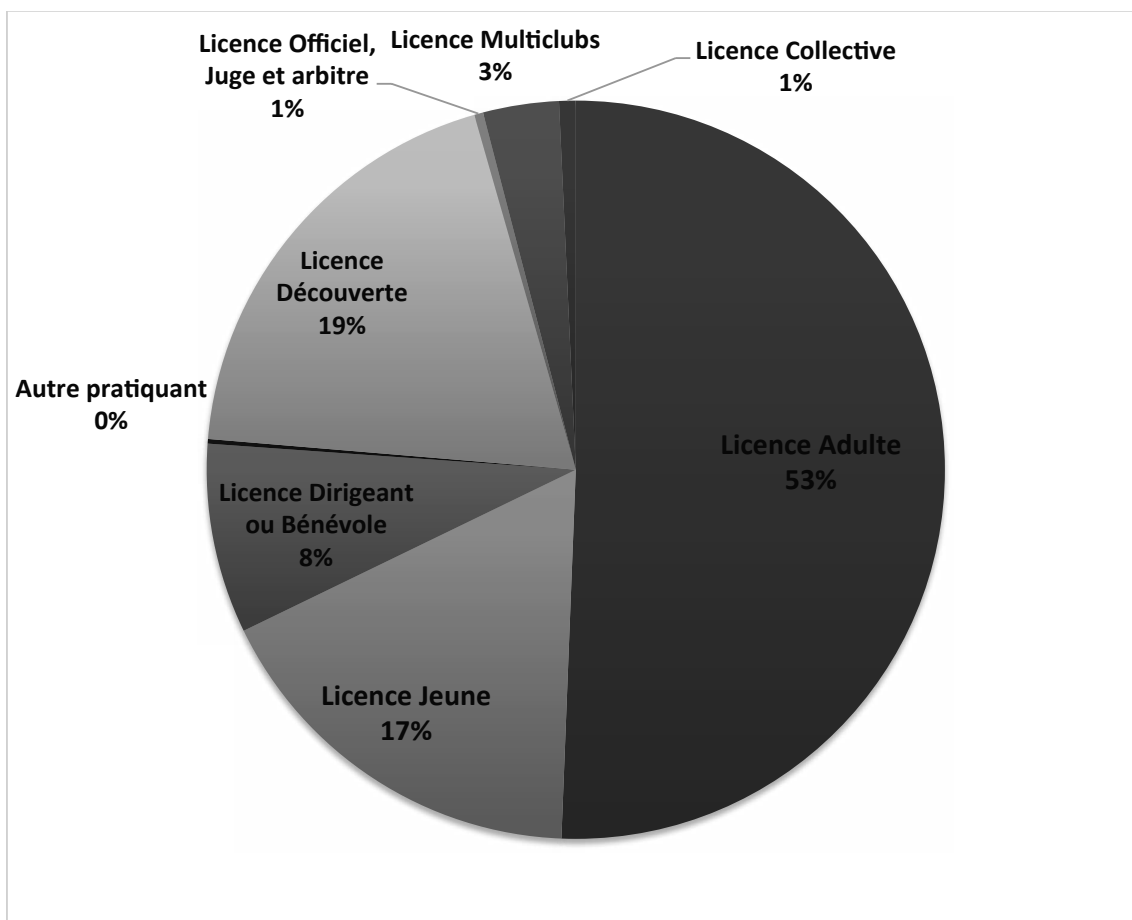
En 2019 :

- au plan sportif, le principal évènement sera les Global Games à Brisbane ;
- une première avec la semaine fédérale couplée à l'Assemblée générale qui permettra à tous les acteurs de se rencontrer et d'échanger ;
- une communication qui progresse rapidement, de nouveaux outils informatiques... ;
- la réflexion sur le nouveau modèle économique doit se poursuivre, il convient de s'interdire tout tabou ;
- dans deux ans, la fédération instruira les dossiers de subventions (ex CNDS), elle favorisera les associations, les comités départementaux et les ligues qui sont en phase avec le projet fédéral et nos règlements sportifs.

Je sais qu'au sein de vos ligues, de vos comités, de vos associations, vous êtes les acteurs et animateurs essentiels du projet fédéral sur les territoires. Pour cela, je vous en remercie. L'ensemble des actions multiples accompagne en permanence l'évolution de notre fédération.

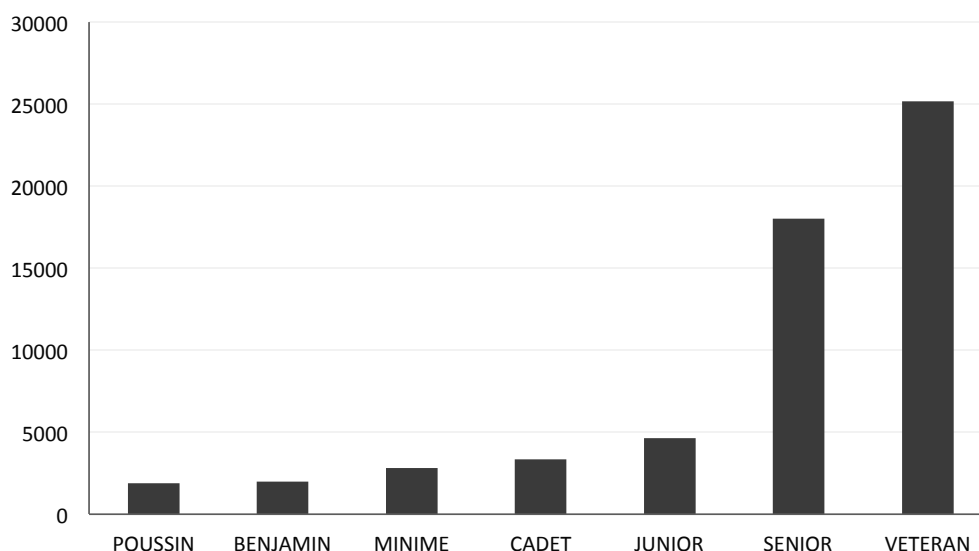
Joël RENAULT
Secrétaire général

Nombre de licenciés par type de licence 2017/2018



Licenciés par type de licence	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Licence adulte	31108 (23154 licences compétitives et 7954 licences non compétitives)	32220 (22838 licences compétitives et 9382 licences non compétitives)	32981 (22713 licences compétitives et 10268 licences non compétitives)	32348 (17548 licences compétitives et 14800 licences non compétitives)
Licence jeune	10111 (8738 licences compétitives et 1373 licences non compétitive)	10342 (8176 licences compétitives et 2166 licences non compétitive)	11559 (8176 licences compétitives et 2166 licences non compétitive)	10987 (6778 licences compétitives et 4209 licences non compétitives)
Licence dirigeant ou bénévole	5088	5167	5285	5312
Autre pratiquant	-	549	115	129
Licence découverte	8982	11279	11724	12292
Licence officiel, juge et arbitre	438	399	393	248
Licence multiclub	429	500	1224	2121
Licence collective	330	360	555	465
Total général	56486	60816	63836	63902

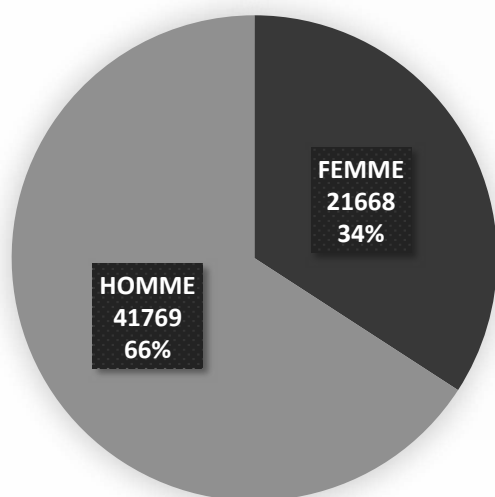
Nombre de licenciés par catégorie d'âge 2017/2018



Licenciés par catégorie d'âge		2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
POUSSIN	< 10 ans	1611	2132	1725	1886
BENJAMIN	Entre 10 et 11 ans	1693	1881	1884	1976
MINIME	Entre 12 et 13 ans	2754	2822	2886	2808
CADET	Entre 14 et 15 ans	3402	3831	3662	3356
JUNIOR	Entre 16 et 17 ans	3478	2943	3567	4653
SÉNIOR	Entre 18 et 33 ans	16536	18192	19156	18030
VÉTÉRAN	> 33 ans	21141	22540	24723	25168
TOTAL		50615*	54341*	57603*	57877*

* chiffres hors licence collective, hors licence dirigeant ou bénévole, autre pratiquant, et officiel, juge et arbitre

Nombre de licenciés par sexe 2017/2018



Licenciés par sexe	2015/2016	2016/2017	2017/2018
HOMME	39908	41735	41769
FEMME	20548	21546	21668
TOTAL	60456*	63281*	63437*

* chiffres hors licence collective

Évolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

	Saison	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Chiffres Nationaux	Nombre de licenciés	41926	42184	43013	45624	50754	52951	56486	60816	63836	↑ 63902
	Variation Nationale	5%	1%	2%	6%	11%	4%	7%	8%	5%	0%
Auvergne-Rhône-Alpes	Nbre de Lic.	6757	6718	6660	6853	7412	7538	8728	8797	9266	↓ 9165
	Variat. Région	1%	-1%	-1%	3%	8%	2%	16%	1%	5%	-1%
	Ligue	205	155	142	274	97	70	259	47	92	86
	Ain	793	832	714	716	771	831	795	975	955	947
	Allier	99	118	101	131	237	302	331	245	201	158
	Ardèche	80	200	180	242	196	204	238	245	275	343
	Cantal	378	398	495	405	449	501	553	613	659	524
	Drôme	441	379	449	363	429	460	615	689	664	746
	Haute - Loire	537	556	588	656	757	623	776	704	737	763
	Haute-Savoie	959	499	846	785	808	809	952	629	940	632
	Isère	963	924	1085	1118	1331	1345	1349	1396	1551	1439
	Loire	157	1018	162	168	180	159	456	1123	653	1126
	Puy de Dôme	719	573	490	629	762	795	875	690	773	615
	Rhône	409	890	365	343	433	454	474	873	697	1083
	Savoie	1017	176	1043	1023	962	985	1055	568	1069	703
Bourgogne-Franche-Comté	Nbre de Lic.	1431	1714	1650	1726	1828	1833	2008	1884	2303	↑ 2358
	Variat. Région	-16%	20%	-4%	5%	6%	0%	10%	-6%	22%	2%
	Ligue	11	35	30	66	70	38	150	108	159	146
	Côte d'Or	107	75	60	54	60	77	75	71	79	87
	Doubs	463	433	412	479	432	452	529	545	687	623
	Haute Saône	60	54	81	74	72	76	53	57	52	67
	Jura	277	244	311	304	289	312	353	308	305	308
	Nièvre	0	0	10	8	0	0	0	0	0	0
	Saône et Loire	478	716	493	468	439	459	437	355	393	427
	Territoire de Belfort	30	25	47	41	42	35	40	31	54	51
	Yonne	5	132	206	232	424	384	371	409	574	649
Bretagne	Nbre de Lic.	2284	2275	2213	2271	2563	2503	2706	2995	3069	↓ 3008
	Variat. Région	-6%	0%	-3%	3%	13%	-2%	8%	11%	2%	-2%
	Ligue	54	95	70	7	28	63	58	7	67	10
	Côtes d'Armor	265	372	412	363	342	363	435	506	540	589
	Finistère	1267	1136	1067	1141	1215	1128	1110	1221	1203	1271
	Ille et Vilaine	234	237	245	345	555	525	635	741	725	669
	Morbihan	464	435	419	415	423	424	468	520	534	469
Centre Val de Loire	Nbre de Lic.	1290	1247	1346	1466	1406	1497	1725	2027	2064	↑ 2138
	Variat. Région	15%	-3%	8%	9%	-4%	6%	15%	18%	2%	4%
	Ligue	3	4	4	4	43	7	7	12	54	67
	Cher	147	169	143	294	290	345	479	655	535	613
	Eure et Loir	171	173	182	135	67	84	120	124	137	56
	Indre	0	22	31	14	17	6	20	10	14	8
	Indre et Loire	194	140	137	124	113	133	157	135	127	155
	Loir et Cher	312	330	402	419	386	444	457	565	664	698
	Loiret	463	409	447	476	490	478	485	526	533	541
Corse	Nbre de Lic.	37	56	46	49	50	56	36	51	44	↑ 60
	Variat. Région	-3%	51%	-18%	7%	2%	12%	-36%	42%	-14%	36%
	Corse Sud	15	21	46	0	0	0	0	0	0	0
	Haute Corse	22	35	0	49	50	56	36	51	44	60

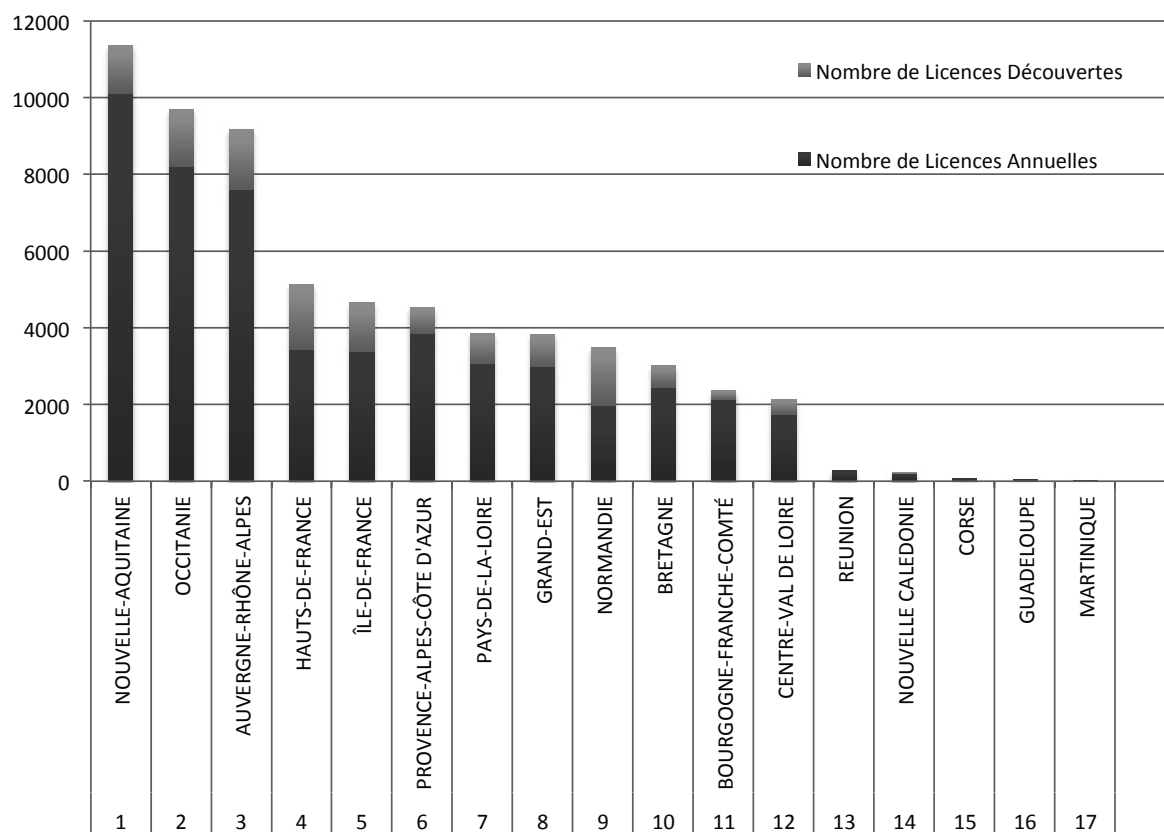
Évolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

Saison		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2016/2018
Grand-Est		2180	2170	2109	2144	2640	2615	3097	3984	4197	↓ 3821
		12%	0%	-3%	2%	23%	-1%	18%	29%	5%	-9%
	Ligue	134	33	45	84	185	192	136	631	759	385
	Ardennes	109	92	86	89	122	126	116	149	152	101
	Aube	80	110	102	106	123	99	139	183	187	169
	Bas-Rhin	508	509	548	515	565	600	605	708	707	788
	Haute-Marne	220	187	185	179	194	190	184	220	213	187
	Haut-Rhin	434	456	452	483	547	553	569	482	583	735
	Marne	262	318	325	299	342	359	395	462	470	461
	Meurthe et Moselle	145	160	160	170	298	127	119	200	174	111
	Meuse	71	61	13	11	0	8	445	520	469	331
	Moselle	25	31	23	32	51	63	78	114	86	158
	Vosges	192	213	170	176	213	298	311	315	397	395
Hauts-de-France	Nbre de Lic.	3253	3221	3393	4161	4413	4677	4258	4684	4453	↑ 5136
	Variat. Région	1%	-1%	5%	23%	6%	6%	-9%	10%	-5%	15%
	Ligue	155	58	0	188	207	209	188	47	45	164
	Aisne	401	458	532	539	408	417	364	365	361	394
	Nord	1350	1274	1285	1781	2044	2159	1836	2313	1779	2247
	Oise	214	263	232	266	267	397	362	418	585	682
	Pas de Calais	1057	1076	1233	1203	1288	1216	1242	1265	1380	1280
	Somme	76	92	111	184	199	279	266	276	303	369
Ile de France	Nbre de Lic.	3024	2662	2763	2792	3353	3885	3957	4585	4742	↓ 4662
	Variat. Région	26%	-12%	4%	1%	20%	16%	2%	16%	3%	-2%
	Ligue	568	334	321	686	569	72	277	74	337	233
	Essonne	570	522	581	540	760	901	900	1066	1021	871
	Hauts de Seine	72	73	155	131	105	387	447	437	484	507
	Paris	315	364	344	332	345	607	527	596	681	739
	Seine et Marne	459	400	437	422	426	693	537	618	564	586
	Seine Saint-Denis	341	288	213	192	232	345	317	473	426	269
	Val de Marne	218	186	127	157	207	243	233	271	264	279
	Val d'Oise	382	375	457	157	507	368	376	435	472	504
	Yvelines	99	120	128	175	202	269	343	615	493	674
Normandie	Nbre de Lic.	2426	2436	2877	3382	3565	3504	3585	3612	3727	↓ 3490
	Variat. Région	25%	0%	18%	18%	5%	-2%	2%	1%	3%	-6%
	Ligue	116	51	240	376	443	365	420	547	681	880
	Calvados	199	222	223	294	327	408	531	481	574	525
	Eure	1180	1165	1174	1258	1060	1259	1182	1001	848	785
	Manche	56	75	203	284	400	396	604	622	641	535
	Orne	9	260	312	439	502	270	176	212	210	37
	Seine Maritime	866	663	725	731	833	806	672	749	773	728
Nouvelle-Aquitaine	Nbre de Lic.	6196	6470	6237	7465	8466	8779	9136	9916	11227	↑ 11363
	Variat. Région	-2%	4%	-4%	20%	13%	4%	4%	9%	13%	1%
	Ligue	20	12	86	16	37	67	127	24	187	28
	Charente	616	766	432	719	692	667	570	662	802	666
	Charente-Maritime	572	627	464	526	791	742	753	783	1316	1772
	Corrèze	293	295	298	328	410	361	362	472	689	712
	Creuse	52	44	49	44	95	97	101	95	125	140
	Deux Sèvres	278	188	244	236	305	288	270	341	284	254
	Dordogne	763	702	711	871	882	937	889	994	1041	939
	Gironde	1047	1151	1123	1446	1847	1843	1985	2166	2631	2557
	Haute-Vienne	369	388	468	451	481	486	594	454	502	470
	Landes	618	593	618	841	802	952	946	1145	999	1098
	Lot et Garonne	541	583	635	737	691	817	766	885	836	892
	Pyrénées Atlantiques	685	799	819	803	985	982	1156	1327	1281	1325
	Vienne	342	322	290	447	448	540	617	568	534	510

Évolution du nombre de licences sur les 10 dernières saisons sportives

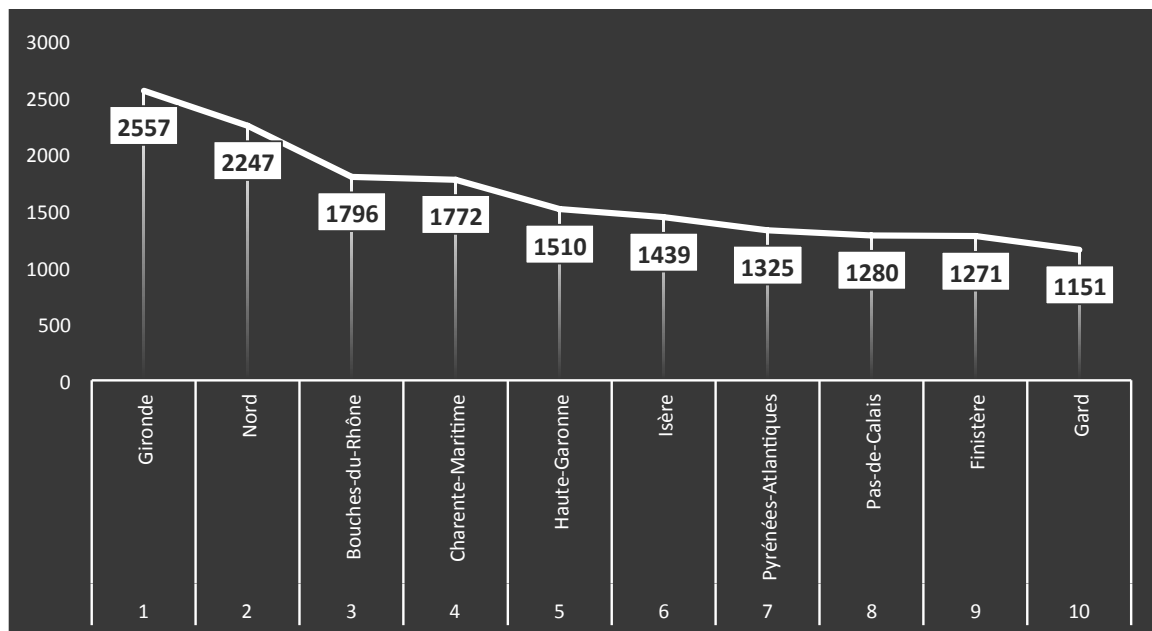
	Saison	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2016/2018
Occitanie	Nbre de Lic.	6263	6655	7029	6985	7499	7726	8285	9352	9711	↓ 9701
	Variat. Région	7%	6%	6%	-1%	7%	3%	7%	13%	4%	0%
	Ligue	38	13	104	21	92	50	64	61	44	112
	Ariège	163	278	230	210	304	333	492	453	402	383
	Aude	390	345	343	304	274	272	327	327	225	237
	Aveyron	480	632	584	637	599	465	505	539	546	576
	Gard	849	899	1052	989	1030	1153	1089	1192	1134	1151
	Gers	412	359	481	512	601	613	699	699	670	738
	Haute-Garonne	1056	1216	1207	1234	1289	1346	1419	1631	1495	1510
	Hautes-Pyrénées	48	43	68	83	147	135	86	259	462	528
	Hérault	542	519	580	679	821	793	935	1125	954	1061
	Lot	105	101	121	142	187	206	306	422	614	654
	Lozère	1058	1007	1025	994	920	936	876	1050	1046	970
	Pyrénées Orientales	293	255	204	204	208	263	217	249	264	271
	Tarn	639	739	773	782	832	871	954	936	1205	969
Tarn et Garonne	190	249	257	194	195	290	316	409	650	541	
Pays de La Loire	Nbre de Lic.	2959	2670	3006	2671	2960	3750	3996	3818	4108	↓ 3850
	Variat. Région	28%	-10%	13%	-11%	11%	27%	7%	-4%	8%	-6%
	Ligue	1	0	0	6	3	294	92	100	140	231
	Loire Atlantique	558	681	722	739	738	807	1059	970	1007	1110
	Maine et Loire	508	545	556	612	633	878	832	891	1091	907
	Mayenne	86	106	119	110	183	232	268	331	339	361
	Sarthe	1288	826	1078	627	835	974	1036	959	906	618
	Vendée	518	512	531	577	568	565	709	567	625	623
Prov. Alpes Côte d'Azur	Nbre de Lic.	3247	3266	3279	3137	3483	4029	4140	4588	4398	↑ 4526
	Variat. Région	1%	1%	0,4%	-4,3%	11,0%	15,7%	2,8%	10,8%	-4,1%	2,9%
	Ligue	68	122	61	43	44	55	26	4	7	3
	Alpes Haute Provence	226	238	237	241	277	250	260	274	256	235
	Hautes Alpes	236	189	127	112	253	275	320	294	313	448
	Alpes Maritimes	370	493	447	455	529	580	671	814	864	768
	Bouches du Rhône	1699	1542	1639	1467	1403	1520	1550	2086	1673	1796
	Var	378	336	329	371	511	633	713	602	704	763
	Vaucluse	270	346	439	448	466	716	600	514	581	513
DOM-TOM	Nbre de Lic.	521	601	461	486	602	514	782	474	478	↑ 561
	Variat. Région	2%	15%	-23%	5%	24%	-15%	52%	-39%	1%	17%
	Guadeloupe	0	0	4	58	43	49	251	13	14	41
	Martinique	0	0	0	0	0	0	0	6	15	8
	Guyane	0	0	0	0	0	0	0	6	0	0
	Réunion	466	477	291	272	345	293	274	257	250	285
	St Pierre Miquelon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mayotte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Nelle-Calédonie	55	124	166	156	214	172	257	192	199	227
F.F.S.A.	26	23	19	36	514	45	47	49	49	63	

Nombre de licenciés par région 2017/2018



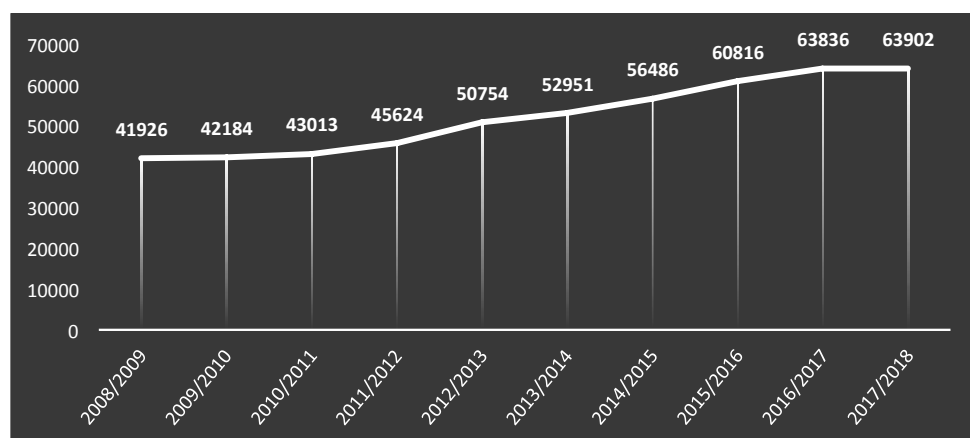
Classement	Régions	Nombre de Licences Annuelles	Nombre de Licences Découvertes	Total
1	NOUVELLE-AQUITAINE	10115	1248	11363
2	OCCITANIE	8195	1506	9701
3	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	7611	1554	9165
4	HAUTS-DE-FRANCE	3442	1694	5136
5	ÎLE-DE-FRANCE	3371	1291	4662
6	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	3861	665	4526
7	PAYS-DE-LA-LOIRE	3074	776	3850
8	GRAND-EST	2997	824	3821
9	NORMANDIE	1969	1521	3490
10	BRETAGNE	2452	556	3008
11	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	2118	240	2358
12	CENTRE-VAL DE LOIRE	1748	390	2138
13	REUNION	285		285
14	NOUVELLE CALEDONIE	200	27	227
15	CORSE	60		60
16	GUADELOUPE	41		41
17	MARTINIQUE	8		8
	FFSA	63		63

Nombre de licenciés par département 2017/2018



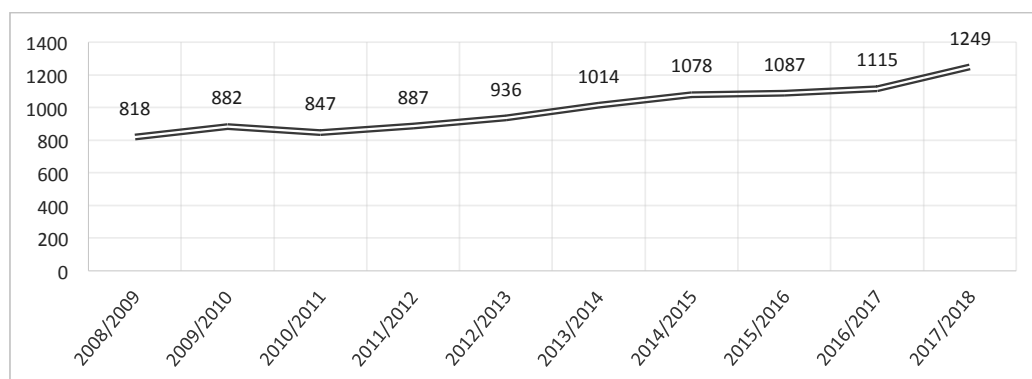
Class.	Départements	Total	Class.	Départements	Total	Class.	Départements	Total	Class.	Départements	Total
1	Gironde	2557	31	Haut-Rhin	735	61	Haute-Vienne	470	91	Haute-Saône	67
2	Nord	2247	32	Seine-Maritime	728	62	Morbihan	469	92	Haute-Corse	60
3	Bouches-du-Rhône	1796	33	Corrèze	712	63	Marne	461	93	Eure-et-Loir	56
4	Charente-Maritime	1772	34	Savoie	703	64	Hautes-Alpes	448	94	Territoire de Belfort	51
5	Haute-Garonne	1510	35	Loir-et-Cher	698	65	Saône-et-Loire	427	95	Guadeloupe	41
6	Isère	1439	36	Oise	682	66	Vosges	395	96	Orne	37
7	Pyrénées-Atlantiques	1325	37	Yvelines	674	67	Aisne	394	97	Indre	8
8	Pas-de-Calais	1280	38	Ille-et-Vilaine	669	68	Ariège	383	98	Martinique	8
9	Finistère	1271	39	Charente	666	69	Somme	369			
10	Gard	1151	40	Lot	654	70	Mayenne	361			
11	Loire	1126	41	Yonne	649	71	Ardèche	343			
12	Loire-Atlantique	1110	42	Haute-Savoie	632	72	Meuse	331			
13	Landes	1098	43	Doubs	623	73	Jura	308			
14	Rhône	1083	44	Vendée	623	74	Val-de-Marne	279			
15	Hérault	1061	45	Sarthe	618	75	La Réunion	275			
16	Lozère	970	46	Puy-de-Dôme	615	76	Pyrénées-Orientales	271			
17	Tarn	969	47	Cher	613	77	Seine-Saint-Denis	269			
18	Ain	947	48	Côtes-d'Armor	589	78	Deux-Sèvres	254			
19	Dordogne	939	49	Seine-et-Marne	586	79	Aude	237			
20	Maine-et-Loire	907	50	Aveyron	576	80	Alpes-de-Haute-Provence	235			
21	Lot-et-Garonne	892	51	Loiret	541	81	Haute-Marne	187			
22	Essonne	871	52	Tarn-et-Garonne	541	82	Nouvelle Calédonie	184			
23	Bas-Rhin	788	53	Manche	535	83	Aube	169			
24	Eure	785	54	Hautes-Pyrénées	528	84	Allier	158			
25	Alpes-Maritimes	768	55	Calvados	525	85	Moselle	158			
26	Haute-Loire	763	56	Cantal	524	86	Indre-et-Loire	155			
27	Var	763	57	Vaucluse	513	87	Creuse	140			
28	Drôme	746	58	Vienne	510	88	Meurthe-et-Moselle	111			
29	Paris	739	59	Hauts-de-Seine	507	89	Ardenne	101			
30	Gers	738	60	Val-d'Oise	504	90	Côte-d'Or	87			

Évolution du nombre de licenciés par saison sportive



Saison	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre de licenciés	41926	42184	43013	45624	50754	52951	56486	60816	63836	63902
	5%	1%	2%	6%	11%	4%	7%	8%	5%	0,10%

Évolution du nombre de clubs par saison sportive



Saison	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Nombre de clubs	818	882	847	887	936	1014	1078	1087	1115	1249
	9%	8%	-4%	5%	6%	8%	6%	1%	3%	12%

BILAN DE LA COMMUNICATION 2018

La communication se veut **outil de valorisation du projet fédéral** et permet la mise en avant des 4 axes fédéraux :

- favoriser l'inclusion ;
- consolider les liens avec les milieux institutionnels ;
- offrir une pratique sportive équitable ;
- permettre à chaque sportif d'accéder à son excellence.

La stratégie de communication est basée sur les mots clés suivants :

Accessibilité, équité, fierté, inclusion, reconnaissance, exemplarité, intégration, considération, citoyenneté, respect.

Action 1 – Charte graphique

Mise à jour des outils graphiques de la fédération.

Tous les outils graphiques sont à disposition des comités départementaux et ligues dans la Dropbox de la FFSA (logos, fichiers numériques banderoles et kakémonos, courrier type, outil PowerPoint etc.).

Pour toutes questions relatives aux outils graphiques, une boîte mail a été mise en place : graphisme@ffsa.asso.fr

Action 2 – Galerie photo

Une galerie photo est active sur Flickr : **FFSA Sport Adapté**. Les photos sont utilisables et téléchargeables.

Action 3 – Réseaux sociaux

Page Instagram : **ffsasportadapté**.

La page Facebook compte plus 9 800 likes.

Action 4 – Chaîne vidéo YouTube

Dans le cadre d'un stage, Sébastien Montion a réalisé plusieurs vidéos pour la FFSA :

- FFSA, il s'est passé quoi en 2017 ?
- La FFSA et ses territoires.
- Antoine Maure, sportif de haut niveau à la FFSA.
- Paul Riché, sportif de haut niveau à la FFSA.
- Repenser les activités motrices.
- Présentation FFSA.

- Pôle France cyclisme Sport Adapté.
- Tournage vidéo Jeux d'été INAS Paris 2018
 - Jeux d'été INAS Paris 2018 – jour 1
 - Jeux d'été INAS Paris 2018 – jour 2
 - Jeux d'été INAS Paris 2018 – jour 3
 - Jeux d'été INAS Paris 2018 – revivez l'intégralité

- Tournage montagne et handicap psy – CDSA 05
 - Le combat ordinaire

Action 5 – Jeux d'été INAS Paris 2018

- Mise en place d'un site Internet
- Charte graphique
- Galerie photo Flickr
- Vidéos YouTube

Action 6 – Supports visuels

- Travail sur le nouveau flyer fédéral – sortie prévue en 2019
- Plaquette et flyer SAJ pour la présentation du nouveau programme

Action 7 – Mise en place de la visioconférence

Achat de matériel pour favoriser la visioconférence – limitation des coûts de transport / hébergement

Action 8 – Agenda

2500 agendas nouveau format : rechargeables avec cahier de notes et agenda

Action 9 – Le MAG

Tirages à 10 000 exemplaires de 3 numéros du MAG

Action 10 – Communication générale

- Gestion de la boîte mail « communication »
- Accueil téléphonique au siège

Action 11 – Newsletters

Mise en place de l'envoi d'une newsletter régulière

LES ORIENTATIONS POUR 2019 ...

- Refonte du site Internet
- Développer la valorisation des sportifs par des portraits – posters, presse et audiovisuel
- Livret du sportif
- Guide du dirigeant
- Ouvrir l'outil visioconférence aux CD et ligues
- Communication CM de ski
- Communication Global Games
- Améliorer la revue de presse
- Cibler la communication : grand public, entreprise, association de parents

Sandrine DESTOUCHES
Vice-présidente communication et partenariats

PARTENAIRES 2018

LES PARTENAIRES FINANCIERS

- **Malakoff Médéric**

- Partenariat 70 000 €
- Mécénat 70 000 €

Actions soutenues : championnats de France / sport santé / haut niveau / prévention santé / CNASEP / SAJ / commission médicale.

- **Société générale**

- Partenariat 20 000 €
- Mécénat 20 000 €

Actions soutenues : formation dirigeants / haut niveau / CNASEP.

- **Fondation Française des Jeux**

- Mécénat 50 000 €

Actions soutenues : Sport Adapté jeunes.

- **Groupe Intermarché**

- 47 000 €

Actions soutenues : textiles officiels et cadeaux CDF.

- **Fonds handicap et société – Intégrance**

- Mécénat 20 000 €

Actions soutenues : préparation des athlètes aux Jeux paralympiques de Tokyo 2020.

- **Actuyan SAS**

- Mécénat 10 500 €

Actions soutenues : haut niveau cyclisme.

- **Idema sport**

- Partenariat 7 000 €

Actions soutenues : Défi nature / Activités motrices / AG / SAJ.

PARTENAIRES MATÉRIELS

- **Champagne Guillaume**

- Valorisation 4 000 €

- **RG Sport**

- Valorisation 500 €

AUTRES PARTENAIRES

- **Opticien Mobile**

- Valorisation 8 640 €

Actions : mise à disposition du personnel pour dépistage et actions de prévention santé.

Sandrine DESTOUCHES
Vice-présidente communication et partenariats

NOUVEAUX PARTENARIATS

Pour la mise en œuvre de cette mission, nous avons démarché plus de 200 entreprises. Notre fil conducteur a été de mettre en valeur le Sport Adapté et de permettre aux partenaires de contribuer à des actions qui feront avancer le développement du sport pour les personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Cependant, le constat est la difficulté de communiquer sur un handicap qui n'est pas simple à percevoir.

Les partenariats s'installent, et nous l'espérons, de manière durable. Lors des prises de contacts, nous nous sommes attachés à valider la possibilité de porter des valeurs communes. En effet, les points de convergences avec nos sportifs de la FFSA sont indispensables car l'humain reste le premier point de rapprochement avec nos partenaires.

L'un des premiers constats des démarchages est que l'événementiel reste un vecteur de rapprochement indéniable avec de nouveaux partenariats. C'est le début d'une construction, d'un apprentissage afin de connaître le partenaire avec une certaine « naïveté » mais avec confiance, bien que cela ne soit pas si aisé : les échanges, discussions ou encore les négociations sont parfois longues dans le temps et peuvent ne pas aboutir.

Nous avons donc avancé sur 2018 avec différents supports notamment via les Jeux européens et des sollicitations directes.

En ce qui concerne les Jeux européens, nous avons eu différents partenaires comme :

- la mairie de Gentilly qui nous a mis à disposition ses locaux ;
- la société Sodebo a contribué aux repas du midi pendant la période ;
- la société les Opticiens Mobiles, qui nous accompagne depuis début 2018 sur certains événements et notamment sur les actions Sport Santé, était présente sur les Jeux. Nous souhaitons poursuivre et faire évoluer ce partenariat ;
- notre principal soutien sur l'année 2018 a été « Les Mousquetaires » pendant les Jeux européens : ils ont pu nous aider pour l'habillement des arbitres et des bénévoles et ont fourni le cadeau d'arrivée pour les délégations. De plus, leur don d'une quantité importante d'aliments nous a permis d'offrir de nombreux repas et de collations ou encore de pouvoir agrémenter les moments conviviaux sur les moments officiels de l'événement.

Enfin, dans le cadre de recherche de partenariats :

- Toshiba nous a également apporté son aide par la mise à disposition de photocopieurs dans le cadre des Jeux européens. Nous pouvons nommer également Renault avec la mise à disposition de 3 minibus lors de cette période ;
- la FFSA a créé un partenariat avec une association qui s'appelle « Fleur de Bitume » regroupant des étudiants de l'ESCP Europe et de l'École des mines qui accompagnent diverses associations dans le conseil ou encore la recherche de partenaires.

Sur les perspectives, nous souhaitons orienter nos démarches auprès des fondations.

Bruno HENNEBELLE
Membre du comité directeur

L@ BOUTIQUE FFSA

Il y a quelques années déjà, il était réclamé une boutique en ligne afin que vous puissiez effectuer vos achats : banderoles, flammes, roll-up et autres, permettant lors de nos différentes manifestations sportives d'identifier haut et fort notre Fédération.

Vous pouvez également trouver des goodies, des vêtements ... mais force est de constater que les « veilles habitudes » perdurent et restent profondément ancrées et nombre d'entre vous privilégient les prestataires locaux. Certes, c'est tout à fait honorable, mais ne perdez pas de vue que les prestataires sélectionnés avec soin, pratiquent des tarifs particulièrement attractifs. Merci de penser à les consulter avant tout achat. Pensez également à effectuer des achats groupés...

Il est vrai que pour certaines associations le fait d'effectuer des règlements par carte bancaire reste encore sinon compliqué (ce qui ne l'est pas !) du moins restrictif (méfiance... si, si, il faut le dire).

Les paiements sont ultrasécurisés et dans le pire des cas (mais cela ne s'est jamais produit) votre organisme bancaire reste responsable (le propriétaire de la carte c'est lui). Attention cela ne veut pas dire que si les produits commandés ne vous conviennent pas il doit vous les rembourser.

Vous traitez directement avec le fournisseur choisi et c'est avec lui que tout se passe.

La FFSA vous laisse toute latitude quant à vos différents choix dans la mesure où vous respectez la charte graphique.

La plupart des produits que vous trouvez sur L@ Boutique sont fabriqués en France et dans nombre de cas par des ESAT ! Vous connaissez bien entendu !

Pensez également – mais vous ne faites que cela – qu'un stand lors des championnats de France peut permettre au COL de vendre des goodies en souvenir (choisi par lui) proposés en dépôt-vente par les prestataires. Les invendus seront retournés au(x) prestataire(s) qui facture(nt) uniquement les articles vendus moyennant une remise de 10 % reversée au COL organisateur.

Vous avez également la possibilité d'acheter des **tombolas clefs en mains** où tout est compris (billets, lots, etc.).

N'hésitez pas à prendre contact avec nous !

Nous sommes à votre disposition pour relever LE DÉFI avec vous !

Colette FERON-GRENOUILLEAU
Secrétaire générale adjointe
Communication interne
L@ Boutique FFSA

LES BÉNÉVOLES, PARLONS-EN ! VALORISONS-LES !

Un petit rappel s'il en faut.

La FFSA a mis en place lors du congrès et de l'Assemblée générale qui se sont tenus à Reims en 2015

« Les mains d'or », la décoration suprême – notre Légion d'honneur – reconnaissant des femmes et/ou des hommes d'exception qui sont investi(e)s dans le Sport Adapté. Par exception il faut entendre tant la durée que la valeur des actions menées.

La décision de la distinction des mains d'or FFSA est du ressort du président, sur proposition des précédents récipiendaires. Le président valide ou non les choix en son âme et conscience ! Il ne peut y avoir plus de 3 personnes honorées par an.

En revanche les mains d'argent et de bronze se déclinent au plan régional et départemental, la décision appartenant à la ligue pour l'argent et au comité pour le bronze.

Les commandes s'effectuent auprès de la FFSA par l'intermédiaire de l'élue en charge du bénévolat et des bénévoles.

Distinctions honorifiques dans le sport

Les distinctions attribuées par le ministère des sports sont destinées à récompenser les personnes qui se sont distinguées d'une manière particulièrement exemplaire au service de l'éducation par le sport.

Il existe quatre grades dans ces distinctions :

- la lettre de félicitations de la Jeunesse et des Sports ;
- la médaille de bronze ;
- la médaille d'argent ;
- la médaille d'or.

Bénévolat associatif / reconnaissance des bénévoles

- Il existe cinq échelons :
- le bronze : pour 10 années de bénévolat ;
- l'argent : pour 20 années de bénévolat ;
- l'or : pour 30 années de bénévolat ;
- le grand or : pour 40 années de bénévolat ;
- le commandeur : pour 50 années de bénévolat.

Note importante : le décompte des années commence à l'âge de 16 ans.

La fondation du bénévolat

C'est pour reconnaître tous les bénévoles – qu'ils œuvrent comme dirigeants ou simples exécutants et leur permettre de participer, en toute sécurité, à la vie de leur association ou à des activités citoyennes – que la Fondation du bénévolat a été créée et reconnue d'utilité publique en mai 1995.

Elle est administrée par un conseil de 12 membres parmi lesquels figurent notamment les ministres de l'intérieur,

de la jeunesse, des sports et de la vie associative, de la culture et de la communication, ainsi que les présidents de l'association des maires de France et du Comité national olympique et sportif français.

Les palmes du bénévolat sont une distinction française remise par la Fondation du bénévolat.

Répondant à un désir de reconnaissance amplement justifié, la fondation a décidé de récompenser l'action des bénévoles en instaurant une distinction honorifique intitulée « palmes du bénévolat » auxquelles le Défenseur des droits a bien voulu accorder son haut patronage. Bien que les conditions d'attribution en soient particulièrement strictes (maximum annuel de 50 palmes d'or, 100 d'argent et 200 de bronze), cette mesure est non seulement très appréciée par le secteur associatif mais aussi par les maires soucieux de voir reconnaître et récompenser les plus méritants de leurs concitoyens.

Leur existence a été officialisée par une déclaration de M. Jean-François Lamour, alors ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative, parue au Journal officiel du 18 octobre 2004, ainsi conçue. L'attention de l'honorable parlementaire est appelée sur la distinction honorifique.

Conditions d'obtention

- Palmes de bronze (200) : justifier d'un minimum de dix années d'activités bénévoles
- Palmes d'argent (100) : se prévaloir d'un minimum de cinq années dans l'échelon bronze ou de quinze années d'activités bénévoles en cas de candidature présentée pour la première fois
- Palmes d'or (50) : justifier de huit années dans l'échelon argent ou vingt-trois années de bénévolat s'il s'agit d'une première candidature

Ces critères temporels ne peuvent, à eux seuls, motiver l'attribution de cette distinction. Le mérite des postulants et les services éminents rendus et attestés seront des critères sélectifs des plus importants.

Pour postuler, il suffit d'envoyer la demande d'attribution des palmes disponible sur le site Internet de la Fondation du bénévolat accompagnée d'un historique retraçant le parcours bénévole effectué par le postulant, les justificatifs signés par un responsable de ces mêmes associations ou collectivités témoignant de l'action bénévole du postulant et la liste des distinctions déjà obtenues (le cas échéant).

Protection des bénévoles

Avec l'aide de ses partenaires et mécènes, la Fondation du bénévolat protège gratuitement les bénévoles, s'ils en manifestent le souhait, en assurant leur responsabilité personnelle du fait de leurs activités associatives, leur défense et leur recours, ainsi que l'indemnisation de certains dommages corporels.

Le passeport bénévole

Soutenu par la direction de la vie associative du ministère de la jeunesse et des sports, le ministère de l'éducation nationale et la Caisse des dépôts et consignations, le passeport bénévole a été créé par France bénévolat en 2008. Il permet à tout bénévole de faire fructifier son engagement bénévole dans son parcours professionnel, que ce soit pour se renforcer dans son profil et sur ses compétences ou pour évoluer du point de vue de celles-ci. Ce carnet peut être utilisé dans le cadre d'un entretien d'embauche ou, de manière plus formelle, dans les dispositifs de Validation des acquis de l'expérience (VAE). Le passeport bénévole est une passerelle entre le bénévolat associatif et la vie professionnelle.

Reconnaître l'action bénévole : un incontournable

Il va sans dire que l'engagement du bénévole mérite d'être reconnu. Rarement mis sous les feux des projecteurs, les bénévoles sont toutefois indispensables à la société. Ces gens contribuent au mieux-être de leurs concitoyennes et concitoyens, ce qui concourt à la cohésion sociale. La vitalité des communautés passe nécessairement par la participation citoyenne, d'où l'importance de la promouvoir.

Le bénévole et la fiscalité

Le bénévole ne perçoit pas de rémunération. Il peut être dédommagé des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel...).

Il peut faire don de ces sommes s'il le souhaite et peut bénéficier ainsi d'un abattement fiscal.

Le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique. Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement. Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

Ces quelques éléments de définition montrent qu'il n'existe pas une seule définition mais des notions qui caractérisent le bénévolat.

Reconnaissance également par les Comités régionaux olympiques et sportifs

Chaque CROS a son propre règlement concernant les distinctions régionales ; les demandes sont à formuler directement auprès de lui.

Merci également de bien vouloir prendre connaissance du document ci-après permettant de présenter, tant au plan départemental qu'au plan régional, un dossier de

VALORISATION DU BÉNÉVOLAT SPORTIF

Chaque département et/ou région est particulièrement attentif et adhérent pour cette mise en œuvre de la reconnaissance de l'investissement des bénévoles.

Ce document vous permettra de monter un dossier en collaboration avec l'institution référente et reconnaître au travers du choix qui sera effectué par un jury, la valeur de l'engagement des bénévoles que vous êtes, que nous sommes et sans quoi rien ne pourrait se faire dans nos associations sportives et pour nos sportifs du Sport Adapté.

Merci !

Si vous avez besoin d'informations, d'aides pour l'établissement des dossiers, la FFSA au travers de son élue est à votre disposition.

Colette FERON-GRENOUILLEAU
Secrétaire générale adjointe
Communication interne

L@ boutique et valorisation des bénévoles et du bénévolat

**Valorisation du bénévolat sportif
dans le département de
ou la région**

Année 2019 / 2020

**Le dossier est à adresser à votre conseil départemental
ou conseil régional**

Informations pratiques

Vous trouverez dans cette fiche tous les renseignements dont vous avez besoin pour remplir un dossier de candidature.

Quel est l'objectif du dispositif ?

Faire connaître et reconnaître le travail des bénévoles associatifs en récompensant les initiatives les plus remarquables. Pour le département, les bénévoles sont des partenaires essentiels qui ancrent une animation, tissent un lien social dans la vie locale et les adaptent aux réalités des communes, notamment en zone rurale.

Qui peut postuler ?

Toutes personnes bénévoles impliquées dans le fonctionnement d'une association sportive : dirigeants ne percevant pas de rémunération ou de défraiement, ayant fait preuve soit d'investissement personnel dans la vie associative ou en faveur des jeunes, soit d'initiatives originales intégrant des préoccupations de maintien de la cohésion sociale.

Comment remplir le dossier de candidature ?

Les propositions de candidatures peuvent être à l'initiative soit d'un président de club, soit d'un président de comité départemental.

L'intérieur du dossier comprend 7 rubriques à compléter impérativement.

La rubrique 3 doit notamment décrire les motivations d'engagement de la personne concernée.

La rubrique 4 concerne les actions qui ont été mises en place et réalisées au sein de l'association (notamment en direction des publics éloignés de la discipline : formation, accueil des jeunes ou des adultes en difficulté sociale, accueil des personnes handicapées, actions favorisant la pratique intergénérationnelle, le développement de la pratique féminine, etc.).

Les deux premiers cadres de la dernière page du dossier doivent être complétés obligatoirement par un avis motivé et la signature :

- du président du club d'appartenance dans le 1^{er} cadre ;
- du président du comité départemental dans le 2^e cadre.

Les candidatures des présidents(es) de clubs sont proposées par les comités départementaux.

Quelles sont les récompenses remises ?

Les lauréats retenus par le _____, sur proposition du jury, recevront un trophée ; leur club bénéficiera également d'une dotation d'une valeur de _____ € pour financer de l'équipement sportif, du matériel informatique, ou des frais de déplacements des équipes.

Calendrier

Les dossiers de candidature émanant des présidents de clubs devront être déposés ou adressés au comité départemental de la discipline concernée pour avis motivé et signature du président au plus tard le _____.

Toutes les candidatures (propositions clubs et comités) devront être retournées au plus tard le _____ à l'adresse ci-dessous :

Nom

Adresse

Code postal

Règlement

Article 1

Le dispositif départemental « Valorisation du bénévolat sportif en _____ » a pour but de faire connaître et reconnaître le travail des bénévoles associatifs, en distinguant et récompensant les initiatives individuelles reconnues comme les plus remarquables et les plus méritantes.

Article 2

Les disciplines retenues :

- les sports collectifs (basket-ball, football, handball et rugby) ;
- les sports individuels « de raquettes » (badminton, tennis, tennis de table) ;
- la pratique « handisport » et/ou « Sport Adapté » des disciplines ci-dessus.

Article 3

Toute personne bénévole impliquée dans le fonctionnement d'un club ou d'un comité sportif peut postuler (à l'exception des bénévoles déjà distingués lors des éditions précédentes). Notamment des dirigeants non rémunérés et non défrayés qui ont fait preuve d'un investissement personnel dans la vie associative ou en faveur des jeunes, des personnes qui ont mis en œuvre des actions spécifiques liées à l'intégration, à l'éducation, à la lutte contre l'exclusion.

Article 4

Les initiatives individuelles ou actions susceptibles d'être retenues devront être exemplaires et participer au développement de la pratique sportive notamment en intégrant des préoccupations de solidarité, de maintien de la cohésion sociale, de préservation des ressources.

Article 5

La date limite pour la remise des dossiers est fixée au _____.

Tout dossier ne comportant pas les avis du président du club d'appartenance du candidat et du président du comité départemental de la discipline concernée sera automatiquement rejeté.

Article 6

Un jury constitué de conseillers départementaux, de représentants du mouvement sportif, de l'État et des services du conseil départemental, sera chargé de sélectionner les lauréats.

Les lauréats seront informés par courrier.

Article 7

Les distinctions et récompenses sont décernées par le _____.

Le dispositif pourra être reconduit chaque année par l'assemblée départementale.

Article 8

Les lauréats seront invités à une cérémonie de remise de distinction. À cette occasion, des dotations seront également offertes aux présidents des clubs ou des comités d'appartenance.

Article 9

Tout candidat s'engage à respecter le présent règlement et à faire preuve de l'esprit de fair-play propre au sport.

Valorisation du bénévolat sportif

Dossier de candidature

(A remplir par le président de l'association dont fait partie le candidat)

1- Coordonnées

Prénom et nom du candidat :

Date de naissance :

Adresse :

Profession :

Discipline pratiquée :

Intitulé de l'association :

Adresse de l'association :

Nom et prénom du président :

Portable :

Nombre de licenciés :

Nombre de jeunes (<18 ans) :

2- Catégorie

☐ dirigeant

☐ entraîneur

☐ arbitre / juge

3- Comment la personne a-t-elle été amenée à faire du bénévolat dans l'association ? Depuis combien d'années est-elle bénévole ?

Décrivez en quelques lignes la ou les actions et l'implication du candidat au sein de son association ainsi que les retombées obtenues.

Public(s) concerné(s).

Retombées obtenues.

Intérêt de l'action au regard du développement durable (accessibilité, mixité, préoccupations liées à l'intégration, à l'éducation et à la lutte contre l'exclusion).

4- Le bénévole assure-t-il

Une présence régulière ☐ oui ☐ non
Une présence ponctuelle ☐ oui ☐ non

Nombre d'heures estimé de bénévolat par semaine :

5. Le candidat a-t-il reçu d'autres distinctions (comité, ligue, fédérations, médailles jeunesse et sports, autres) ?

☐ oui

☐ non

Si oui, lesquelles ?

6. Le candidat perçoit-il des dédommagements ou défraiements ?

☐ oui

☐ non

Si oui, nature et montant :

Avis motivé du président du club d'appartenance qui présente la demande

Date

Signature du président

Avis motivé du président du club d'appartenance qui présente la demande

Date

Signature du président

Cadre réservé à la collectivité

Délibération et décision du jury

RAPPORT DU TRÉSORIER ADJOINT ET RESPONSABLE DU PERSONNEL

L'exercice 2018 s'est singularisé par la mise en place de la commission des finances.

Constitué de 5 élus, dont le trésorier, ce groupe s'est engagé à repérer les priorités de lecture et d'analyse du budget de fonctionnement de la FFSA.

Bénéficiant de la présence du président et parfois de celle de la Directrice technique nationale, la commission a dégagé plusieurs axes de travail, dont les principaux ont consisté à évaluer les types de recettes et de charges, le calendrier des opérations budgétaires et les engagements résultant d'opérations ciblées par les partenaires financiers, l'État en premier lieu.

Au sein de la commission le travail a été réparti :

- une évaluation des recettes (dont l'estimation particulière du produit annuel des licences) ;
- une évaluation des charges, elles-mêmes différenciées entre des opérations relevant de contrats, conventions annuelles et pluriannuelles, et celles résultant de dépenses courantes.

Sur ce dernier point, une proposition de la commission a concerné les rémunérations des cadres techniques, médicaux et autres, au service du sport de haut niveau, dont l'objectif s'inscrivait dans le strict respect des capacités budgétaires de la FFSA.

Une recommandation particulière, appuyée par une évaluation chiffrée, s'est portée sur les frais de transport, en particulier ceux au service des sportifs.

Il est à noter la forte cohésion du groupe d'élus concerné par l'ensemble de la démarche.

En ce qui concerne le suivi du personnel, et en l'absence pluriannuelle d'une feuille de route, la mission a consisté

à veiller au respect de procédures réglementaires concernant la situation des salariés affectés au siège.

En 2018, une procédure de consultation du personnel pour désigner ses représentants au comité social et économique (création récente en lieu et place de la délégation unique du personnel) a été menée sous l'égide et le contrôle de la salariée en charge des affaires juridiques.

La consultation du personnel s'est opérée, conformément à la réglementation, concernant la préparation au plan de formation professionnelle des agents du siège. À son terme, le plan a fait l'objet de l'avis et de l'engagement de président de la FFSA.

Pour toutes les autres dispositions concernant la situation individuelle des salariés, les décisions se sont effectuées au niveau de la présidence.

À noter l'insistance renouvelée pour la mise en place des entretiens professionnels qui n'ont pas pu s'effectuer dans les délais prévus réglementairement.

Situation personnelle :

- animation au sein de la Commission sportive nationale handball (2 réunions + visioconférence) ;
- chef de délégation lors du championnat d'Europe de handball au Portugal ;
- représentation du président au championnat de France de rugby ;
- représentation du président à l'assemblée générale de la ligue d'Occitanie ;
- suivi de la situation du CNASEP : participation réunion, visio-conférence, courriers de sollicitations d'appuis, diffusion rapport de situation.

Henry ROIG
Trésorier adjoint
En charge du suivi du personnel

RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE DES CLASSIFICATIONS

Le système de classification des sportifs en compétition a remplacé le système des 3 divisions dès la rentrée sportive 2017-2018.

Après le décès de Roy Compte qui présidait la commission classifications et qui a mené à terme ce lourd travail de conception, de mise en œuvre de ce nouveau dispositif, le président de la FFSA a demandé à Henri Miau de prendre l'animation de cette commission.

La commission, composée en 2018 de 7 personnes, s'est laissée une année d'expérimentation sur le terrain pour en faire un premier bilan.

C'est la raison pour laquelle la commission s'est réunie le 6 novembre 2018.

Après une année de mise en application, il apparaît que le nouveau système est relativement bien compris dans l'ensemble des territoires, grâce à la formation des CTF, les informations successives et explications lors des réunions de présidents de CDSA et de ligues organisées par la FFSA.

Au cours de l'année 2018, la commission a mis en place un système de procédures pour répondre aux demandes de changement de classe et aux différents courriers d'associations qui ont, soit interrogé la FFSA sur des points relatifs aux questionnaires, soit exprimé des critiques sur le bien-fondé de la nouvelle classification.

Au 1^{er} mars 2019, la FFSA a enregistré :

- 20 demandes de reclassification de sportifs. Ces demandes ont été enregistrées par le service licences FFSA, transmises au président de la commission et à la DTN, chargée de les valider lorsque le dossier était complet, correctement remplis et émanant du président de l'association du sportif ;
- à ce jour, aucun recours n'a été enregistré sur une classification contestée d'un sportif ;
- 12 courriers adressés au président de la FFSA pour exprimer des critiques sur le nouveau système. Toutes les critiques émanaient d'associations qui n'ont pas saisi les raisons profondes de la réforme, fondée non plus sur un niveau de pratique mais sur les capacités intrinsèques des personnes dans les domaines de l'autonomie, de la communication, de la socialisation et de la motricité. Ils ont parfois contesté l'utilisation du questionnaire, considéré comme trop complexe, voire « intrusif » dans la vie privée des sportifs, utilisant des données personnelles. Chaque courrier a été traité et des réponses **écrites** ont été apportées soit par Henri Miau soit par Marie-Paule Fernex en particulier pour rappeler que les critères d'aptitudes fonctionnelles des sportifs ne relevaient pas de la classification mais d'un niveau de pratique du sportif dans sa discipline et

dans sa classe. Des documents explicatifs ont chaque fois été joints à la réponse.

La commission a décidé de poursuivre l'accompagnement de la mise en œuvre du dispositif, des actions de formation relatives aux classifications, à intégrer dans la formation de formateurs (AQSA, Initiateur...), la formation des nouveaux salariés, la formation des dirigeants FFSA.

Elle s'est interrogée sur les appellations des 3 classes et des niveaux dans chaque classe. Elle fera des propositions dans ce sens.

Elle a enfin proposé de compléter la composition de la commission et de coopter de nouveaux membres afin de l'étoffer et de faire participer en particulier quelques représentants des associations ayant adressé des courriers de mécontentement ou de proposition à la fédération. À la suite d'un appel à candidature fin 2018, 5 nouveaux membres ont intégré la commission qui compte désormais 12 membres. Elle se réunira le 12 juin 2019.

Henri MIAU
Président délégué
Président de la commission classifications

RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE D'ÉLIGIBILITÉ

À la suite de la décision INAS d'intégrer 2 nouveaux groupes en 2017, l'un dédié aux sportifs atteints de trisomie (II2) et l'autre aux sportifs avec autisme de haut niveau (II3), la

France a présenté des dossiers de sportifs du groupe II2 susceptibles de participer aux championnats européens et du monde INAS.

L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION NATIONALE FFSA D'ÉLIGIBILITÉ INAS

Membres de la commission :

- Dr Catherine Bellamy Fayollet, psychiatre, titulaire de la capacité en médecine du sport, membre du comité directeur ;
- Marie-Paule Fernez, Directrice technique nationale ;
- Marc Truffaut, président ;
- Mireille Ségerie, assistante de direction.

Le nombre de dossiers s'est amplifié en 2018 en raison de la tenue des INAS Europe Summer Games organisés à Paris. Plusieurs examens sur place au siège par le docteur Fayollet eurent lieu tout au long de l'année.

1. NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINÉS GROUPE III (HANDICAP MENTAL)

- Éligibilité internationale : **25** dont par discipline

Athlétisme	Aviron	Basket	Cyclisme
5	1	2	3
Football	Natation	Tennis	
4	3	7	

25 dossiers ont été soumis à l'INAS

Nombre de dossiers validés par la **commission d'éligibilité INAS en 1^{re} instance : 24**

Nombre de dossiers validés par la **commission d'éligibilité INAS en 2^e instance : 1 (aviron)**

- Éligibilité nationale : **32** dont par discipline

Aviron	Hockey	Judo	Handball
7	10	5	10

Nombre de dossiers validés en 1^{re} instance nationale : **30**
(2 dossiers handball non validés)

Nombre de dossiers validés par la **commission d'éligibilité INAS en 1^{re} instance : 28**
(2 dossiers handball non validés)

2. NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINÉS GROUPE II2 (TRISOMIE)

- Éligibilité internationale : **7** dont par discipline

Athlétisme	Natation	Ski alpin	Ski nordique
1	4	1	1

Nombre de dossiers validés par la **commission d'éligibilité INAS en 1^{re} instance : 7**

Soit un total de **60 dossiers validés** par la commission d'éligibilité INAS pour l'année 2018.

COMMISSION NATIONALE FFSA D'ÉLIGIBILITÉ FFSA

L'éligibilité à la FFSA est de droit pour les sportifs inscrits (ou ayant été) dans des établissements médico-sociaux ou sanitaires qui accueillent des personnes en situation de handicap mental ou psychique.

Les autres sportifs doivent présenter au médecin régional ou au médecin fédéral un certificat médical établi par leur médecin référent attestant de leur situation de handicap mental ou psychique impactant au moins deux des quatre domaines de fonctionnement (autonomie, socialisation, communication, motricité). En cas de certificat ne remplissant pas la totalité de ces critères, une demande de renseignements complémentaires est adressée au sportif afin de permettre une décision.

Le nombre de demandes arrivées au médecin fédéral national est faible (moins de 10). Il serait intéressant de connaître le nombre de demandes effectuées auprès des médecins régionaux

Docteur Catherine FAYOLLET
Médecin national fédéral
Responsable de la commission nationale d'éligibilité

BILAN DE LA COMMISSION MÉDICALE

Nombre de réunions : deux dont une avec les médecins régionaux.

La Commission médicale nationale (CMN) a une pensée toute particulière pour deux de ses membres disparus cette année : Francis Genson, médecin du Pôle ski, et Alexandre Voukassovitch qui avait quitté depuis quelques années la CMN et la FFSA.

Madeleine d'Engremont a souhaité stopper ses activités au sein de la CMN : **kinésithérapeute fédérale nationale** et kinésithérapeute de l'équipe T21 de tennis de table après avoir longtemps œuvré pour les sportifs de haut niveau de tennis de table, la CMN salue son investissement auprès et pour les sportifs, et sa préoccupation constante pour la santé globale des sportifs et la prise en compte de leur parole et de leurs souhaits. Madeleine a accepté d'être membre d'honneur de la Commission médicale nationale

et de nous apporter et nous transmettre ses savoirs.

Pablo Ortega a accepté les missions de kinésithérapeute fédéral national et sa candidature validée par le président et le comité directeur (fin août).

Patrick Croisy a rejoint durant l'été le Pôle natation comme médecin de Pôle et de l'équipe de France de natation. Catherine Fayollet a assuré les intérim sur les Pôles sans médecin (natation début 2018 ; ski).

Chloé Debonne, kinésithérapeute, a rejoint le Pôle cyclisme. Anthony Robert, kinésithérapeute du Pôle tennis de table, est parti en fin d'année pour une formation.

La notion de «pool kiné» a été réaffirmée permettant en cas d'indisponibilité d'un kiné, de proposer en priorité le remplacement à un kiné validé par la CMN (diplôme, inscription à l'ordre des kinés, numéro Adeli).

MÉDECINS RÉGIONAUX :

KRAMKIMEL	Jacques	Ligue Île-de-France
LEPAULLE	Bruno	Ligue Auvergne-Rhône-Alpes
MEAS	Yunsan	Ligue Pays de la Loire
MACHET	Élena	Ligue de la Réunion
MARCY	-	Ligue Nouvelle-Aquitaine
LEMOIGNE	Christine	Ligue Bourgogne
RICARD	Claude	Ligue Franche-Comté
CHELALA	Joseph	Ligue des Hauts-de-France
BAROTTO	Sylvie	Ligue Occitanie

ACTIONS MENÉES

- Matériel : les commandes groupées ont été mises en place, une table kiné achetée pour le basket la taille des sportifs nécessitant l'utilisation d'une table plus longue
- Charte de fonctionnement staff médico-technique / staff médico-soignant a été travaillée avec la DTN
- En cours d'écriture les conduites à tenir en cas de fièvre, diarrhée etc... et la composition d'une trousse de secours avec quelques médicaments. La dispensation se fera après avis d'un médecin
- Secret partagé : jusqu'où dans l'intérêt du sportif et l'accompagnement à la performance (réunion de la CMN du 15 juillet)
- Diffusion de la liste des produits dopants actualisée. Rappel sur AUT pour 2018

Dossier médical du sportif : un dossier médical du sportif SHN, Espoir, T21 doit normalement être constitué lors de l'élaboration du dossier d'éligibilité et régulièrement actualisé. Un exemplaire est conservé au siège dans l'armoire sécurisée destinée aux éléments médicaux et une photocopie remise sous pli cacheté au kiné pour les déplacements à l'international. Chaque début de saison une réactualisation sera demandée.

BILAN PAR PÔLE

1. Staff médical

- **Pôle et équipe de France d'athlétisme :**
 - médecin Dr Nathalie Catajar
 - kiné Pablo Ortega
 - psychologue Carine Léon-Crouzet (CREPS Reims)
- **Pôle et équipe de France de football :**
 - médecin Dr Nathalie Catajar
 - kiné Philippe Lemaire
 - psychologue Carine Léon-Crouzet (CREPS Reims)
- **Pôle et équipe de France de basket-ball :**
 - médecin Dr Laurent Rubio
 - kiné Adrien Alexandre
 - psychologue Martine Bellemin Comte
- **Pôle et équipe de France de cyclisme :**
 - médecin Dr Laurent Rubio
 - kiné Chloé Debonne
- **Pôle et équipe de France de ski nordique :**
 - kiné Anne Cerdan
 - psychologue Élisée Gauthier

• **Pôle et équipe de France de tennis de table :**

- kiné Anthony Robert
- psychologue Christelle Baudin

• **Pôle T21 tennis de table :**

- kiné Anthony Robert
- psychologue Christelle Baudin

2. Inaptitudes temporaires

- **Pôle basket :** une inaptitude pour problème cardiaque
- **Pôle ski :** une fracture de clavicule, une reprise chirurgicale pour ligaments du genou, une fracture tibia péroné
- **Pôle football :** deux fractures tibia péroné
- **Pôle natation :** suspicion de spondylolisthésis

3. Surveillance médicale réglementaire (médecin de la SMR : Dr Christine Lemoigne)

Bilan des Summer Games : Dr Laurent Rubio responsable médical et en charge de la coordination des kinés. Sur le site d'hébergement une chambre a été identifiée permettant d'installer le staff médical dans des conditions correctes. Une blessée en tennis de table. Pas d'importants problèmes de santé.

CHAMPIONNATS DE FRANCE : BILAN EN COURS.

Badminton / 16 au 18 novembre / 143 sportifs / Évacuation pompiers entorse grave cheville.

Basket-ball / 28 avril au 1^{er} mai / 480 sportifs.

- Entorse grave : évacuation par ambulance privée sur CH
- Entorse grave : évacuation par pompiers sur CH

Basket-ball / Coupe nationale espoir / 4 au 6 décembre / 45 sportifs : un malaise vagal (arrêt de la compétition).

Cross / 9 et 10 mars / Entorse grave évacuation, entorse, malaise avec tachycardie : arrêt de la compétition.

Équitation / 17 et 18 mai / Écharde sous-unguéal. Urgences ; douleur au pied suite à cheval qui a marché dessus : arrêt.

Football à 11 / 13 au 15 avril / Entorse grave arrêt, contusion thoracique par coup de coude, rupture partielle du tendon d'achille.

Football à 7 / 11 au 13 mai / Entorse du genou gauche : arrêt.

Judo / 14 et 15 avril / Arrêt sur douleur au mollet droit, contusion à l'épaule gauche, douleur cervicale, douleur aux côtes, contusion à l'épaule gauche, entorse, suspicion fracture phalange.

Lutte / 30 et 31 mars / R.A.S.

Natation / 8 au 10 juin / Entorse grave ; arrêt. Une crise comitiale.

Rugby / 26 et 27 mai / 123 sportifs.

Ski / 7 au 11 mars / R.A.S.

Tir à l'arc / 10 et 11 mars / Malaise cardiaque ; évacuation pompiers.

Docteur Catherine FAYOLLET
Médecin national fédéral

SURVEILLANCE MÉDICALE RÉGLEMENTAIRE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Nouvelles dispositions de la SMR arrêtées par la Commission médicale nationale de la FFSA le 15 juillet 2018.

PARTICULARITÉS DE LA FFSA

La SMR au sein de la FFSA demande une organisation particulière et importante rendue nécessaire du fait :

- des sportifs tous en situation de handicap mental ou psychique, ce qui nécessite un accompagnement spécifique avec des besoins de suivis médicaux particuliers du fait de leur handicap ;
- de sa pratique multisports avec 8 équipes de sportifs de haut niveau (SHN) : athlétisme, basket, cyclisme, football, natation, ski alpin, ski nordique et tennis de table ;
- de l'éligibilité nécessaire pour être inscrit en liste SHN : les sportifs doivent remplir les critères d'éligibilité INAS ou être porteurs d'une trisomie 21 ou d'un autisme de haut niveau (Asperger) ; cela entraîne la constitution d'un dossier d'éligibilité ;
- de la nécessaire adaptation pour chaque sportif des examens et des outils utilisés pour la SMR du fait de la situation de handicap des sportifs.

À noter que la FFSA a défini et validé en comité directeur en novembre 2016 que chaque sportif du Projet de performance fédérale qu'il soit SHN, SE ou SCN réponde

aux mêmes exigences réglementaires pour la SMR à l'exception du bilan neurocognitif qui ne s'adresse qu'aux sportifs SHN, sur les bases :

• Du socle commun réglementaire :

- examen médical : examen clinique, bilan diététique, questionnaire de surentraînement, bilan psychologique ;
- et un électrocardiogramme.

• Des examens complémentaires spécifiques liés au type de public avec :

- des examens à l'entrée : échographie cardiaque, épreuve d'effort et bilan neurocognitif (ce dernier examen, étant réservé aux sportifs SHN, est réalisé dans le cadre du dossier d'éligibilité INAS) ;
- un suivi annuel avec bilan biologique et consultation de pédicure ;
- pour les T21 dans les disciplines natation (avec départ plongé), judo, rugby, basket-ball et football, un bilan radiologique (IRM cérébral conseillé) à la recherche d'une instabilité atloïdo-axoïdienne.

LES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA SMR (VALIDÉES EN COMITÉ DIRECTEUR DU 25 AOÛT 2018)

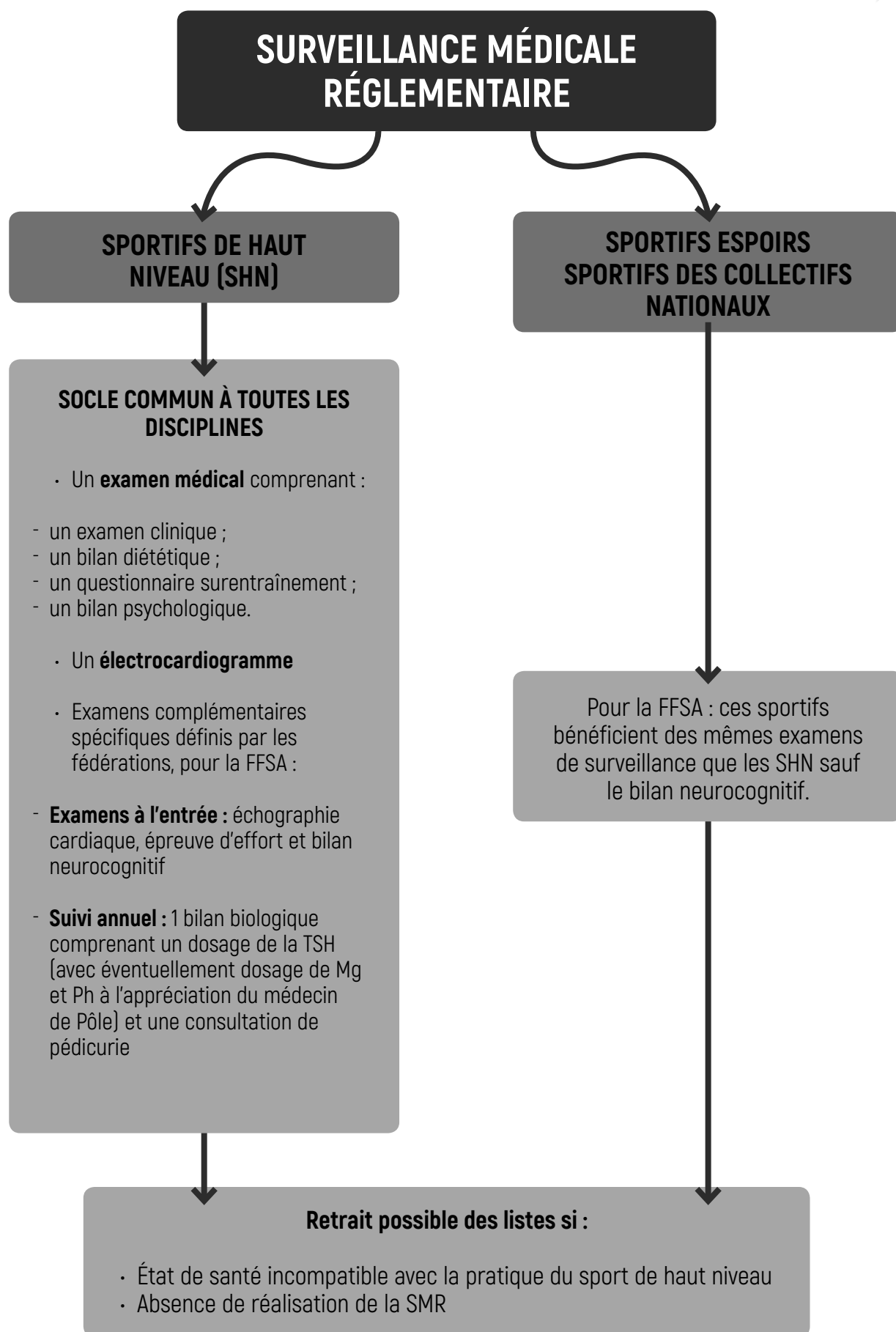
Elles portent sur les examens complémentaires spécifiques liés au type de public :

• Maintien des examens à l'entrée :

- échographie cardiaque ;
- épreuve d'effort ;
- bilan neurocognitif (ce dernier toujours réservé aux SHN est réalisé lors du dossier d'éligibilité).

• Modification du suivi annuel :

- modification du bilan biologique comprenant désormais un dosage de la TSH (avec éventuellement dosage de Mg et Ph à l'appréciation du médecin de Pôle) avec abandon du dosage de la vitamine D ;
- abandon de la consultation de podologie au profit d'une consultation de pédicure ;
- le comité directeur conscient de la nécessité d'une SMR complète et de qualité compte tenu des spécificités de notre public a voté la prise en charge financière par la FFSA des examens au cas où la CO ne prendrait pas en charge la globalité.



Docteur Christine LEMOIGNE
Responsable de la SMR

RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Les effectifs théoriques de la Direction technique nationale sont restés stables en 2018 :

- 11 CTN cadres de l'État ;
- 2 CTN salariés FFSA ;
- 1 DTN cadre de l'État.

La disparition brutale de Christian Richard a privé la DTN d'un des siens au dernier trimestre de l'année.

Outre le choc et la douleur, 2 cadres de la DTN se sont relayés auprès des Pôles France de ski pour assurer la continuité de l'action. Les Commissions sportives nationales d'escalade, de ski alpin et de ski de fond ont dû travailler en autonomie dans la poursuite des actions engagées.

La direction technique nationale s'est réunie en travaux de coordination tous les mois au siège fédéral à Paris. Cette

année les réunions en visioconférence ont été privilégiées. Ces travaux ont pour objet essentiel de coordonner l'action des cadres :

- pour la déclinaison du projet fédéral en région ;
- pour la mise œuvre des orientations et actions contractualisées entre la fédération et le ministère des sports.

Se sont tenus également 3 séminaires thématiques :

- du 7 au 9 février à La Feclaz pour travailler sur le projet fédéral 2018-2021 ;
- du 4 au 6 juin à Lamotte-Beuvron pour travailler sur la coordination des ETR ;
- du 5 au 7 septembre à Logonna-Daoulas (Finistère) pour travailler sur les nouveaux modèles économiques.
- Cette année les coordonnateurs des ETR des régions non pourvues de CTN ont été invités à ces séminaires.

LES ACTIONS SPÉCIFIQUES DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

Dans le cadre de la convention d'objectifs avec le ministère des sports, les cadres de la DTN ont assuré la coordination et le suivi des actions suivantes :

Sport Adapté jeunes

- 45 porteurs de projets SAJ, dont 8 ligues et 37 CDSA :
 - 34 programmes « Je découvre »
 - 30 programmes « Je joue »
 - 7 programmes « Je m'entraîne »
- 34 commissions territoriales SAJ, 42 référents locaux SAJ, 18 référents SAJ de CSN ;
- 3 012 rencontres SAJ organisées sur tout le territoire ;
- 14 431 licenciés jeunes FFSA (<18 ans ; d'où l'intérêt d'une licence SAJ <21 ans) = 22,4%.

Mise en place des jeux nationaux : rencontre nationale non compétitive

- du 19 au 21 juin à Mûr-de-Bretagne (22). Organisation CDSA 22 - FFSA ;
- 155 personnes (116 jeunes, 39 accompagnateurs) + 90 encadrants et bénévoles. 19 équipes ;
- 4 régions représentées : Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Île-de-France, Hauts-de-France ;
- 7 jeux : nautiques, athlétiques, opposition, grimpe, adresse, parcours du combattant, biathlon carabine laser. 3 défis complémentaires : santé, citoyenneté, expression.

Championnats de France spécifiques SAJ (jusqu'à < 21 ans)

- Coupe nationale espoirs de basket-ball ;
- Coupe nationale espoirs de football ;

- Championnat de France natation SAJ ;
- Championnat de France tennis de table SAJ ;
- Championnat de France athlétisme SAJ.

Regroupement du réseau des référents SAJ : 18-19 octobre à Paris

- bilan des actions 2017-2018 ;
- focus sur le programme « Je découvre » 2018-2021 ;
- 25 participants dont 2 élus FFSA, 1 CTN, 12 référents SAJ de CSN, 13 régions représentées + présence de Céline Aubrée, responsable programme engagement Fondation d'entreprise FDJ.

Productions, publications, diffusions

- programmes SAJ 2018-2021 ;
- plaquette SAJ ;
- guide de l'organisateur des Jeux nationaux.

Programme sport santé

- 7 régions actives ;
- plus de 1000 personnes ont intégré le programme ;
- formation de coordonnateurs du programme national ;
- utilisation du logiciel national : 55 établissements - 300 personnes inscrites - 20 départements et 6 régions actives sur le logiciel ;
- diffusion des outils impression (guides nationaux et carnets individuels de suivi environ 2000 flyers, 2000 carnet individuels) ;
- dotation de 23 malles supplémentaires en régions (80 + 23 = 103 malles) ;
- 1 regroupement national sport santé.

Il a été organisé 4 journées nationales « espaces détection et prévention santé Malakoff Médéric » :

1. Espace dépistage et prévention santé MM à Marvejols le 26 mai 2018 ;
2. Espace dépistage et prévention santé MM à Mûr-de-Bretagne SAJ les 20 et 21 juin 2018 ;
3. Lors des Jeux nationaux, il y a eu une petite journée détection et prévention santé MM avec les Opticiens Mobiles ;
4. Espace dépistage et prévention santé MM sur le Défi nature 20 septembre 2018.

Actions « sport et handicap psychique »

- 17 actions répertoriées et aidées par la FFSA ;
- 1 action portée par une ligue ;
- 16 actions portées par des CDSA.

Plan fédéral « citoyens du sport » / Dispositif « service-civique »

- obtention du renouvellement de l'agrément national collectif 2018-2020 ;
- coordination du dispositif et déploiement de l'agrément par 1 CTN et 1 salariée du siège, relations et bilans auprès de l'agence nationale ;
- **40 volontaires en service civique** accueillis dans le réseau FFSA (siège, pôles France, ligues, CDSA).
- Missions d'une durée moyenne de 8 mois vouées à faciliter l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.
- actualisation et création d'**OUTILS** d'accompagnement des structures et de suivi des volontaires :
 - Mémento du service civique
 - Guide d'accueil du volontaire en service civique
 - Suivi du service civique
 - stand « Citoyens du Sport Adapté » animé par les volontaires du siège lors des CF.

Défi nature

- 1 défi national ;
- lieu et dates : Gérardmer (88) - 19 au 21 septembre 2018 ;
- nombre de participants : 171 participants (sportifs et accompagnateurs) + 79 accompagnateurs encadrants d'activités et bénévoles ;
- nombre d'équipes et d'établissements: 22 équipes et 15 établissements participants ;
- l'évolution par rapport aux années passées : Une quarantaine de participants supplémentaires ;
- accompagnement des défis régionaux :
 - Rencontres sportives non compétitives inscrites au projet fédéral
 - 2018, première année d'accompagnement financier de la FFSA
 - Nombre de défis régionaux : 3 dont 2 portés par des ligues
 - Nombre d'équipes participantes : 39
 - Nombre de participants : 309.

Formations

- nombre de formations mises en œuvre : + 15% par rapport à 2017- soit 129 stages ;
- nombre de stagiaires : + 2 % - soit 1211 stagiaires ;
- soutien aux ligues en particulier celles qui s'engagent dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de CQP « moniteur en Sport Adapté » : formation de formateurs, de tuteurs, implication dans certaines étapes de certification, analyse de pratique des coordonnateurs de ces dispositifs ;
- les AQSA modules 1 et 2 – un boom conséquent : de 19 à 46 en un an. Cela démontre une dynamique territoriale très forte. Nombre de stagiaires en AQSA est passé de 171 à 433 ;
- modules 2 : conduits par les commissions sportives nationales en sports de combat, en activités physiques pour tous, en athlétisme, en football, en sports de raquettes et en gymnastique ;
- formations professionnelles qualifiantes ;
- poursuite de la mise en œuvre des formations :
 - DESJEPS diplôme d'état supérieur mention Sport Adapté
 - DEJEPS Diplôme d'état mention Activités physiques et sportives adaptées
 - DU « autisme et médiations corporelles ».

La formation des nouveaux salariés (Focus)

- du 12 au 14 septembre 2018 à Paris ;
- 23 participants, 10 intervenants dont 2 élus, 4 membres DTN, 4 salariés du siège ;
- objectif visé :
 - Comprendre et s'appropriier les dispositifs règlementaires et opérationnels de la FFSA afin de démarrer ses fonctions en possédant un socle de connaissances sur lesquelles s'appuyer pour la mise en œuvre des projets sur son territoire ;
- compétences acquises :
 - S'approprier les statuts et les règlements intérieurs de la FFSA
 - Être capable d'utiliser la base licence et la base calendrier
 - Se positionner au regard du projet fédéral national
 - Décliner les règlements sportifs fédéraux et les conventions nationales sur son territoire
 - Promouvoir les dispositifs de licences et les outils de communication sur son territoire
 - Identifier les articles du code du sport en lien avec l'encadrement des activités sportives ;
 - Création et remise d'une « **BOÎTE à OUTILS** » sur clé USB.

La formation des CTF (Focus)

Construction et présentation de budgets à l'appui des demandes de subventions et pour l'organisation d'un championnat de France :

- du 22 au 23 novembre 2018 à Paris ;
- 12 stagiaires, 2 intervenants, 1 membre de la DTN ;

- **objectifs à atteindre :**
 - Permettre aux CTF de développer les compétences suivantes
 - Acquérir les notions de comptabilité des associations
 - Améliorer la qualité des demandes de subvention auprès des financeurs publics et privés
 - Améliorer la construction et la qualité des budgets pour l'organisation d'un championnat de France ;
- **compétences acquises :**
 - S'approprier les notions de comptabilité générale et ses grands principes
 - Identifier les différentes particularités d'une demande de subvention et d'un compte-rendu financier
 - Être capable de construire un budget prévisionnel
 - Maîtriser les outils fédéraux pour construire un budget prévisionnel d'un championnat de France.

Préparation au concours du Professorat de sport

- concours 2018 : aide à la préparation aux écrits d'une CTF ;
- concours 2019 : accompagnement à la prise de décision des CTF envisageant de préparer le concours pour s'engager dans une préparation ;
- pas de poursuite en l'absence d'ouverture du concours.

Développement des outils informatiques (Focus)

Accompagnement des informaticiens à la création d'outils informatiques à destination des techniciens nationaux, régionaux et départementaux :

• Calendrier en ligne

Outil permettant la mise en ligne de l'ensemble des rencontres (manifestations, stages, séjours) organisées sur l'ensemble du territoire national sous l'égide de la FFSA

- Définition du besoin pour permettre la réalisation du nouvel outil par les informaticiens
- Suivi de l'élaboration de l'outil
- Présentation aux CTF et accompagnement au lancement de l'outil
- Suivi des mises en ligne réalisées et accompagnement des utilisateurs pour avoir une cohérence au plan sportif
- 3000 rencontres enregistrées par la quasi-totalité des départements et ligues métropolitains qui organisent des manifestations

• Sport santé

Outil permettant l'enregistrement des évaluations sport santé réalisées au sein des établissements

- Soutien à l'élaboration du besoin de mises à jour

• Base de suivi des sportifs de haut niveau

Outil permettant l'enregistrement de l'ensemble de données individuelles des sportifs de haut niveau permettant leur suivi par les multiples acteurs (Pôles, PERF, DTN, etc.).

- Soutien à la finalisation de l'outil dans sa version actuelle

• Outil d'inscriptions aux rencontres en ligne

- Outil qui permettra à l'ensemble des clubs de s'inscrire directement leurs licenciés en ligne, de gérer les parcours de qualification aux compétitions, de suivre les participations par sportif et d'analyser les pratiques des sportifs.
- Élaboration du cahier des charges en cohérence avec l'outil du calendrier en ligne.

• Protection des données

Accompagnement des élus nationaux pour la prise en compte du nouveau règlement général de protection des données et à la nomination d'un délégué national à la protection des données.

Championnats de France

Les cadres de la DTN ont assuré le suivi de tous les championnats de France en qualité de Délégué technique fédéral.

En 2018 un accompagnement soutenu dans le cadre de l'aide aux budgets a été mis en œuvre.

Coordination des Commissions sportives nationales

1. Activités Motrices

- 1 commission nationale avec 4 membres, 1 élu référent et 1 CTN. Elle s'est réunie 3 fois en 2018
- 51 porteurs de projets en AM, dont 7 ligues et 44 CDSA
- 37 commissions territoriales en AM
- 331 rencontres AM organisées sur tout le territoire
- Mise en place d'une Journée nationale en Activités Motrices le 5 juin 2018 : 31 organisations en France

2. Activités gymniques

- 1 commission nationale avec 5 membres, 1 élu référent, 1 CTN. Elle s'est réunie 3 fois en 2018
- Publication des règlements AGSA 2017-2021
- Préparation d'un championnat de France, avec décision d'un report en 2020 pour former et développer avant de mettre en œuvre une compétition nationale
- Formation module 2 AQSA AGSA du 25 au 27 octobre 2018 à Amiens avec 2 intervenantes de la CSN

3. Athlétisme

- 1 commission nationale avec 7 membres, 2 élus référents, 1 CTN. Elle s'est réunie 2 fois en 2018
- Publication et mise à jour des règlements 2017-2021
- Préparation de 3 championnats de France : cross – SAJ – adultes piste
- Formation des officiels avant la compétition = 3 formations
- Formation module 2 AQSA Athlétisme du 10 au 12 avril 2018 à Nantes avec 1 intervenant de la CSN : Frédéric Drieu. 8 stagiaires. Organisation Trans'Formation / Ligue SA Pays de la Loire

4. Badminton

- 1 commission composée de 5 membres 1 CTN

coordonnateur et 1 élu référent du comité directeur

- Une réunion à Strasbourg en 2018
- Formations : 1 initiateur (DEUST) 20 étudiants + formation FFBAD public sport adapté, 2 jours avant championnat de France

5. Basket

- 1 commission nationale avec 5 membres, 1 élu référent, 1 CTN. Elle s'est réunie 2 fois en 2018
- Suivi et mise en œuvre des championnats de France

6. Cyclisme

- 1 réunion concernant la modification des règlements
- 1 championnat de France VTT à Venoy (89) du 15 au 17 juin 2018. 90 participants

7. Canoë-kayak

- 1 réunion concernant la modification des règlements
- 1 championnat de France de Canoë Kayak à Léry-Poses (27) regroupant 95 sportifs

8. Football

- 1 commission nationale avec 5 membres, 2 élus référents, 1 CTN. Elle s'est réunie 3 fois en 2018
- Réunions CSN : 3 réunions CSN + 1 réunion des référents de zones
- Formation des officiels en amont des championnats de France
- 1 formation AQSA module 2 en Bretagne
- Suivi des championnats : 4 compétitions nationales (CNE, coupe de France de football à 11, CF de football à 7, CF futsal).

9. Handball

- 1 commission nationale avec 4 membres, 1 élu référent et 1 CTN. Elle s'est réunie 3 fois en 2018
- Organisation du premier regroupement des référents handball le 15 juin 2018. 5 régions représentées
- Rédaction d'un projet de développement du handball Sport Adapté et d'un projet de construction d'une collectif France
- Participation au championnat d'Europe de handball INAS du 27 juin au 2 juillet 2018 à Porto
- Un stage de préparation du collectif : 14 joueurs et 3 personnes pour l'encadrement

10. Judo

- Les membres actifs sont au nombre de 5
- La commission s'est réunie 3 fois, 2 fois au siège et une fois en visioconférence
- Les contenus de la formation d'officiels ont été élaborés pour une première formation programmée en janvier 2019
- Un outil de recensement et de suivi des compétiteurs a été mis en place
- Le championnat de France 2018 à Aurillac a réuni 548 sportifs répartis de la façon suivante : 127 AB, 204 BC et 182 CD (catégories -16, -18, adulte et vétéran), plus 35 inscrits aux « Défis judo »

11. Pétanque

- 1 commission nationale composée de 6 membres, 1 élue référente et 1 CTN, réunie 2 fois en 2018
- Suivi des règlements
- 1 regroupement des référents régionaux le 30 août 2018 – 7 participants – l'élue référente – 1 membre de la DTN
- Une trentaine officiels formés en 2018

12. Natation

- 1 commission nationale avec 6 membres, 1 élu référent et 1 CTN. Elle s'est réunie 3 fois en 2018.
- Formation Officiels :
 - 128 officiels « escortes »
 - 200 officiels « chronomètres »
 - Formation Sauv'nage :
 - 32 évaluateurs
 - 15 formateurs
 - 15 assistants
 - 115 Sauv'nage délivrés
 - Regroupement des référents en décembre 2018
 - Élaboration d'outils
 - aide à l'organisation d'un championnat régional
 - cahier des charges pour organiser un championnat de France
 - formation des officiels.

13. Tir à l'arc

- 1 commission nationale avec 4 membres et 1 membre associé, 1 élu référent, 1 CTN. Elle s'est réunie 4 fois en 2018
- Suivi de la mise en place des règlements
- Mise en place d'une ranking (classement français) pour répertorier les performances de tous les archers SA

14. Tennis

- 1 commission nationale composée de 7 membres, 1 élu référent et 1 CTN. Elle s'est réunie 4 fois en 2018 dont une consacrée à la formation
- Suivi des règlements tennis Sport Adapté 2017-2021
- 1 regroupement des référents régionaux en février 2018 – 7 participants – 6 membres de la CSN – 2 membres de la DTN
- 1 commission mixte FFSA/FFT réunie 2 fois en 2018
- 1 convention de collaboration FFSA/FFT signée le 31 mai 2018
- 1 équipe de France composée de 4 joueuses et 6 joueurs, avec un encadrement technique composé de 4 cadres
- 2 stages nationaux organisés en janvier et juin 2018.
- Participation de 8 d'entre aux jeux INAS en juillet 2018 à Paris
- 1 formation ASQA module 2 sports de raquettes – 10 stagiaires

15. Tennis de table

- 1 commission nationale avec 9 membres CSN et 3 membres associés, 1 élu référent, 1 CTN. Elle se réunit 3 fois par an
- Suivi de la mise en place des règlements
- Formations d'arbitres régionaux SA : 35 arbitres régionaux formés à Annecy et à La Roche-sur-Yon
- Formation Initiateurs tennis de table FFSA – 5 au 8

novembre 2018 à Poitiers : 11 stagiaires dont 4 sportifs HN de la FFSA

Les Commissions sportives nationales **équitation, lutte et sport boule** ne disposent pas de CTN coordinateur. Elles ont été actives et autonomes en 2018 et ont notamment assuré le suivi et la mise en œuvre des championnats de France.

COORDINATION DU DISPOSITIF DE HAUT NIVEAU 2018
124 stages et 24 compétitions internationales

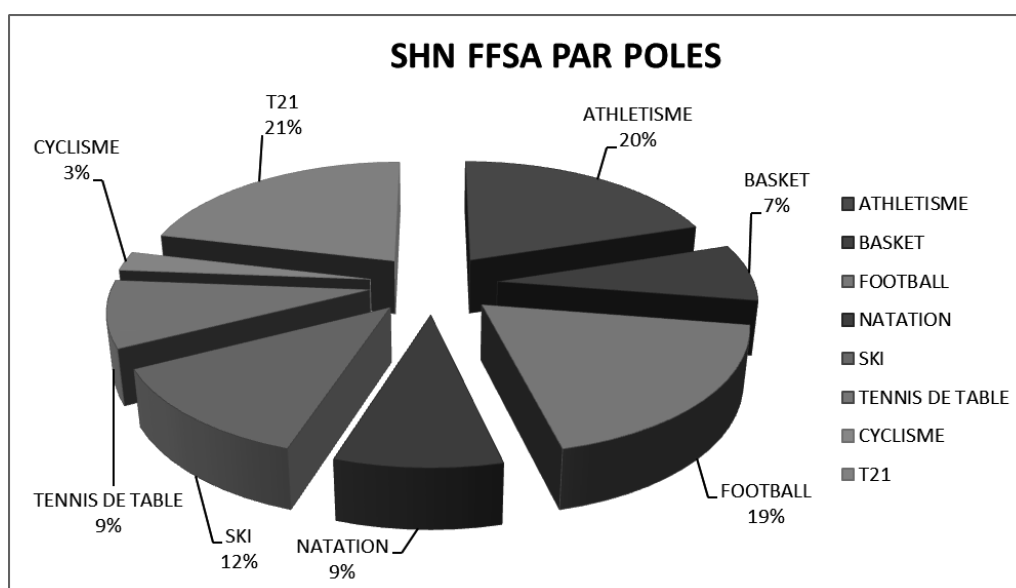
DISCIPLINES	STAGES NATIONAUX	COMPÉTITIONS INTERNATIONALES
TENNIS DE TABLE	37	6
TENNIS DE TABLE T21	6	1
BASKETBALL	11	1
FOOTBALL	8	2
NATATION	22	5
NATATION T21	5	2
SKI ALPIN	12	1
SKI NORDIQUE	8	1
CYCLISME	5	1
ATHLÉTISME	10	4
TOTAL	124	24

BILAN DES MÉDAILLES

187 médailles : 70 or – 51 argent – 66 bronze

RENOUVELLEMENT DES LISTES SHN

95 sportifs (Elite +Sénior + relève +reconversion) et 43 sportifs (Espoirs et collectifs nationaux)



LES PÔLES D'EXCELLENCE RÉGIONAUX : PERF

Le PERF est une structure inscrite au programme d'accès au haut niveau du projet de performance fédéral. Il s'articule en 3 niveaux, chaque niveau incluant le précédent.

Pour accompagner les sportifs inscrits en liste ministérielle, la FFSA a mis en place dans le cadre de son PPF (projet performance fédéral) le PERF (Pôle d'excellence régional et de formation).

Ces structures font partie du parcours d'accès au haut niveau, elles ont pour vocation à accompagner le CNASEP sur le volet socio-professionnel et les commissions nationales pour le repérage des meilleurs sportifs régionaux.

9 PERF labélisés (Occitanie, AURA, Bretagne, Hauts-de-France, Centre-Val-de-Loire, Nouvelle-Aquitaine, Pays de la Loire, PACA, Réunion).

Tous les PERF sont de niveaux 3.

Niveau 1 : repérer, veiller, coordonner

Ce niveau est le socle du PERF. Il s'agit d'assurer la transmission entre le niveau national et le niveau territorial. Le PERF de niveau 1 est donc en relation directe avec les Pôles et le CNASEP.

À ce niveau le PERF contribue à l'élaboration des dossiers d'éligibilité internationaux.

Il favorise la participation des meilleurs sportifs régionaux aux compétitions nationales.

Niveau 2 : accompagner

Au niveau 2 le PERF s'impliquera dans la labélisation des clubs Pôle. Il s'assurera de la mise en œuvre des entraînements en concertation avec les entraîneurs nationaux et les entraîneurs de Pôle.

Il veillera au suivi des rendez-vous médicaux et paramédicaux. Il devra alerter le responsable de Pôle des difficultés rencontrées par le sportif sur le plan sanitaire.

Niveau 3 : former, préparer

Le niveau 3 du PERF s'articule autour de la formation et de la préparation des meilleurs sportifs régionaux. Il s'agira d'identifier et de mettre en œuvre les formations nécessaires au sein des clubs pôle en relation avec les Pôles et les Commissions sportives nationales.

De préparer les meilleurs régionaux sportifs non listés en vue de préparer les compétitions nationales notamment les coupes nationales des régions et départements.

Les disciplines les plus pratiquées dans le cadre de la préparation des meilleurs sportifs régionaux sont :

- Football : 7
- Tennis de table : 3
- Athlétisme : 2
- Natation : 2
- Ski : 1

LE CNASEP : CENTRE NATIONAL D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ÉDUCATIF ET PROFESSIONNEL

- 98 sportifs accompagnés par le dispositif CNASEP.
- 51 conventions mises en place pour libérer le sportif de son temps de travail pour de l'entraînement, des stages ou des compétitions internationales.

Gestion des aides personnalisées

Animation d'un réseau de référent locaux via le dispositif PERF mis en place par les ligues régionales pour le suivi de proximité avec les SHN.

Conventions signées par Pôle en 2018

- **16** conventions pour le pôle athlétisme
- **9** pour le Pôle natation
- **8** pour le Pôle ski
- **7** pour le Pôle tennis de table
- **6** pour le Pôle football
- **3** pour le Pôle basket
- **2** pour le Pôle cyclisme
- Accompagnement d'un sportif au centre CNASEP BOBIGNY avec logement : 1 footballeur en 2018.
- Les relations ont été menées efficacement avec les coordinateurs de PERF dans le cadre du suivi socio pro.
- Une convention reconduite avec MON COPILLOT pour l'accompagnement des sportifs en France lors de déplacements : 165 déplacements (athlétisme, basket, cyclisme, natation).

RAPPORT ACTIVITÉS MOTRICES

QUE SONT LES ACTIVITÉS MOTRICES ?

- Secteur à part entière à la FFSA (jeunes et adultes)
- Activités physiques ludiques adaptées
- Les AM favorisent le maintien et le développement d'une motricité fonctionnelle, de l'autonomie, en s'enrichissant des sensations vécues et du plaisir ressenti par le pratiquant
- Elles permettent à la personne d'agir en donnant du sens à sa réalisation afin de s'adapter à son environnement physique et social, de s'exprimer et de s'ouvrir au monde

QUEL PUBLIC ?

- Personnes déficientes intellectuelles en grande difficulté
- Personnes présentant des désordres psychiques et/ou des troubles envahissants importants du développement
- Personnes les plus fragiles ou dépendantes
- Personnes polyhandicapées
- Personnes ne donnant pas de sens aux activités sportives codifiées

Les Activités Motrices en quelques chiffres :

- 51 porteurs de projets en AM, dont 7 ligues et 44 CDSA
- 1 commission nationale avec 4 membres, 1 élu référent et 1 CTN. Elle se réunit 3 fois par an
- Cette saison a vu une augmentation très nette du nombre de commissions territoriales en AM : de 29 elles sont passées à 37
- 331 rencontres AM organisées sur tout le territoire

Les porteurs de projets sont majoritairement les comités départementaux.

La conséquence immédiate est un maillage des rencontres en AM beaucoup plus étendu qu'à l'accoutumée et qui recouvre une très grande partie du territoire. Du jamais vu. La proximité des actions pour les sportifs des AM est ainsi respectueuse des pratiques de ces derniers.

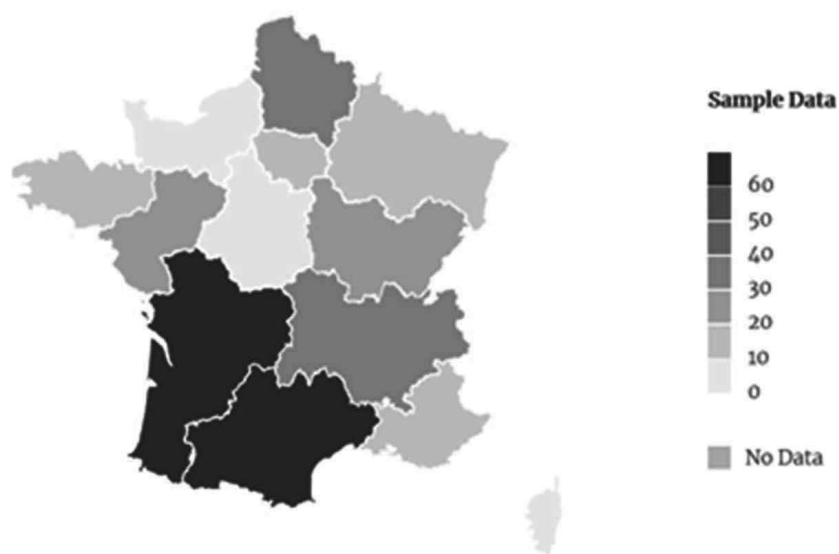
Le temps fort national qu'a été la journée des AM du 5 juin 2018, bien identifiée au niveau du calendrier fédéral, a donné une visibilité bénéfique pour les AM avec 31 rencontres.

Le retour des vidéos et des photos de cette journée nationale permettra un travail de réflexion sur les caractéristiques des sportifs AM, ces dernières étant considérées pour certains autant comme une discipline que comme une pratique sportive.

Lien vidéo 2018 « Repenser les Activités Motrices »
<https://www.youtube.com/watch?v=I6clqnpJWy0&t=14s>

Lien photos journée nationale Activités Motrices 2018
<https://www.flickr.com/photos/156770647@N06/albums/72157672802921618>

RENCONTRES Activités Motrices 2017-2018



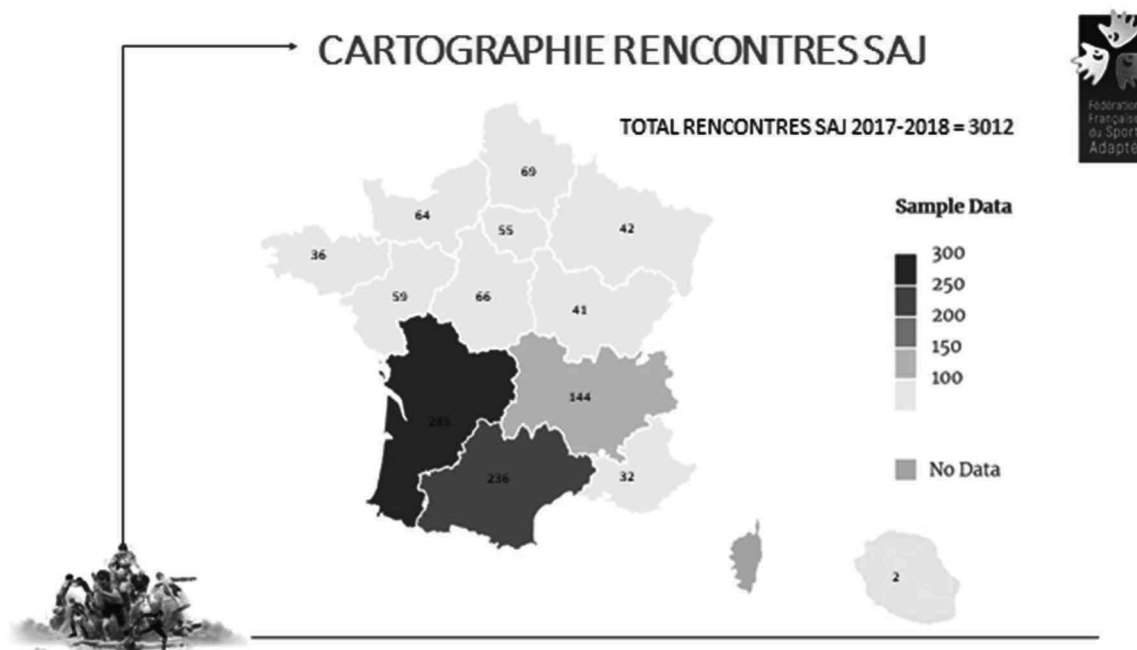
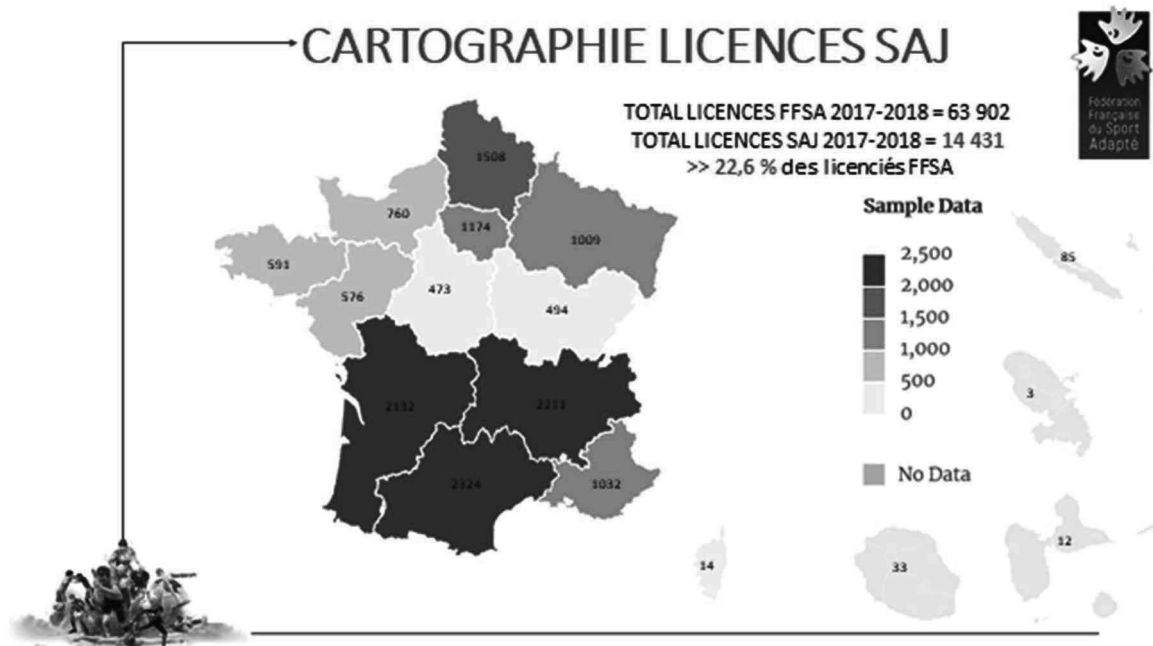
RENCONTRES AM 2017-2018			
	2017	2018	TOTAL
Ligue AURA	11	23	34
Ligue BOURGONE-FRANCHE-COMTÉ	6	14	20
Ligue BRETAGNE	7	10	17
Ligue CENTRE-VAL- DE-LOIRE	2	7	9
Ligue GRAND EST	5	5	10
Ligue HAUTS-DE-FRANCE	6	24	30
Ligue ÎLE-DE-FRANCE	3	7	10
Ligue NORMANDIE	2	4	6
Ligue NOUVELLE- AQUITAINE	24	37	61
Ligue OCCITANIE	38	56	94
Ligue PAYS DE LA LOIRE	11	15	26
Ligue PACA	8	5	13
Ligue de LA RÉUNION		1	1
TOTAL	123	208	331

Madeleine d'ENGREMENT VAILLANT
Élue référente Activités Motrices

BILAN SPORT ADAPTÉ JEUNES

- 45 porteurs de projets SAJ, dont 8 ligues et 37 CDSA
- 34 programmes « Je découvre »
- 30 programmes « Je joue »
- 7 programmes « Je m'entraîne »
- 34 commissions territoriales SAJ, 42 référents locaux

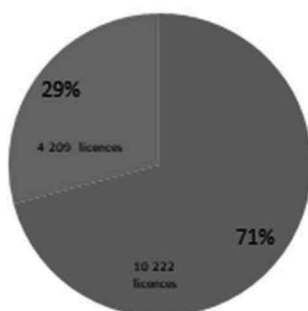
- SAJ, 18 référents SAJ de CSN
- 3 012 rencontres SAJ organisées sur tout le territoire
- 14 431 licenciés jeunes FFSA (< 18 ans, d'où l'intérêt d'une licence SAJ < 21 ans) = 22,4 %.



RÉPARTITION SAJ PAR SECTEUR

Licences SAJ 2017-2018

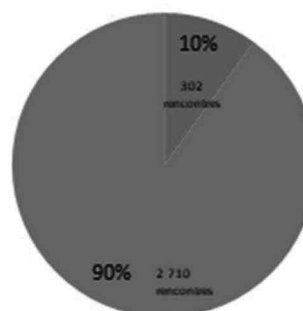
■ Compétitif ■ Non compétitif



Le tarif de la licence jeune compétitive est le même que celui de la licence jeune non-compétitive.

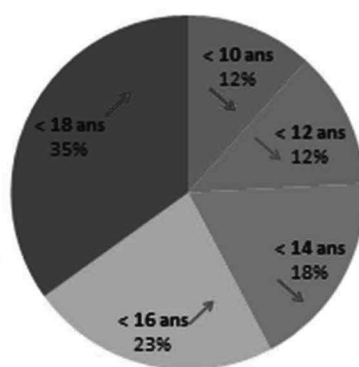
Rencontres SAJ 2017-2018

■ Compétitif ■ Non compétitif



RÉPARTITION SAJ PAR CATÉGORIE D'ÂGE

CATÉGORIES D'ÂGE Licences SAJ 2017-2018



Part de la catégorie 18-21 ans dans la catégorie « seniors » ?
Licence « jeune » FFSA = < 18 ans

→ = tendance par rapport à la saison dernière



MISE EN PLACE DES 1^{ERS} JEUX NATIONAUX SAJ = RENCONTRE NATIONALE NON-COMPÉTITIVE

- Du 19 au 21 juin à Mûr-de-Bretagne (22) - Organisation CDSA 22 et FFSA
- 155 personnes (116 jeunes, 39 accompagnateurs) + 90 encadrants et bénévoles - 19 équipes
- 4 régions représentées : Bretagne, Centre-Val-de-Loire, Île-de-France, Hauts-de-France
- 7 jeux : nautiques, athlétiques, opposition, grimpe, adresse, parcours du combattant, biathlon carabine laser
- 3 défis complémentaires : santé, citoyenneté, expression
- Résultats : 4 trophées * 6 trophées ** 9 trophées ***

Lien **photos** JN SAJ 2018 : <https://www.flickr.com/gp/156770647@N06/4uG1Zc>

CHAMPIONNATS DE FRANCE SAJ SPÉCIFIQUES (JUSQU'À < 21 ANS)

- CNE de basket-ball
- CNE de football
- CF natation SAJ
- CF tennis de table SAJ
- CF athlétisme SAJ.

JEUNES INCLUS DANS LES AUTRES CHAMPIONNATS DE FRANCE

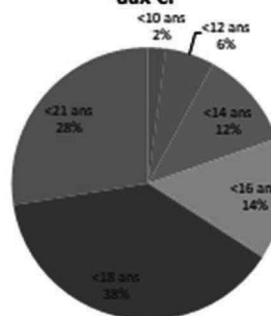
Futsal – football à 7 – CFR football – escalade – ski alpin – ski nordique – pétanque – kayak – VTT – judo – tir à l'arc – lutte – rugby – tennis – natation – cross – handball – badminton – équitation.

CF SPÉCIFIQUES SAJ



Discipline	Nombre de jeunes 2016-2017*	Nombre de jeunes 2017-2018
Football	176	175 (CNE)
Basket-Ball	43	53 (CNE)
Tennis-de Table	89	93
Natation	90	111
Athlétisme	268	136
TOTAL	666	568

Catégories d'âge des jeunes sportifs participant aux CF



* CF à Aubagne avec les 5 disciplines

PLACE DES JEUNES DANS LES CF



Discipline	Nombre de jeunes 2017-2018
Futsal	30
Foot à 7	97
Foot à 11	33
Escalade	16
Ski alpin	50
Ski nordique	22
Pétanque	1
VTT	32

Discipline	Nombre de jeunes 2017-2018
Natation	27
Handball	15?
Tir à l'arc	11
Lutte	113
Rugby	13
Tennis	22
Judo	99
Kayak	29

TOTAL = 610 jeunes inclus dans CF non spécifiques

➔ 1 178 jeunes ont participé aux CF en 2017-2018

25 % de
jeunes
dans les
CF

REGROUPEMENT DU RÉSEAU DES RÉFÉRENTS SAJ DES 18 ET 19 OCTOBRE À PARIS

- 25 participants dont 2 élus FFSA, 1 CTN, 12 référents SAJ de CSN, 13 régions représentées
- Présence de Céline Aubrée, responsable programme engagement Fondation d'entreprise FDJ

Jeudi 18 octobre 2018 au FIAP Jean Monnet	
13 h 30 - 14 h 00	Accueil des participants, présentation des intervenants et des participants
14 h 00 - 14 h 15	Objectifs et déroulement du regroupement
14 h 15 - 15 h 00	Bilan 2017-2018 du développement territorial du SAJ
15 h 00 - 15 h 30	Programmes SAJ 2018-2021. Focus sur SAJ « Je découvre »
15 h 30 - 16 h 00	SAJ « Je joue » - Bilan des Jeux nationaux SAJ 2018
16 h 00 - 16 h 15	Échanges et discussions avec la « Fondation d'Entreprise FDJ »
16 h 15 - 16 h 30	Pause
16 h 30 - 17 h 30	SAJ « Je m'entraîne » - Championnats de France et CNE 2017-2018
17 h 30 - 18 h 30	Constitution des groupes de travail thématiques
18 h 30 - 20 h 30	Échanges « autour d'un verre », repas au FIAP

Vendredi 19 octobre 2018 au FIAP Jean Monnet	
09 h 00 - 10 h 15	3 groupes de travail : • Place des jeunes dans les championnats régionaux et nationaux • Dispositifs et outils pour valoriser et mesurer la pratique SAJ • Cahier des charges des Jeux nationaux SAJ
10 h 15 - 10 h 30	Pause
10 h 30 - 11 h 00	Poursuite des travaux de groupe
11 h 00 - 12 h 30	Restitutions et échanges
12 h 30 - 14 h 00	Repas
14 h 00 - 15 h 00	Déclinaison des programmes SAJ, perspectives
15 h 00 - 16 h 00	Stratégie, outils de promotion et de communication
16 h 00 - 16 h 30	Bilan du regroupement

PRODUCTIONS, PUBLICATIONS, DIFFUSIONS

- Programme SAJ 2018-2021
- Plaquette SAJ
- Guide de l'Organisateur Jeux nationaux SAJ

PRINCIPAUX PARTENAIRES

- Ministère des sports
- Fondation d'Entreprise FDJ.

Évelyne DIAZ, vice-présidente en charge du Sport Adapté jeunes
Laure DUGACHARD, CTN FFSA

BILAN FORMATION

TABLEAU COMPARATIF

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stages	104	117	120	107	112	129
Stagiaires	1106	1120	1189	1117	1187	1211

2018 marque une évolution tant par le nombre de formations mises en œuvre (+ 15 % par rapport à 2017) que par le nombre de stagiaires les ayant suivies (+2 %). Ce sont les chiffres les plus importants sur ces six dernières années ; voilà un signe encourageant. Si le nombre de stagiaires évolue peu, au regard de stages plus nombreux, c'est qu'il n'y a pas eu non plus de grands « rassemblements » comme le séminaire des CTF en 2018 ou des colloques.

Il est important également de souligner qu'une part de l'activité de formation n'apparaît pas directement. En effet, Trans'Formation apporte un soutien à certaines ligues en particulier celles qui s'engagent dans la conception et la mise en œuvre de dispositifs de CQP « moniteur en Sport

Adapté » (formation de formateurs, de tuteurs, implication dans certaines étapes de certification, analyse de pratique des coordonnateurs de ces dispositifs).

D'autre part, ce rapport ne rend pas compte d'une multitude d'actions pilotées sur les territoires qui vont de temps de sensibilisation à des interventions plus ou moins conséquentes dans différents contextes (UFR-STAPS, IRTS, CREPS ou autres). La revitalisation de la commission « formation », sous la responsabilité d'Olivier Grin et associant des ligues structurées dans le champ de la formation, devrait permettre d'avoir une appréciation plus fine de l'ensemble des actions conduites ainsi que des enjeux liés à leur développement.

LES AQSA - UN BOOM CONSÉQUENT

Il est à savoir si cette évolution est conjoncturelle. En effet, il y a eu une forte progression du nombre de modules d'AQSA organisés après deux années de tassement (de 19 à 46 en un an). Cela démontre une dynamique territoriale très forte. Certaines de ces actions d'ailleurs sont générées directement par les organismes de formation de certaines ligues. S'agit-il d'une prise en compte des objectifs du projet fédéral qui conduit à une plus forte mobilisation des acteurs ? La demande est-elle aussi plus importante, parce que les acteurs du monde sportif s'engagent dans la voie tracée d'une société plus inclusive en favorisant la formation de leur encadrement à l'accueil et l'intervention auprès de personnes en situation de handicap ? Il est difficile de dégager une cause unique, nous pouvons juste observer, que l'offre et la demande se croisent, car le nombre de stagiaires en AQSA est passé de 171 (2017) à 433. Il sera nécessaire de conserver une attention particulière à ce phénomène afin de savoir s'il est juste cyclique (il y avait eu 392 stagiaires en 2015) ou s'il s'agit d'une tendance pérenne.

Nous sommes toutefois confrontés à la même problématique que les années précédentes. 40 modules sur les 46 sont des modules 1, celui qui porte sur la connaissance des publics et de leur environnement. Pour valider l'AQSA, il reste un module de formation en lien avec une discipline sportive et un stage. Aujourd'hui, peu de candidats vont jusqu'au bout du dispositif. Il y a donc une déperdition importante. Il y a eu toutefois des modules 2 en sports de combat, en activités physiques pour tous, en athlétisme, en football, en sports de raquettes et en gymnastique. Ces modules sont fortement dépendants de l'engagement des commissions sportives nationales et de la possibilité pour les ligues de développer une offre fédérant des stagiaires de différentes régions, ce qui n'est pas simple.

Espérons également que ces formations d'AQSA, par la découverte concrète des publics, des actions des territoires, assurent une mission de développement permettant la création de sections « Sport Adapté », le nouage de partenariats et l'engagement de certains stagiaires auprès d'associations, de comités ou de ligues.

LES FORMATIONS QUALifiantES ET DIPLÔMANTEs - UN DÉVELOPPEMENT - DE NOUVELLES PROPOSITIONS

La fédération dispose d'une filière de formation à vocation professionnelle structurée, allant de diplômes fédéraux (initiateurs), au CQP (moniteur en Sport Adapté), au DEJEPS (activités physiques et sportives adaptées) et au DESJEPS (Sport Adapté) avec des passerelles entre les différents

dispositifs afin de faciliter les trajectoires professionnelles. Ce domaine de formation connaît également une évolution conséquente mais qui est liée à la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (DESJEPS, DU « Autisme et médiations corporelles »). Après, il serait nécessaire d'affiner

ces chiffres car pour certaines formations, qui sont comptabilisées dans cette rubrique, il y a des stagiaires qui ne sont pas dans un parcours qualifiant et qu'il faudrait reporter dans la rubrique « National ».

Nous constatons que l'offre de DEJEPS perdure chaque année et en 2019, il y aura plus d'inscrits.

Après la réforme territoriale et la mise en œuvre de grandes régions, du fait également que le nombre de cadres techniques nationaux demeure stable, de nouveaux métiers se structurent comme celui de directeur(rice) de ligue. De nouvelles coordinations apparaissent également. L'un des enjeux de la fédération est de favoriser l'accès à de nouvelles qualifications pour ces salariés des ligues et comités en cohérence avec leurs emplois. Il est par exemple envisagé de proposer un DESJEPS « Animation sociale et culturelle – Direction de structure et de projets ».

Le développement des PERF conduit également au développement de nouvelles compétences sur les territoires. Afin de répondre à ces nouveaux besoins,

nous allons proposer prochainement un DESJEPS « Sport Adapté » qui sera tourné vers ces métiers.

Il demeure toutefois un domaine dans lequel nous avons de gros efforts à faire : celui des diplômes fédéraux. En effet, les formations d'initiateur en Sport Adapté par discipline ou en Activités motrices, d'entraîneur sont pratiquement inexistantes. L'enjeu est de créer une synergie pour mobiliser les commissions sportives nationales (dont l'un des membres est référent formation), les territoires afin qu'une offre conséquente, structurée, pérenne voit le jour. Cela passera, lors du second semestre 2019, par l'organisation d'un temps de travail entre Trans'Formation et les référents « formation » des commissions sportives.

Toutefois, un secteur est en plein développement au niveau fédéral (il n'apparaît pas actuellement dans ce bilan), c'est celui des formations d'arbitres, d'officiels sous la responsabilité des commissions sportives qui permet à la fédération de disposer de son propre corps d'officiels.

AUTRES DOMAINES – UN TASSEMENT CONJONCTUREL ?

Les trois autres domaines de formation : formations du programme national, formations en intra et Autre (formation continue des CTF en particulier) sont en plus ou moins importante contraction au regard des années antérieures. Pour le programme national, nous ne reviendrons pas sur le fait que des stagiaires inscrits sur des modules liés à des qualifications relèvent de ces actions. Cela implique toutefois que nous devons réfléchir à notre offre de formation en en pensant les évolutions et peut-être en réduisant temporairement cette offre.

Pour les formations en intra, nous sommes dépendants d'appels d'offres et de choix de financement. Nous envoyons beaucoup plus de projets et de devis que d'actions réalisées. Dans un marché fortement concurrentiel, nous parvenons tout de même à réaliser des actions sur des thématiques variées (balnéothérapie, Activités motrices,

animation d'activités physiques ou corporelles auprès de personnes à mobilité réduite, éthique et responsabilité dans le soin ou l'éducation...). Il n'y a toutefois pas d'énormes variations d'une année sur l'autre.

Le domaine qui intéresse plus particulièrement la formation continue des CTF, s'il est en réduction important, cela s'explique aisément : pas de regroupement national des CTF en 2018 et pas non plus de colloque ou de journées d'études. Au-delà, il existe un réel dispositif de formation continue pour les salariés des ligues et comités. Il est essentiel pour permettre aux différents acteurs de comprendre les enjeux de développement de la fédération à partir de leur place pour envisager ensuite les projets et actions à développer sur leur territoire. Ce sont ainsi de nouvelles compétences qui émergent, indispensables.

L'AVENIR – RÉFORMES ET INCERTITUDES MAIS TOUJOURS DES PROJETS

À partir du 1^{er} janvier 2019 une réforme structurelle de la formation professionnelle entre en jeu. Nous n'en détaillerons pas tous les aspects dans ce bilan annuel. Toutefois, les modes de financement, de prise en charge des actions, les acteurs, les modalités d'organisation des formations vont profondément changer. Les « contraintes » réglementaires pour les organismes de formation vont s'accroître (nouveaux outils, certification obligatoire avant le 01/01/2021). Quelle sera la place de la fédération dans ce nouveau paysage, des organismes de formation des ligues, il est encore un peu tôt pour l'envisager. Il sera toutefois indispensable qu'il puisse y avoir, via la commission « formation » de la FFSA un ensemble d'acteurs pouvant mutualiser les besoins, les

outils... Ces évolutions auront un impact financier car une certification par exemple : ça coûte. Ce qui est à entreprendre est d'une actualité bouillante.

Autre source d'incertitude, la nouvelle gouvernance du sport avec la mise en place de l'Agence nationale du sport. La place de l'État évoluant, il y a une forte probabilité que ce qui est aujourd'hui l'autorité garantissant la structuration des qualifications, l'inscription de ces diplômes à l'une des annexes du code du sport et qui délivre ces diplômes ne joue plus tout à fait ce rôle à l'avenir. Il faut peut-être s'attendre à ce que des prérogatives relevant exclusivement du périmètre du ministère des sports actuellement, soient assumées par d'autres acteurs de

l'agence. Nous devrions en avoir une idée plus précise à la fin du 1^{er} semestre 2019.

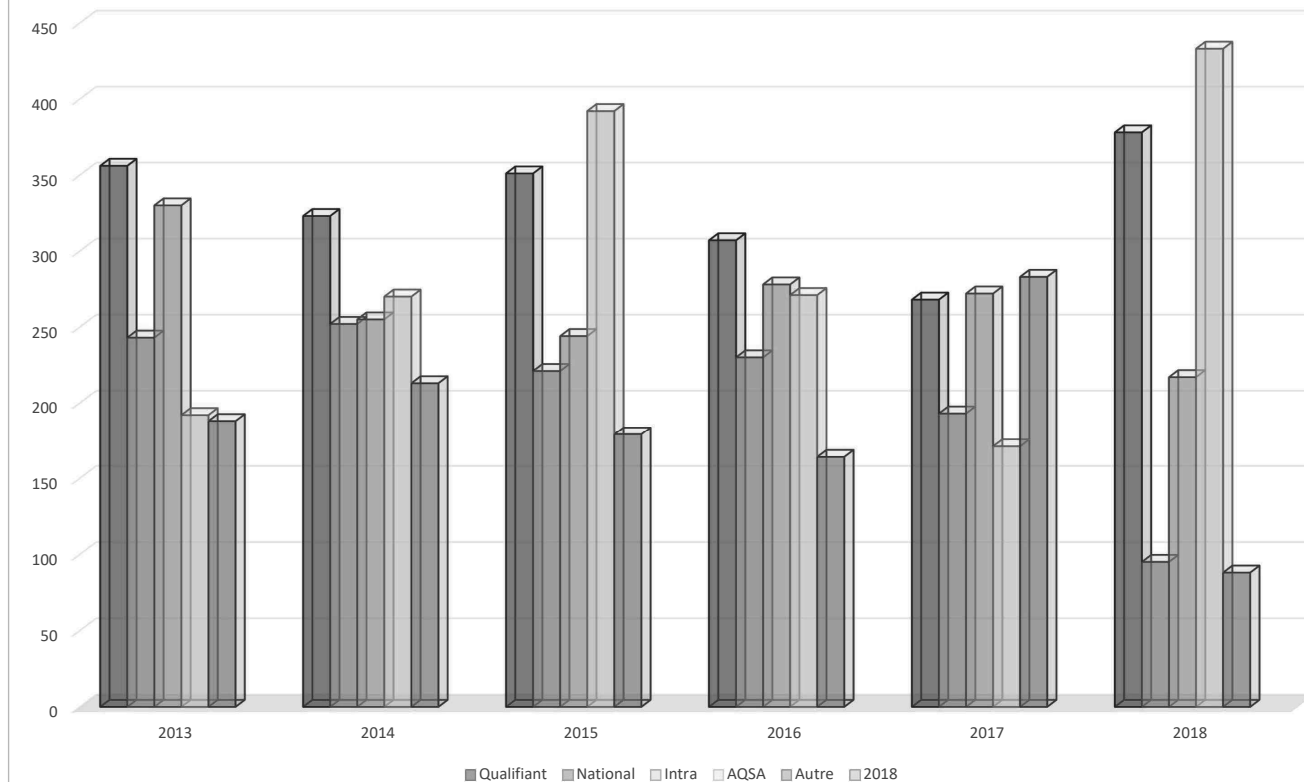
C'est donc un avenir un peu inquiétant qui point. Saurons-nous en relever les défis, tel est l'enjeu.

Dans le domaine des qualifications, les règlements des CQP ayant une validité de 5 ans, nous allons entrer en 2019 dans la phase de renégociation de ce CQP avec la branche du sport. L'un de nos objectifs est d'engager également des négociations avec la branche « médico-sociale » afin d'étudier le développement d'un CQP « interbranches ». Ce serait un atout pour le mouvement fédéral car beaucoup des acteurs du Sport Adapté sont aussi des salariés d'établissements médico-sociaux.

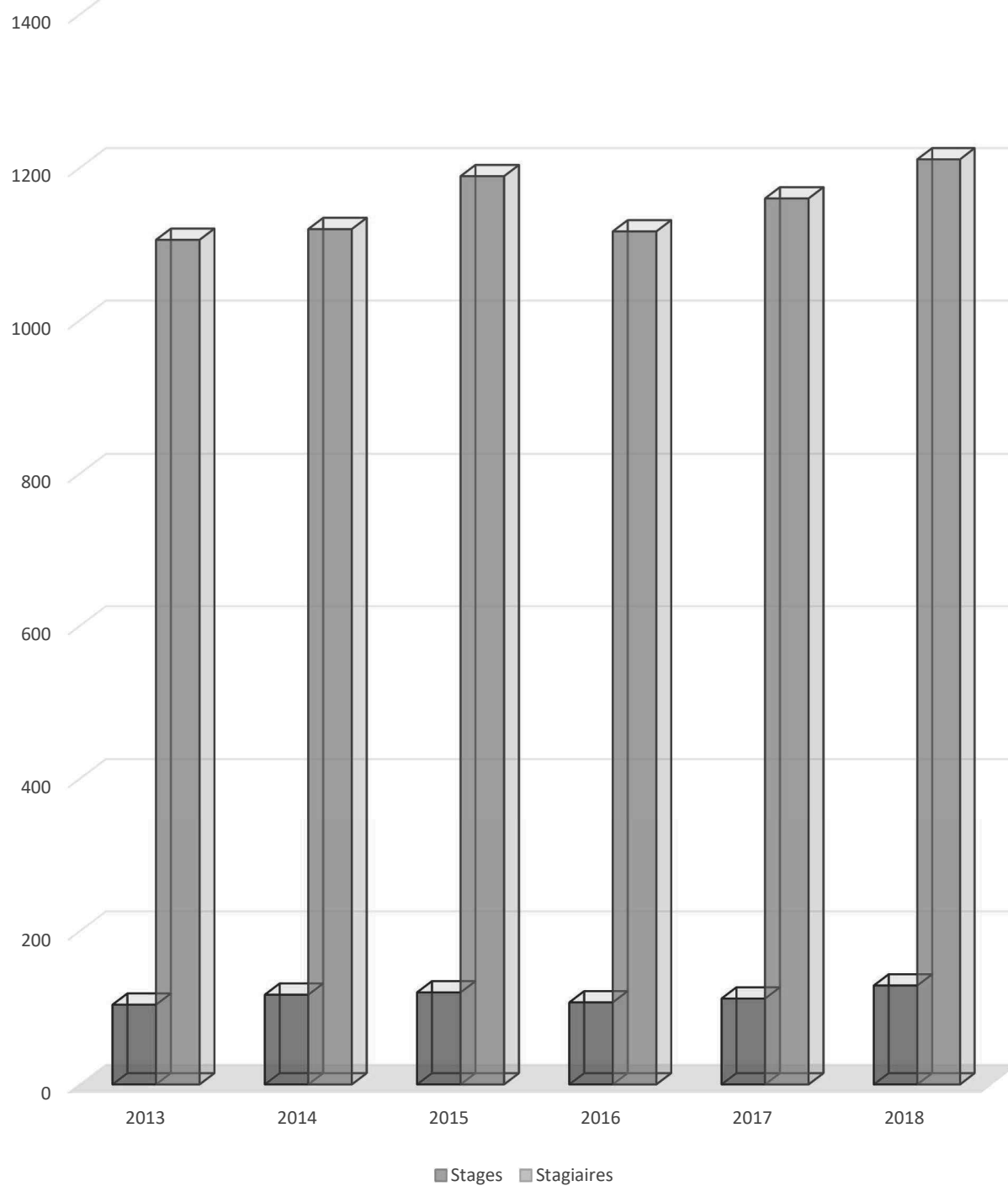
Malgré tout, des projets naissent et devraient se concrétiser en 2019 et 2020 :

- Deux nouvelles « formules » du DESJEPS vont être mises à l'étude pour ceux qui sont dans des fonctions de direction de structure ou de direction de projet, pour ceux qui sont impliqués dans la coordination des PERF
- Étude de la création de deux nouveaux diplômes universitaires avec l'université de Strasbourg (champs du polyhandicap et de la santé mentale)
- Conception de dispositifs diplômants en Sport Adapté intégrés aux formations d'éducateur spécialisé, de moniteur-éducateur et d'auxiliaire éducatif et social permettant de finaliser ultérieurement un CQP
- Développement d'une offre de formation d'initiateurs en Sport Adapté
- Développement de l'offre de modules 2 pour l'AQSA
- Une plus grande coordination entre les actions nationales et territoriales
- Mais aussi une évolution de Trans'Formation avec la réforme de la formation professionnelle
- Et accompagner les ligues dans leur développement de l'offre de formation

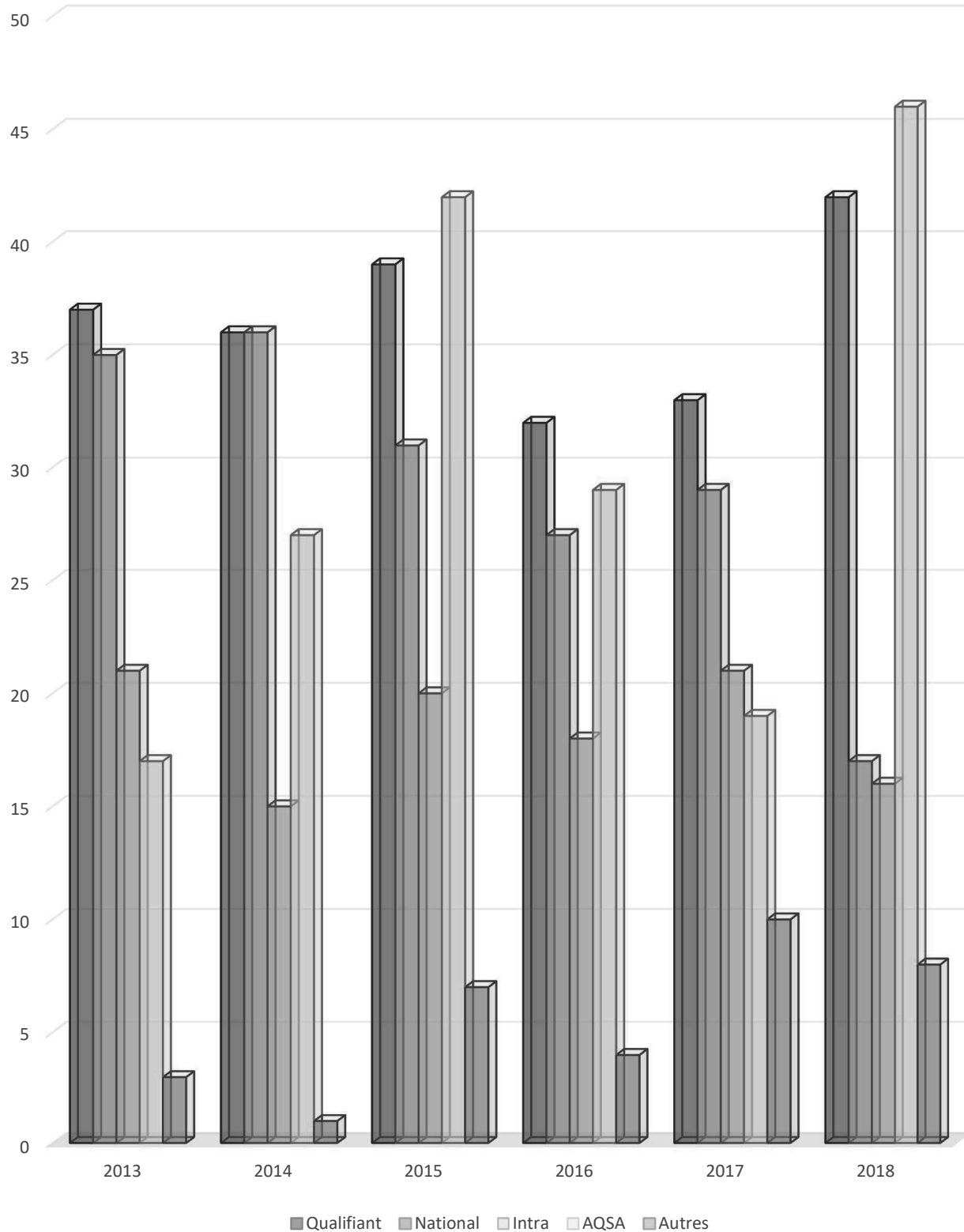
Répartition des stagiaires par domaines de formation



STAGES ET STAGIAIRES



Répartition par domaines de formation



BILAN CNASEP

Montée en puissance du Centre national d'accompagnement éducatif, social et professionnel des sportifs de haut niveau de la FFSA (CNASEP SHN).

L'installation du CNASEP SHN est un dispositif qui optimise le suivi social des sportifs de haut niveau.

En 2018, le CNASEP a pris ses marques à Bobigny (93).

Le lancement du dispositif montre toute l'importance du suivi socio-professionnel. Les objectifs sont donc :

- optimiser les conditions de réalisation des performances ;
- accompagner les SHN de la FFSA vers un plus grand accès à l'autonomie à partir de leurs compétences développées au travers du sport, c'est-à-dire trouver un équilibre entre le sport, la vie professionnelle, familiale, de loisirs ;
- formation pour les entraîneurs des clubs sportifs, pour les entreprises, accueillant ou souhaitant accueillir des sportifs déficients intellectuels ;
- sécurisation du parcours sportif individuel.

25 sportifs SHN ont bénéficié de conventions d'insertion professionnelle entre la FFSA et certains employeurs (ESAT / entreprises adaptées / entreprises privées / municipalités) soit 4 de plus qu'en 2017.

Ces conventions ont été financées à hauteur de 27 756 € soit + 5 186 € par rapport à 2017.

26 sportifs listés ont bénéficié de conventions simples entre la FFSA et diverses structures d'accueil (Éducation nationale / IME / ESAT) avec des conventions sans financement.

Conventions signées par Pôle en 2018 :

- 16 conventions pour le Pôle athlétisme
- 3 pour le Pôle basket
- 6 pour le Pôle football
- 9 pour le Pôle natation
- 8 pour le Pôle ski
- 7 pour le Pôle tennis de table
- 2 pour le Pôle cyclisme

Accompagnement d'un sportif au centre CNASEP Bobigny avec logement.

Les relations ont été menées efficacement avec les coordinateurs de PERF dans le cadre du suivi socio-professionnel.

Une convention reconduite avec MON COPILOT pour l'accompagnement des sportifs en France lors de déplacements : 165 déplacements (athlétisme, basket, cyclisme, natation).

La mise à jour de la base SHN à la FFSA se poursuit. C'est un outil qui permet de mettre à jour tous les profils de tous les sportifs de haut niveau de la FFSA.

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le rapport de gestion a pour objet non seulement d'être le reflet de la situation patrimoniale et financière de notre Fédération mais aussi de rendre compte de l'exécution du budget en montrant qu'elle est bien conforme aux missions de la FFSA et au Projet fédéral. Nous vous présenterons :

1. Le bilan de la FFSA
2. Le compte de résultat de l'exercice 2018

1. LE BILAN

C'est-à-dire l'analyse de la situation patrimoniale et financière.

A) BILAN ACTIF (en euros)

ACTIF IMMOBILISÉ, il s'élève à la somme de : **(1 607 902 € brut – les amortissements de 261 030 €) soit**

1 346 871 € net **N-1** **1 419 183 €**

Qui se décompose ainsi : ce poste constitue l'outil de travail de la Fédération comprenant les immeubles, les agencements stables, le matériel de bureau permettant le bon fonctionnement de la Fédération.

- Immobilisations incorporelles	28 620 € net	N-1	45 792 € net
- Immobilisations corporelles	1 311 138 € net	N-1	1 361 678 € net
- Immobilisations financières	7 113 € net	N-1	11 713 € net

La différence entre N et N-1 est due à l'augmentation des amortissements, ce qui est logique d'une année sur la précédente.

Actif circulant **2 819 437 € brut** **2 819 437 € net** **N-1** **2 020 048 € net**

Ce poste est constitué en partie :

- personnel	4 844 €	N-1	5 235 €
- des créances clients autres créances net	1 401 676 €	N-1	648 650 €
La différence est due à un produit à recevoir du CNDS de 600 000 €.			
- valeurs mobilières de placement	339 015 €	N-1	0 €
- disponibilités	600 893 €	N-1	860 583 €
- charges constatées d'avance	270 708 €	N-1	276 679 €

TOTAL ACTIF **4 156 245 € net** **N-1** **3 439 230 € net**

B) BILAN PASSIF (en euros)

Le bilan passif se compose de :

• Fonds propres et autres fonds associatifs

Les fonds propres atteignent cette année	706 597 €	N-1	677 261 €
- Réserves	672 689 €	N-1	733 402 €

• Résultat de l'exercice

- Subvention d'investissement sur biens non renouvelables net	31 336 €	N-1	- 60 713 €
- Provisions pour risques et charges (retraite)	2 572 €	N-1	4 572 €
(Engagements dus aux titres des indemnités de fin de carrière)	66 718 €	N-1	58 405 €

• Dettes

- Emprunts et dettes	1 860 734 €	N-1	1 050 547 €
----------------------	--------------------	------------	--------------------

La différence est due à la réversion de la subvention CNDS pour un montant de 580 000 €

- Fournisseurs et comptes rattachés	235 697 €	N-1	110 979 €
- Produits constatés d'avance	1 006 907 €	N-1	1 123 315 €

• Autres dettes

	279 593 €	N-1	418 723 €
--	------------------	------------	------------------

Dans ce compte nous trouvons les charges sociales, les congés payés, taxes et charges à payer ainsi que les charges à payer aux comités départementaux et régionaux.

- Écart de conversion passif	0 €	N-1	0 €
------------------------------	------------	------------	------------

TOTAL PASSIF **4 156 245 €** **N-1** **3 439 230 €**

Événement survenu depuis la clôture de l'exercice :

Nous avons fait appel à un nouveau cabinet comptable, le cabinet Euredit qui depuis plusieurs années gèrent les paies. Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire de 31 336 € en totalité à la ligne report à nouveau.

2. COMPTE DE RÉSULTAT PÉRIODE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

Nous allons maintenant vous présenter le compte de résultat qui est le reflet de l'activité de la Fédération et l'adéquation de notre gestion avec le projet fédéral.

A) LES PRODUITS**a. Produits d'exploitation**

Les produits nets d'exploitation s'élèvent pour l'exercice 2018 à

	651 027 €	N-1	491 143 €
Qui se répartissent ainsi :			
- Ventes des marchandises (boutique)	3 405 €	N-1	2 122 €
- Prestations de services Trans'formation, le Mag et l'Agenda insertions	647 622 €	N-1	489 021 €
TOTAL	651 027 €	N-1	491 143 €

Une augmentation de recettes qui est due aux prestations de Trans'Formation **+ 158 601 €**

Autres produits d'exploitation

Autres produits d'exploitation :	4 410 442 €	N-1	3 409 208 €
Dont :			
- Subventions d'exploitation *	1 649 672 €	N-1	1 161 385 €
- Cotisations (licences-cotisations clubs)	1 470 227 €	N-1	1 463 137 €
- Autres produits (mécénat-partenariat-dons)	1 051 846 €	N-1	562 445 €
- Reprise sur provisions	0 €	N-1	1 124 €
- Transfert de charges (postes ESQ)	238 697 €	N-1	221 117 €

TOTAL produits d'exploitation	5 061 469 €	N-1	3 900 351 €
--------------------------------------	--------------------	------------	--------------------

*Les subventions d'exploitation proviennent pour l'essentiel du MJS.

La ligne transfert de charges représente la part du CNDS et CNSA aide aux 7 postes nationaux au poste ESQ (Emploi sportif qualifié).

b. Produits financiers

- Autres intérêts et produits assimilés	1 300 €	N-1	2 417 €
---	----------------	------------	----------------

c. Produits exceptionnels

23 157 €	N-1	35 284 €
-----------------	------------	-----------------

Proviennent d'opération de gestion

(cf. information dans l'annexe des comptes annuels)

TOTAL DES PRODUITS	5 085 958 €	N-1	3 998 766 €
---------------------------	--------------------	------------	--------------------

Par rapport à 2017 nous notons une hausse des produits d'un montant de **1 161 118 €**. Cette augmentation provient en majeure partie de la progression des subventions d'exploitation de 488 287 € et des autres produits pour 489 401 € ainsi que des produits d'exploitation (Trans'Formation) pour un montant de 158 601 €.

La FFSA a organisé les Jeux d'été INAS à Paris.

B) LES CHARGES D'EXPLOITATION

- Achat de marchandises	134 714 €	N-1	111 371 €
- Autres achats non stockés	753 906 €	N-1	557 565 €

L'achat de marchandises comprend les achats textiles et diverses marchandises.

Les autres achats non stockés, les consommables, prestations services.

- Services extérieurs	178 637 €	N-1	164 131 €
-----------------------	------------------	------------	------------------

Ce poste regroupe les locations de véhicules, immobilières et assurances multiples.

- Autres services extérieurs	2 223 504 €	N-1	1 626 886 €
------------------------------	--------------------	------------	--------------------

Ce poste regroupe les honoraires, les frais de déplacements, d'hébergement de la restauration des sportifs, de la DTN, de Trans'Formation, des élus.

Dans ce compte nous trouvons aussi le budget médical.

Prestations médicales examen.

Surveillance médicale médecin kiné psy.

- Salaires et appointements*	702 895 €	N-1	631 970 €
------------------------------	------------------	------------	------------------

- Impôts et taxes	45 003 €	N-1	47 653 €
-------------------	-----------------	------------	-----------------

- Charges sociales	243 121 €	N-1	202 486 €
--------------------	------------------	------------	------------------

- Dotations aux amortissements	95 125 €	N-1	93 410 €
--------------------------------	-----------------	------------	-----------------

*y compris ceux des intervenants de Trans'Formation.

Cette année 2018 la Fédération a accordé des subventions pour un montant de **566 774 €**

Contre **496 202 €** sur l'exercice précédent.

Charges financières	19 849 €	N-1	22 146 €
----------------------------	-----------------	------------	-----------------

Charges exceptionnelles

Sur opération de gestion	22 180 €	N-1	8 418 €
--------------------------	-----------------	------------	----------------

Dotations aux dépréciations	0 €	N-1	0 €
-----------------------------	------------	------------	------------

TOTAL DES CHARGES	5 085 958 €	N-1	3 998 766 €
--------------------------	--------------------	------------	--------------------

RÉSULTAT	31 336 €	N-1	- 60 713 €
-----------------	-----------------	------------	-------------------

Il convient pour compléter cette présentation de vous présenter le tableau ci-dessous

L'évaluation des contributions volontaires en nature.

Produits

Bénévolat	300 818 €	N-1	278 783 €
-----------	------------------	------------	------------------

Don en nature

Charges

Bénévolat	300 818 €	N-1	278 782 €
-----------	------------------	------------	------------------

Dons en nature	1 285 €		
----------------	----------------	--	--

TOTAL Charges	302 102 €	N-1	278 783 €
----------------------	------------------	------------	------------------

Ce n'est pas moins de 25 068 heures de bénévoles que nous constatons cette année, cela montre le poids du bénévolat pour mener à bien nos missions. Cela représente près de 2490 journées rien que pour les membres du comité directeur soit une nette progression par rapport à l'année dernière où l'on comptait déjà 17 424 h qui correspondaient à 31 33 journées.

RAPPORT DE GESTION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le bilan qui vient de vous être présenté montre la situation de notre Fédération et le compte de résultat l'activité de l'année 2018. Les chiffres reflètent la grande activité de notre Fédération et l'énergie que toutes et tous nous déployons pour satisfaire à notre délégation et permettre à chaque sportif de pratiquer le sport de son choix, dans le lieu de son choix et d'atteindre son excellence.

Comme vous avez pu le constater le compte de résultat présente un excédent de **31 336 €**.

Budget prévisionnel 2018

Charges : 4 654 328 €

Produits : 4 654 328 €

Budget réalisé 2018

Charges : 5 054 623 €

Produits : 5 085 958 €

La différence entre le prévisionnel et le réalisé est dû à l'organisation des Jeux d'été INAS à Paris qui fut une réussite sur le plan sportif, organisation et résultat comptable.

Les rapports qui vous ont été présentés lors de cette Assemblée générale vous ont montré le dynamisme de notre Fédération sous la conduite de notre président.

Cette année la Fédération a poursuivi son aide aux ligues et comités départementaux, et aux organisateurs de championnats de France et d'événements nationaux :

- aide aux championnats de France ;
- Défi nature ;
- Au fil des sports ;
- activités des ETR.

Afin de permettre à chaque sportif de pratiquer le sport de son choix et l'accompagner pour accéder à son excellence, notre Fédération avait décidé de donner une place importante au Sport Adapté jeunes, cette année 2018 a vu la concrétisation de ce projet.

La Fédération a poursuivi en 2018 ses actions en faveur des sportifs que ce soit dans le secteur non compétitif ou compétitif.

Nous voulons aussi remercier le ministère des sports pour son soutien par le biais de la subvention mais aussi par la mise à disposition de la DTN soit 12 personnes. Ainsi que le CNDS et la CNSA et les sponsors et mécènes qui permettent de donner vie à nos projets.

La Fédération c'est vous, les sportifs, les dirigeants, les bénévoles. C'est aussi les salariés du siège qui sont acteurs de la mise en œuvre de ces projets et du bon fonctionnement de notre Fédération, qu'ils en soient chacune et chacun remerciés. Sans oublier la DTN, les agents de développement et tous les éducateurs sportifs. Merci à elle et à eux.

Notre but est de vous aider, vous accompagner afin que chacun puisse réussir son défi.

Comme l'année dernière nous vous présentons le budget prévisionnel par action avec ses charges et la part de financement de la convention d'objectifs et celle de la Fédération.

Après la présentation du rapport du Commissaire aux comptes, vous serez amenés à donner quitus au comité directeur pour sa gestion.

Merci de votre attention.

Jean-Claude WACH
Trésorier FFSA

Fédération Française du Sport Adapté

3 rue Cépré

75015 PARIS

Bilan Association

Présenté en Euros

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

édité le 13/03/2019

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 2

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	89 427	60 807	28 620	0,69	45 792	1,33
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	470 120		470 120	11,31	470 120	13,67
Constructions	705 180	54 401	650 779	15,66	668 423	19,44
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	336 061	145 822	190 239	4,58	223 135	6,49
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	4 500		4 500	0,11	9 100	0,26
Autres immobilisations financières	2 613		2 613	0,06	2 613	0,08
TOTAL (I)	1 607 902	261 030	1 346 871	32,41	1 419 183	41,26
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services	15 081		15 081	0,36		
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	0,24	10 000	0,29
Créances usagers et comptes rattachés	177 221	10 064	167 158	4,02	208 091	6,05
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					10 080	0,29
. Personnel	4 844		4 844	0,12	5 235	0,15
. Organismes sociaux					360	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 401 676		1 401 676	33,72	648 650	18,86
Valeurs mobilières de placement	339 015		339 015	8,16		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	600 893		600 893	14,46	860 953	25,03
Charges constatées d'avance	270 708		270 708	6,51	276 679	8,04
TOTAL (II)	2 819 437	10 064	2 809 373	67,59	2 020 048	58,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	4 427 339	271 094	4 156 245	100,00	3 439 230	100,00

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	672 689	16,19	733 402	21,32
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	31 336	0,75	-60 713	-1,76
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 572	0,06	4 572	0,13
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL (I)	706 597	17,00	677 261	19,69
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	66 718	1,61	58 405	1,70
TOTAL (II)	66 718	1,61	58 405	1,70
FONDS DEDIÉS				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 860 734	44,77	1 050 547	30,55
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	235 697	5,67	110 979	3,23
Autres	279 593	6,73	418 723	12,17
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 006 907	24,23	1 123 315	32,66
TOTAL (IV)	3 382 931	81,39	2 703 564	78,61
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	4 156 245	100,00	3 439 230	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 4

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	3 405		3 405	0,52	2 122	0,43	1 283	60,46	
Production vendue de biens									
Prestations de services	647 622		647 622	99,48	489 021	99,57	158 601	32,43	
Montants nets produits d'expl.	651 027		651 027	100,00	491 143	100,00	159 884	32,55	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 649 672	253,40	1 161 385	236,47	488 287	42,04	
Cotisations			1 470 227	225,83	1 463 137	297,90	7 090	0,48	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			1 051 846	161,57	562 445	114,52	489 401	87,01	
Reprise sur provisions, dépréciations					1 124	0,23	-1 124	-100,00	
Transfert de charges			238 697	36,66	221 117	45,02	17 580	7,95	
Sous-total des autres produits d'exploitation			4 410 442	677,46	3 409 208	694,14	1 001 234	29,37	
Total des produits d'exploitation (I)			5 061 469	777,46	3 900 351	794,14	1 161 118	29,77	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Exédent transféré (II)									
PRODUITS FINANCIERS:									
De participations									
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif									
Autres intérêts et produits assimilés			1 300	0,20	2 417	0,49	-1 117	-46,20	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges									
Différences positives de change			32	0,00			32	N/S	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (III)			1 332	0,20	2 417	0,49	-1 085	-44,88	
PRODUITS EXCEPTIONNELS:									
Sur opérations de gestion			151	0,02	21 884	4,46	-21 733	-99,30	
Sur opérations en capital			20 150	3,10	13 400	2,73	6 750	50,37	
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 856	0,44			2 856	N/S	
Total des produits exceptionnels (IV)			23 157	3,56	35 284	7,18	-12 127	-34,36	
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			5 085 958	781,22	3 938 053	801,81	1 147 905	29,15	
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT					-60 713	-12,35	60 713	-100,00	
TOTAL GENERAL			5 085 958	781,22	3 998 766	814,18	1 087 192	27,19	
CHARGES D'EXPLOITATION:									
Achats de marchandises			134 714	20,69	111 371	22,68	23 343	20,96	
Variations stocks de marchandises									
Achats de matières premières et autres approvisionnements			286	0,04			286	N/S	
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements									
Autres achats non stockés			753 906	115,80	557 565	113,52	196 341	35,21	
Services extérieurs			178 637	27,44	164 131	33,42	14 506	8,84	
Autres services extérieurs			2 223 504	341,54	1 626 886	331,24	596 618	36,67	
Impôts, taxes et versements assimilés			45 003	6,91	47 653	9,70	-2 650	-5,55	
Salaires et traitements			702 895	107,97	631 970	128,67	70 925	11,22	
Charges sociales			243 121	37,34	202 486	41,23	40 635	20,07	
Autres charges de personnel			47 580	7,31	10 722	2,18	36 858	343,76	
Subventions accordées par l'association			566 774	87,06	496 202	101,03	70 572	14,22	

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 5

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	95 125	93 410	1 715	1,84
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		3 478	-3 478	-100,00
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	8 312	4 053	4 259	105,08
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	12 735	17 966	-5 231	-29,11
Total des charges d'exploitation (I)	5 012 591	3 967 894	1 044 697	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	19 849	20 896	-1 047	-5,00
Différences négatives de change		1 251	-1 251	-100,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)	19 849	22 146	-2 297	-10,36
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	20 500	4 230	16 270	384,63
Sur opérations en capital	1 679	4 188	-2 509	-59,90
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	22 180	8 418	13 762	163,48
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	3	309	-306	-99,02
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	5 054 623	3 998 766	1 055 857	26,40
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	31 336		31 336	N/S
TOTAL GENERAL	5 085 958	3 998 766	1 087 192	27,19

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat	300 818	278 783		
Prestations en nature				
Dons en nature	1 285			
TOTAL	302 102	278 783		
CHARGES :				
Secours en nature	1 285			
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	300 818	278 783		
TOTAL	302 102	278 783		

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 6

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	89 427	60 807	28 620	0,69	45 792	1,33
2050000 LOGICIELS	89 427		89 427	2,15	89 427	2,60
2805000 AMORTISSEMENTS LOGICIELS		60 807	-60 807	-1,45	-43 635	-1,26
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains	470 120		470 120	11,31	470 120	13,67
2110000 IMMOBILISATION TERRAIN	470 120		470 120	11,31	470 120	13,67
Constructions	705 180	54 401	650 779	15,66	668 423	19,44
2130000 IMMOBILISATION CONSTRUCTIONS	705 180		705 180	16,97	705 180	20,50
2813000 AMORTISSEMENT LOCAUX		54 401	-54 401	-1,30	-36 757	-1,06
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	336 061	145 822	190 239	4,58	223 135	6,49
2181000 INST.GEN.AGENCEMENTS ,AMENAGEMENTS	188 646		188 646	4,54	188 646	5,49
2182000 MATERIEL DE TRANSPORT	56 592		56 592	1,36	49 618	1,44
2183000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	39 275		39 275	0,94	37 983	1,10
2184000 MOBILIER	36 513		36 513	0,88	32 685	0,95
2187000 MATERIEL AUDIO VISUEL	15 035		15 035	0,36	9 732	0,28
2818100 AMORTISSEMENTS INSTAL.GENERALES		57 088	-57 088	-1,36	-37 965	-1,09
2818200 AMORTISSEMENTS MAT TRANSPORT		41 124	-41 124	-0,98	-29 050	-0,83
2818300 AMORTISSEMENTS MAT.BUREAU INFORMAT.		22 470	-22 470	-0,53	-11 707	-0,33
2818400 AMORTISSEMENTS MOBILIER		18 859	-18 859	-0,44	-13 899	-0,39
2818700 AMORTISSEMENTS MAT.AUDIO VISUEL		6 280	-6 280	-0,14	-2 909	-0,07
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	4 500		4 500	0,11	9 100	0,26
2748000 PRET CDSA 85	4 500		4 500	0,11		
2748001 PRET CDSA 47					600	0,02
2748003 PRET CDSA 85					8 500	0,25
Autres immobilisations financières	2 613		2 613	0,06	2 613	0,08
2755000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	2 613		2 613	0,06	2 613	0,08
TOTAL (I)	1 607 902	261 030	1 346 871	32,41	1 419 183	41,26
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services	15 081		15 081	0,36		
3371000 STOCK	15 081		15 081	0,36		
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	10 000		10 000	0,24	10 000	0,29
4091000 FOURNISSEURS-AVANCES ET ACOMPTES V	10 000		10 000	0,24	10 000	0,29
Créances usagers et comptes rattachés	177 221	10 064	167 158	4,02	208 091	6,05
4110000 CLIENTS SERVICES GENERAUX	157 178		157 178	3,78	154 871	4,50

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 7

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
4110001 CLIENTS / VENTES DIVERSES					13 130	0,38
4160000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	10 064		10 064	0,24	10 064	0,29
4181000 CLIENTS FACTURE A ETABLIR	9 980		9 980	0,24	40 089	1,17
4912000 PROV POUR DREPREC CREANCES CLIENTS		10 064	-10 063	-0,23	-10 063	-0,28
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					10 080	0,29
4010001 FOURNISSEURS (sports)					10 080	0,29
. Personnel	4 844		4 844	0,12	5 235	0,15
4250000 PERSONNEL ACOMPTES ET AVANCES	4 844		4 844	0,12	5 235	0,15
. Organismes sociaux					360	0,01
4378000 CONTRIB.EXCEPTI. SOLIDARITE 1%					360	0,01
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 401 676		1 401 676	33,72	648 650	18,86
4098000 AVOIRS A RECEVOIR					1 537	0,04
4471000 TAXE SUR LES SALAIRES	1 522		1 522	0,04	198	0,01
4510000 ASSOCIATIONS AFFILIEES	572 687		572 687	13,78	475 189	13,82
4511000 COMITE DEPARTEMENTAUX	57 752		57 752	1,39	27 331	0,79
4512000 COMITES REGIONAUX	31 875		31 875	0,77	7 391	0,21
4550000 ORGANISATEUR DES C. F	39 840		39 840	0,96	25 860	0,75
4687000 PRODUITS A RECEVOIR	98 000		98 000	2,36	114 000	3,31
4687400 PRODUIT A RECEVOIR SUBV.CNSA	600 000		600 000	14,44		
4967000 DEPRECIATION CPTÉ DEBIT					-2 856	-0,07
Valeurs mobilières de placement	339 015		339 015	8,16		
5080000 LIVRET A SOCIETE GENERALE	81 081		81 081	1,95		
5081000 PLACEMENT LIVRET ASSOCIATIF	256 394		256 394	6,17		
5082000 TITRES CREDIT COOPERATIF	1 540		1 540	0,04		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	600 893		600 893	14,46	860 953	25,03
5112000 CHQ ENCAISSE DEFI NATURE	26 935		26 935	0,65		
5122000 SOCIETE GENERALE	428 842		428 842	10,32	367 770	10,69
5124000 SOCIETE GENERALE LIVRET A					80 477	2,34
5125000 COMPTE SUR LIVRET ASSOCIATIONS					205 719	5,98
5126000 CREDIT COOPERATIF	107 248		107 248	2,58	27 055	0,79
5127000 COMPTES TITRES C.COOPERATIF					1 540	0,04
5128000 SG-DEFI NATURE	3 014		3 014	0,07	0	0,00
5129000 SG-COMPTÉ EN DOLLARS	1 104		1 104	0,03	1 071	0,03
5129100 SG - JEUX EUROPEEN 2018	29 135		29 135	0,70	176 112	5,12
5311000 CAISSE	3 562		3 562	0,09	550	0,02
5314000 TICKETS RESTAURANTS(valeur)	1 053		1 053	0,03	657	0,02
Charges constatées d'avance	270 708		270 708	6,51	276 679	8,04
4860000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	207 269		207 269	4,99	189 329	5,50
4860018 CHARGES CONSTATEE D'AVANCE					87 084	2,53
4860019 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE 2019	62 406		62 406	1,50	266	0,01
4860020 CHARGES CONSTATEES D AVANCE 2020	1 034		1 034	0,02		
TOTAL (II)	2 819 437	10 064	2 809 373	67,59	2 020 048	58,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	4 427 339	271 094	4 156 245	100,00	3 439 230	100,00

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 8

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves	672 689	16,19	733 402	21,32
1068000 AUTRES RESERVES	502 689	12,09	563 402	16,38
1068100 RESERVE PERINISATION EMPLOIS STAPS	170 000	4,09	170 000	4,94
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	31 336	0,75	-60 713	-1,76
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
. Apports				
. Legs et donation				
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
-Ecarts de réévaluation				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 572	0,06	4 572	0,13
1312000 SUBVENTION CNDS MINI BUS CITROEN	10 000	0,24	10 000	0,29
1391100 SUBVENTIONS AU COMPTE DE RESULTAT	-7 428	-0,17	-5 428	-0,15
-Provisions réglementées				
-Droits des propriétaires (commodat)				
TOTAL(I)	706 597	17,00	677 261	19,69
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
1530000 PROVISION POUR RETRAITES	66 718	1,61	58 405	1,70
	66 718	1,61	58 405	1,70
TOTAL (II)	66 718	1,61	58 405	1,70
FONDS DEDIES				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	1 860 734	44,77	1 050 547	30,55
1640000 EMPRUNTS SG LOCAUX-3 RUE CEPRE	907 245	21,83	952 186	27,69
1641000 EMPRUNTS SG TRAVAUX-3 RUE CEPRE	69 598	1,67	86 567	2,52
1688000 INTERETS COURUS NON ECHUS	1 450	0,03	1 488	0,04
4540000 REVERSION AUTRES DOTATIONS	580 318	13,96		
4570000 REVERSION QP LIGUES	295 380	7,11		
5119000 CARTE BLEUE A ENCAISSER	6 742	0,16		
5190000 CARTE BANCAIRE DEBIT DIFFERE			10 307	0,30
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés	235 697	5,67	110 979	3,23
4010000 FOURNISSEURS SERVICES GENERAUX	195 839	4,71	15 912	0,46
4010002 FOURNISSEURS (transformation)			47 356	1,38
4010004 FOURNISSEURS (communication)			474	0,01
4080000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	39 858	0,96		
4081000 FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES			47 236	1,37
Autres	279 593	6,73	418 723	12,17
4111000 CLIENTS-ABONNEMENTMAG	180	0,00	120	0,00
4210000 DETTE FRAIS DEPLACEMENT	21 137	0,51		
4210001 FRAIS DEPLACEMENTS(sport)			33 312	0,97
4210002 FRAIS DEPLACEMENT(formation)			1 517	0,04
4210008 FRAIS DEPLACEMENT (services généraux)			2 586	0,08
4282000 DETTES PROVISIONS POUR CONGES PAYES	67 390	1,62	54 237	1,58

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 9

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
4310000 DETTE URSSAF	21 683	0,52	23 420	0,68
4315000 REMBOURSEMENT SECURITE SOCIALE-IJ			2 023	0,06
4372000 DETTE MUTUELLE	1 745	0,04	3 186	0,09
4373100 DETTE RETRAITE MALAKOFF-MEDERIC	5 472	0,13	4 178	0,12
4373200 DETTE PREVOYANCE MUTEX	1 920	0,05	1 937	0,06
4382000 CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	34 676	0,83	29 075	0,85
4386000 CHARGES SOCIALES A PAYER	14 086	0,34		
4387100 FORMATION PROFESSIONNELLE	7 856	0,19	7 766	0,23
4440000 ETAT- IMPOTS SUR LES SOCIETES	3	0,00		
4455100 TVA A DECAISSER	2 400	0,06		
4686000 CHARGES A PAYER AUTRES	101 045	2,43		
4686001 CHARGES A PAYER AUTRES			1 583	0,05
4686100 CHARGES A PAYER CD CR & LIGUE			250 983	7,30
4686800 SUBVENTION A REVERSER			2 800	0,08
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	1 006 907	24,23	1 123 315	32,66
4870000 PRODUITS CONST.D'AVANCE LICENCES	844 430	20,32	693 265	20,16
4870018 PRODUITS CONST D'AVANCE 2018			385 050	11,20
4870019 PRODUITS CONST D'AVANCE 2019	162 477	3,91	45 000	1,31
TOTAL(IV)	3 382 931	81,39	2 703 564	78,61
Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	4 156 245	100,00	3 439 230	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

ENGAGEMENTS DONNÉS

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 10

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Ventes de marchandises	3 405		3 405	0,52	2 122	0,43	1 283	60,46	
7075000 VENTES BOUTIQUES	3 405		3 405	0,52	2 122	0,43	1 283	60,46	
Production vendue de biens									
Prestations de services	647 622		647 622	99,48	489 021	99,57	158 601	32,43	
7062101 FORMATION PEDAGOGIQUE C1	256 458		256 458	39,39	245 877	50,06	10 581	4,30	
7062201 FORMATION PEDAGOGIQUE C2	44 124		44 124	6,78	19 464	3,96	24 660	126,70	
7062202 COUT PEDAGOGIQUE C2a					2 670	0,54	-2 670	-100,00	
7062203 FORMATION PEDAGOGIQUE A2	27 090		27 090	4,16	7 283	1,48	19 807	271,96	
7062204 FORMATION PEDAGOGIQUE C2	12 551		12 551	1,93	5 607	1,14	6 944	123,85	
7062301 FORMATION PEDAGOGIQUE C4	45 780		45 780	7,03	46 735	9,52	-955	-2,03	
7062303 COUT PEDAGOGIQUE C6					5 233	1,07	-5 233	-100,00	
7062304 FORMATION PEDAGOGIQUE C7	620		620	0,10			620	N/S	
7062305 COUT PEDAGOGIQUE C8					14 330	2,92	-14 330	-100,00	
7062306 FORMATION PEDAGOGIQUE C9	2 600		2 600	0,40			2 600	N/S	
7062400 COUT PEDAGOGIQUE (400) C	22 640		22 640	3,48	3 305	0,67	19 335	585,02	
7062500 COUT PEDAGOGIQUE (500) C1	11 775		11 775	1,81	17 300	3,52	-5 525	-31,93	
7062980 AUTRES PRODUITS DE FORMAT	137 984		137 984	21,19	120 737	24,58	17 247	14,28	
7064210 SPORT ADAPTE LE MAG	641		641	0,10	480	0,10	161	33,54	
7068000 RECETTE SPONSORING (TVA)	85 359		85 359	13,11			85 359	N/S	
Montants nets produits d'expl.	651 027		651 027	100,00	491 143	100,00	159 884	32,55	
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:									
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 649 672	253,40	1 161 385	236,47	488 287	42,04	
7410000 SUBVENTION MINISTERE JEUNESSE ET SPORT			1 105 128	169,75	901 577	183,57	203 551	22,58	
7420000 SUBVENTIONS CNDS EXCEPTIONNELLES			385 000	59,14	85 000	17,31	300 000	352,94	
7421000 SUBVENTION AUTRES			159 544	24,51	69 808	14,21	89 736	128,55	
7460000 SUBVENTION FFF					15 000	3,05	-15 000	-100,00	
7491000 SPONSORS - PARTENARIATS					70 000	14,25	-70 000	-100,00	
7493000 SPONSOR SOCIETE GENERALE					20 000	4,07	-20 000	-100,00	
Cotisations			1 470 227	225,83	1 463 137	297,90	7 090	0,48	
7561130 LICENCES ADULTES COMPETITIVES			436 508	67,05	550 638	112,11	-114 130	-20,72	
7561132 LICENCES ADULTES NON COMPETIT			306 326	47,05	216 061	43,99	90 265	41,78	
7561150 LICENCE JEUNES COMPETITIVES			90 073	13,84	111 260	22,65	-21 187	-19,03	
7561152 LICENCE JEUNES NON COMPET			60 908	9,36	39 840	8,11	21 068	52,88	
7561170 LICENCES DIRIGEANT & OFFICIEL			151 652	23,29	153 529	31,26	-1 877	-1,21	
7561173 LICENCES AUTRES PRATIQUANTS			3 942	0,61	2 195	0,45	1 747	79,59	
7561174 LICENCES COLLECTIVES			7 867	1,21	12 000	2,44	-4 133	-34,43	
7562200 LICENCES FORFAIT FLD ADULTE			150 190	23,07	124 164	25,28	26 026	20,96	
7562201 LICENCES D'UN JOUR			61 600	9,46	60 870	12,39	730	1,20	
7562202 FORFAIT LICENCES FLD JEUNES			71 655	11,01	72 183	14,70	-528	-0,72	
7562203 COTISATIONS FORFAIT FLD ADHES			5 450	0,84			5 450	N/S	
7563000 COTISATIONS DROIT AFFILIATION ANNUEL			124 057	19,06	120 397	24,51	3 660	3,04	
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs									
Autres produits			1 051 846	161,57	562 445	114,52	489 401	87,01	
7541000 MECENAT			203 390	31,24	191 542	39,00	11 848	6,19	
7543000 DONS FFSA			29 517	4,53	13 158	2,68	16 359	124,33	
7579500 REFACT LABEL FED S/COL			123 426	18,96	138 072	28,11	-14 646	-10,60	
7579600 COTISATION INAS SPORTIFS HN			55 100	8,46	37 600	7,66	17 500	46,54	
7579700 INSCRIPTIONS DEFI NATURE			10 240	1,57			10 240	N/S	
7579800 INSCRIPTIONS INAS EUROPE- AG			350	0,05			350	N/S	
7579810 INSCRIPTION CH E INAS DSISO (T21)					148 530	30,24	-148 530	-100,00	
7579820 INSCRIPTIONS CH E INAS HANDBALL					14 434	2,94	-14 434	-100,00	

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 11

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
7579830 CHAMPIONAT INAS CROSS COUNTRY			10 800	2,20	-10 800	-100,00
7579840 COTISATIONS CH M INAS ATHLETICS	52 266	8,03			52 266	N/S
7579841 COTISATIONS JEUX EUROPEEN	562 796	86,45			562 796	N/S
7579843 COTISATIONS CAMP SKI NORDIQUE	7 047	1,08			7 047	N/S
7580000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	7 713	1,18	8 309	1,69	-596	-7,16
Reprise sur provisions, dépréciations			1 124	0,23	-1 124	-100,00
7817400 REPRISE PROVISIONS DTX			1 124	0,23	-1 124	-100,00
Transfert de charges	238 697	36,66	221 117	45,02	17 580	7,95
7910000 TRANSFERT DE CHARGES	36 888	5,67	41 872	8,53	-4 984	-11,89
7910001 REFACTURATION DE FRAIS	17 654	2,71			17 654	N/S
7910002 TRANSFERT DE CHARGES SALAIRES	179 200	27,53	132 800	27,04	46 400	34,94
7910004 TRANSFERT DE CHARGES EMPLOI CIVIQUES	4 955	0,76	46 445	9,46	-41 490	-89,32
Sous-total des autres produits d'exploitation	4 410 442	677,46	3 409 208	694,14	1 001 234	29,37
Total des produits d'exploitation (I)	5 061 469	777,46	3 900 351	794,14	1 161 118	29,77
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Exédent transféré (II)						
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	1 300	0,20	2 417	0,49	-1 117	-46,20
7680000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 300	0,20	2 417	0,49	-1 117	-46,20
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change	32	0,00			32	N/S
7660000 GAINS DE CHANGE	32	0,00			32	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	1 332	0,20	2 417	0,49	-1 085	-44,88
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	151	0,02	21 884	4,46	-21 733	-99,30
7718000 PRODUIT EXCEPTIO OPERATION GESTION	151	0,02	5	0,00	146	N/S
7720000 PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS			21 879	4,45	-21 879	-100,00
Sur opérations en capital	20 150	3,10	13 400	2,73	6 750	50,37
7752000 PRODUITS CESSIONS D'ACTIF	18 150	2,79	11 400	2,32	6 750	59,21
7770000 QUOTE PART SUBVENTIONS AU RESULTAT	2 000	0,31	2 000	0,41		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 856	0,44			2 856	N/S
7876000 REPRISES SUR DEPRECIATIONS EXCEPTIO	2 856	0,44			2 856	N/S
Total des produits exceptionnels (IV)	23 157	3,56	35 284	7,18	-12 127	-34,36
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)	5 085 958	781,22	3 938 053	801,81	1 147 905	29,15
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-60 713	-12,35	60 713	-100,00
TOTAL GENERAL	5 085 958	781,22	3 998 766	814,18	1 087 192	27,19
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	134 714	20,69	111 371	22,68	23 343	20,96
6072000 ACHAT TEXTILE - INAS-	127 122	19,53	102 699	20,91	24 423	23,78
6073000 ACHAT INAS FID EUROPE FFSA	7 592	1,17	8 671	1,77	-1 079	-12,43
Variations stocks de marchandises						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	286	0,04			286	N/S
6026000 ACHAT EMBALLAGES	286	0,04			286	N/S
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés	753 906	115,80	557 565	113,52	196 341	35,21
6040000 PRESTATIONS SERVICES/ACHATS ETUDES	381 747	58,64	344 366	70,12	37 381	10,86
6042000 PRESTATIONS MEDICALES(examens)	29 454	4,52	8 450	1,72	21 004	248,57
6043000 PRESTATIONS INFORMATIQUE	16 926	2,60	15 057	3,07	1 869	12,41

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 12

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
6044000 PRESTATION EGENCIA (agence voyages)	2 170	2 479	-309	-12,45
6046000 PRESTATIONS TRANSFORMATION	150 684	57 363	93 321	162,69
6050000 ACHAT MATERIEL SPORTIF	47 636	62 761	-15 125	-24,09
6050001 ACHAT MATERIEL SPORTIF	42 046	27 066	14 980	55,35
6050010 ACHAT MATERIEL BUREAU	3 097	124	2 973	N/S
6050300 ACHAT RECOMPENSES(médailles)	56 425	22 628	33 797	149,36
6061000 FOUR.NON STOCKABLES (EDF GDF etc)	4 547	3 752	795	21,19
6063000 ACHATS PETIT EQUIPEMENT	10 761	285	10 476	N/S
6063001 ACHATS PHARMACIE	473	1 326	-853	-64,32
6063002 ACHATS MATERIEL MEDICAL	2 444		2 444	N/S
6064000 ACHAT FOURNI.ADMINISTRATIVES SIEGES	4 460	10 174	-5 714	-56,15
6064100 ACHAT FOURNI.ADMINISTRAT. EXTERIE	1 037	1 735	-698	-40,22
Services extérieurs	178 637	164 131	14 506	8,84
6121000 LOCATION CREDIT BAIL VEHICULES	4 581	4 008	573	14,30
6132000 LOCATIONS IMMOBILIERES/EXTER	10 266	6 292	3 974	63,16
6132100 LOCATION IMMOBILIERE SIEGE	405		405	N/S
6132200 LOCATION IMMOBILIERE TRANSFORMATION	24 371	21 613	2 758	12,76
6135000 LOCATION TELEPHONE/MAINTENANCE	4 282	4 398	-116	-2,63
6135001 LOCATION MATERIEL INFORMATIQUE	13 114	8 862	4 252	47,98
6135100 LOCATION VEHICULE	1 440	1 238	202	16,32
6135101 LOCATION VEHICULES RENC SPORTIVE	16 634	16 251	383	2,36
6135102 LOCATION VEHICULE TRANSFORMATION	5 344	5 243	101	1,93
6135200 LOCATION CAMSCOPE/TELEVISION	245	24	221	920,83
6135300 LOCATION PHOTOCOPIEUR/FAX SIEGE	37 368	42 340	-4 972	-11,73
6135400 LOCATION SONO/ECLAIRAGE ETC...	1 134		1 134	N/S
6135500 LOCATION MATE. SPORTIF/FORFAIT ETC.	2 933	7 984	-5 051	-63,25
6135700 LOCATION MACHINE A AFFRANCHIR	2 092	1 423	669	47,01
6137000 HEBERGEMENT SAAS AMMON (	619	936	-317	-33,86
6141000 CHARGE DE COPROPRIETE	12 422	9 551	2 871	30,06
6152000 ENTRETIEN /REPARATIONS/etc.	20 497	23 716	-3 219	-13,56
6161000 ASS. MULT PRO/INFORMATI/VEHICULES	10 315	9 910	405	4,09
6164000 ASSURANCE LICENCES	4 600	72	4 528	N/S
6181000 ACHAT.DOCUMENT.GENERALE	5 978	271	5 707	N/S
Autres services extérieurs	2 223 504	1 626 886	596 618	36,67
6226000 HONORAIRES	37 910	31 263	6 647	21,26
6226011 HONORAIRES/PRESTATIONS MEDICAL	57 211	49 693	7 518	15,13
6226015 HONORAIRES TRANSFORMATION	74 350	76 850	-2 500	-3,24
6231000 ANNONCES ET INSERTIONS	4 095	6 226	-2 131	-34,22
6236000 CATALOGUES ET IMPRIMES	1 136	22 047	-20 911	-94,84
6236100 REPRO. EXTERIEURES(photocopie-photo	299	35	264	754,29
6238000 POURBOIRES ET DONS		20	-20	-100,00
6244000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	6 981	7 836	-855	-10,90
6251000 IPC-ITTF-INAS-INSCRIPTIONS EDF	28 415	25 313	3 102	12,25
6251002 STAGES SPORTIFS DEPLAC	159 979	159 852	127	0,08
6251003 DEPLACEMENT DTN/CTN/CTR/DSF/CT	167 265	182 914	-15 649	-8,55
6251004 DEPLACEMENTS ELUS FFSA	69 310	76 863	-7 553	-9,82
6251008 IP`C/ITTF/INAS/INSCRIPTIONS ED	316 676	186 102	130 574	70,16
6251010 HEBERGEMENTS ELUS FFSA	16 805	2 048	14 757	720,56
6251011 INAS/ITTF/AUTRES TRANSP	211 442	171 430	40 012	23,34
6251013 HEBERGEMENTS DTN/CTN/CTR/DSF	28 839	66 263	-37 424	-56,47
6251014 HEBERGEMENTS ELUS FFSA	10 609	17 224	-6 615	-38,40
6251020 RESTAURATIONS AUTRES	6 024	11 537	-5 513	-47,78
6251021 IPC/INAS/AUTRES FRAIS	460 084	123 590	336 494	272,27
6251023 RESTAURATION DTN/CTN/CTF/DSF	16 022	33 797	-17 775	-52,58
6251024 RESTAURATION ELUS	8 111	11 545	-3 434	-29,73
6251031 INAS-TRANSPORT SUR LIEU COMPET	569	645	-76	-11,77
6251071 FRAIS DEPLCT STAGE TRANSPORT	1 184	1 299	-115	-8,84
6251072 FRAIS DEPLCT STAGE SPORTIF HEBERG	155 843	115 002	40 841	35,51
6251100 DEPLCT STAGES FORMATION	119 787	96 793	22 994	23,76
6251101 FRAIS DEPLCT INTERV FORMATION	60 801	50 563	10 238	20,25

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 13

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
6251400 FRAIS DE PLCT COMM MEDICALE	13 291	25 028	-11 737	-46,89
6251401 FRAIS RESTAURATION COMM MEDICALE	967	597	370	61,98
6251402 FRAIS HEB COMM MEDICALE	391	861	-470	-54,58
6261000 PHOTOCOPIES EXTERIEURES	74	383	-309	-80,67
6263000 AFFRANCHI-SIEGES/COLLECTE	12 809	14 698	-1 889	-12,84
6263100 AFFRANCHISSEMENTS EXTERIEURS	1 765	9 675	-7 910	-81,75
6265000 TELEPHONE SIEGE/FIXE ET PORTABLE	12 998	14 233	-1 235	-8,67
6265100 TELEPHONE EXTERIEUR/INTERNET	24	555	-531	-95,67
6270000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	3 455	3 308	147	4,44
6280000 CONCOURS DIVERS (seminaire,colloque)	40		40	N/S
6281000 COTISATION/ABONNEMENTS	22 870	29 434	-6 564	-22,29
6281001 COTISATIONS LICENCES INAS-DSIS	34 025	1 367	32 658	N/S
6283000 QUOTE PART FRAIS EXT JEUX EUROPEENS	101 045		101 045	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	45 003	47 653	-2 650	-5,55
6311000 TAXES SUR SALAIRES	30 839	28 485	2 354	8,26
6333000 FORMATION PROFESSIONNELLE	7 856	7 766	90	1,16
6351200 TAXES FONCIERES	6 308	6 338	-30	-0,46
6353000 IMPOTS INDIRECTS-(TVA)		4 983	-4 983	-100,00
6354000 DROIT D ENREGISTRE ET DE TIMBRES		81	-81	-100,00
Salaires et traitements	702 895	631 970	70 925	11,22
6411000 SALAIRES	651 210	585 214	65 996	11,28
6412200 PROVISION POUR CONGES PAYES	13 153	5 266	7 887	149,77
6413000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	10 437	11 573	-1 136	-9,81
6414000 TICKETS RESTAURANTS	27 824	27 178	646	2,38
6414900 INDEMNITES DE TRANSPORTS	272	2 739	-2 467	-90,06
Charges sociales	243 121	202 486	40 635	20,07
6451000 CHARGES URSSAF	171 239	135 237	36 002	26,62
6452000 CHARGE RETRAITE	39 100	34 796	4 304	12,37
6452200 CHARGES SUR PROV CONGES PAYES	5 601	2 137	3 464	162,10
6452400 CHARGE MUTUELLE	5 610	3 811	1 799	47,21
6453000 CHARGE PREVOYANCE	4 595	4 060	535	13,18
6454000 CHARGE POLE EMPLOI	16 977	22 445	-5 468	-24,35
Autres charges de personnel	47 580	10 722	36 858	343,76
6480000 FRAIS S/TICKETS RESTAURANTS	594	962	-368	-38,24
6487100 FORMATION EMPLOI JEUNES	200	300	-100	-33,32
6487200 FORMATION PERSONNEL FFSA	46 786	4 400	42 386	963,32
6487300 STAGIAIRES		5 061	-5 061	-100,00
Subventions accordées par l'association	566 774	496 202	70 572	14,22
6570000 REVERSEMENT ACTIVITES MOTRICES	22 368	17 550	4 818	27,45
6571000 REVERSEMENT SAJ/ACTION WILLI	36 700	13 900	22 800	164,03
6572000 REVERSE. QUOTE PART LIC. AUX LIGUES	291 637	285 284	6 353	2,23
6573000 REVERSION AIDE AUX CR-CD-ASSO	49 150	13 030	36 120	277,21
6575000 REVERS.DOT FONCTION. 6 POLES H N	54 000	42 000	12 000	28,57
6578000 REVERSEMENT SPORT LOISIRS (ANCV)	35 545	42 210	-6 665	-15,78
6579503 REVER.INDEMNITES HN SPORTIFS	77 374	82 228	-4 854	-5,89
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements	95 125	93 410	1 715	1,84
6811100 DOT IMMOBILISATION INCORPORELLES	17 172	17 376	-204	-1,16
6811200 DOT AMORT IMMOBILITIONS CORPORELLES	77 953	76 034	1 919	2,52
.Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
.Sur actif circulant : dotation aux dépréciations		3 478	-3 478	-100,00
6817400 DOT.DEPRECIATIONS CREANCES		3 478	-3 478	-100,00
.Pour risques et charges : dotation aux provisions	8 312	4 053	4 259	105,08
6815410 PROVISION IDR	8 312	4 053	4 259	105,08
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	12 735	17 966	-5 231	-29,11
6511000 DEPOT MARQUES OU LICENCES	1 348	1 131	217	19,19
6540000 PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	1 085	16 521	-15 436	-93,42
6544400 PERTE SUR COL	9 920		9 920	N/S
6580000 CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANT	382	314	68	21,66

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

page 14

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

DÉTAILLÉ Présenté en Euros

Edité le 13/03/2019

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges d'exploitation (I)	5 012 591	3 967 894	1 044 697	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Déficit transféré (II)				
CHARGES FINANCIERES:				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	19 849	20 896	-1 047	-5,00
6611600 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	19 849	20 896	-1 047	-5,00
Différences négatives de change		1 251	-1 251	-100,00
6660000 PERTE DE CHANGE		1 251	-1 251	-100,00
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
Total des charges financières (III)	19 849	22 146	-2 297	-10,36
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	20 500	4 230	16 270	384,63
6712000 PENALITES/AMENDES	583	185	398	215,14
6717000 PRISE EN CHARGE LIC PERMANENTS FFS	2 177	1 092	1 085	99,36
6718000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 740	2 251	15 489	688,09
6719000 PRISE EN CHARGE LICENCES FORMATION		702	-702	-100,00
Sur opérations en capital	1 679	4 188	-2 509	-59,90
6750000 VNC IMMOS SORTIES	1 679	4 188	-2 509	-59,90
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	22 180	8 418	13 762	163,48
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	3	309	-306	-99,02
6950000 IMPOTS SUR INTERETS	3	309	-306	-99,02
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	5 054 623	3 998 766	1 055 857	26,40
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	31 336		31 336	N/S
TOTAL GENERAL	5 085 958	3 998 766	1 087 192	27,19

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Bénévolat	300 818	278 783		
Prestations en nature				
Dons en nature	1 285			
TOTAL	302 102	278 783		
CHARGES :				
Secours en nature	1 285			
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole	300 818	278 783		
TOTAL	302 102	278 783		

EUREDIT

Fédération Française du Sport Adapté

Annexes

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 149 502,40 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 31 335,51 €.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, notamment par référence aux dispositions de règlement 99-01 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Modes et méthodes comptables appliqués aux divers postes du bilan

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Pour rappel, en 2015, la Fédération a investi dans l'acquisition de son siège social. Le montant global de cet investissement s'était alors élevé à la somme de 1 175 300 € et comprenait :

- Le prix d'acquisition des locaux pour 1 050 000 € ;
- Les frais accessoires pour 125 300 €.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles correspondent principalement à la valeur d'un prêt et des dépôts de garantie versés.

Amortissements des immobilisations

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés ;
- Immobilisations décomposables : la décomposition des immobilisations décomposables ne présente pas d'impact significatif.

Les biens immobiliers sont décomposés comme suit :

Composants	Répartition	Montant	Durée d'amortissement
Terrain	40,00 %	470 120 €	Non amortissable
Structure	49,74 %	584 594 €	50 ans
Menuiseries extérieures	1,98 %	23 271 €	25 ans
Chauffage collectif	1,92 %	22 566 €	25 ans
Etanchéité	0,66 %	7 757 €	15 ans
Ravalement avec amélioration	1,26 %	14 809 €	15 ans
Plomberie / Sanitaire	2,76 %	32 438 €	25 ans
Ascenseurs	1,68 %	19 745 €	25 ans
TOTAL	100 %	1 175 300 €	

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Une provision pour dépréciation des stocks est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement comprennent principalement des SICAV et des fonds communs de placement qui sont enregistrés à leur coût d'acquisition où à leur valeur de marché si celle-ci est inférieure à ce coût.

AUTRES INFORMATIONS

Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

Cette rubrique du passif enregistre à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Il n'y a pas eu lieu de constater des fonds dédiés au titre de 2018.

Principe de comptabilisation des licences sportives

Une saison sportive s'étale de septembre à août. En conséquence l'exercice sociale est concerné par deux saisons sportives ce qui nécessite de procéder à une répartition des ressources de licences à la clôture des comptes.

Le principe de répartition retenu est la répartition prorata temporis des licences. A ce titre l'exercice 2018 comprend 4/12 du produit des licences 2018/2019 déterminé sur la base des souscriptions de licence à fin décembre 2018.

Evaluation du bénévolat

La F.F.S.A. a décidée de quantifier le bénévolat par l'identification des bénévoles ayant participé aux différentes actions et l'évaluation des heures passées par chaque bénévole.

Le temps du bénévolat a été valorisé en 2018 au taux horaire de 15 euros (coût global moyen charges patronales comprises).

En 2018, les heures de bénévolat recensées se sont élevées à 20 054,50 heures, soit une contribution bénévole de 300 817.50 euros. Elles sont inscrites en comptabilité au pied de compte de résultat sous la rubrique « évaluation des contribution volontaires en nature ».

Effectif salarié permanent

Au 31 décembre 2018, l'effectif des salariés permanents s'élevait à 20 personnes (10 femmes et 10 hommes).

Engagement de départ en retraite

Les engagements dus au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet d'une provision au passif du bilan.

La F.F.S.A applique la convention collective nationale du sport. Les principales hypothèses retenues pour déterminer l'engagement existant au 31/12/2018 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 1.5% ;
- Départ en retraite à l'initiative de la société ;
- Table de mortalité utilisée par l'INSEE 2014-2016

L'engagement ainsi calculé selon la méthode prospective s'élève à 66 718 € à la clôture des comptes. Cet engagement est inscrit au passif dans le poste "provisions pour risques et charges".

Rémunération des Dirigeants

La F.F.S.A. ne rémunère aucun Dirigeant de droit.

La rémunération des plus hauts cadres salariés s'est globalement élevée à 163 932 € en 2018.

Rémunérations versées aux membres des organes d'Administration, de Direction, et de Surveillance à raison de leurs fonctions

Aucune rémunération n'est versée aux membres des organes d'administration,, de Direction, de surveillance ou au Comité Directeur.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Les tableaux ci-après complètent les informations données ci-dessus.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 1 607 902

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	89 427			89 427
Immobilisations corporelles	1 493 965	29 097	11 700	1 511 361
Immobilisations financières	2 613	4 500		7 113
TOTAL	1 586 005	33 597	11 700	1 607 902

Amortissements et provisions d'actif = 261 030

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	43 635	17 172		60 807
Immobilisations corporelles	132 291	77 953	10 021	200 223
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	175 926	95 125	10 021	261 030

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	89 427	60 807	28 620	de 1 à 3 ans
Immobilisation terrain	470 120	0	470 120	Non amortissable
Immobilisation constructions	705 180	54 401	650 779	de 15 à 50 ans
Inst. gen. agencements, aménagements	188 646	57 088	131 558	de 7 à 10 ans
Matériel de transport	56 592	41 124	15 467	de 2 à 5 ans
Matériel bureau et informatique	39 275	22 470	16 805	de 3 à 5 ans
Mobilier	36 513	18 859	17 654	de 2 à 7 ans
Matériel audio visuel	15 035	6 280	8 755	de 3 à 5 ans
TOTAL	1 600 788	261 030	1 339 758	

Etat des créances = 1 861 562

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	7 113		7 113
Actif circulant & charges d'avance	1 854 449	1 854 449	
TOTAL	1 861 562	1 854 449	7 113

Le montant total des créances ci-dessous es hors acompte fournisseurs. Les acomptes versés aux fournisseurs s'élèvent à 10 000 €.

Provisions pour dépréciation = 10 064

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	12 920				10 064
Comptes financiers					
TOTAL	12 920				10 064

Produits à recevoir par postes du bilan = 707 980

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	9 980
Autres créances	698 000
Disponibilités	
TOTAL	707 980

Charges constatées d'avance = 270 708

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**Provisions = 66 718**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Prov pour risques & charges	58 405	8 312			66 718
TOTAL	58 405	8 312			66 718

Etat des dettes = 3 376 188

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	976 843	63 010	245 633	668 200
Dettes financières diverses	581 768	581 768		
Fournisseurs	235 697	235 697		
Dettes fiscales & sociales	178 368	178 368		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	396 605	396 605		
Produits constatés d'avance	1 006 907	1 006 907		
TOTAL	3 376 188	2 462 355	245 633	668 200

Charges à payer par postes du bilan = 258 505

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	1 450
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	39 858
Dettes fiscales & sociales	116 152
Autres dettes	101 045
TOTAL	258 505

Produits constatés d'avance = 1 006 907

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

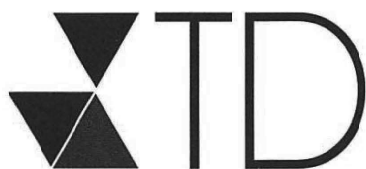
Ils se décomposent de la manière suivante :

- Licences : 844 430 €
- Subvention CNDS : 162 477 €

Annexes (suite)

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	10 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	10 000



Thierry Denise

EXPERT COMPTABLE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE

RÉGIONALE DE PARIS

FEDERATION FRANCAISE DE SPORT ADAPTE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FFSA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

CABINET Thierry Denise - 88 bis avenue Jean Jaurès - 94100 Saint-Maur-des-Fossés

T : 01 41 78 50 32 - M : 06 81 13 02 16 - E-mail : t.denise@td-audit-expertise.fr

SIRET N° 414 345 850 000 39 - N° de T.V.A. Intracommunautaire FR 22 414 345 850



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La subvention d'exploitation ordinaire du Ministère des Sports comptabilisée au titre de l'exercice s'élève à 1 105 128 €. Elle représente une part significative des ressources de la Fédération, soit 21,83% des produits d'exploitation. Je me suis assuré qu'elle avait été utilisée conformément à son objet précisé dans la convention d'objectif.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

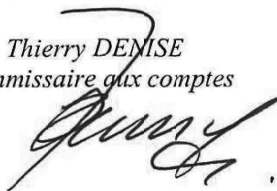
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Saint Maur des Fossés
Le 27 mars 2019

Thierry DENISE
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BUDGET PRÉVISIONNEL GÉNÉRAL 2019

ACTIONS PROJETS CPO	BUDGET FFSA 2019		
	CHARGES PRÉVISIONNELLES	PRODUITS PRÉVISIONNELS	
	COÛT TOTAL	FFSA	MINISTÈRE
Participation des sportifs à la vie associative	170 000	130 000	40 000
Sport Adapté le MAG	70 000		
Activités Motrices, loisirs et éducation populaire	75 000		
Ingénierie et formation	20 000		
CNC des sportifs	5 000		
Accès à la pratique sportive mixte au sein de la FFSA	60 000	35 000	25 000
Conseil interfédéral sport et handicap	10 000		
Soutien aux défis régionaux	25 000		
Défi nature Sport Adapté	15 000		
Formations clubs ordinaires (AQSA)	10 000		
Inclusion et valeurs de la FFSA	95 000	60 000	35 000
Espace clubs site Internet	10 000		
Journée nationale des établissements	70 000		
Conseil des présidents de ligues	10 000		
CNC des parents et associations gestionnaires	5 000		
Professionnalisation des encadrants	100 000	70 000	30 000
Semaine fédérale	70 000		
Études recherches et publications	10 000		
Formation des dirigeants	10 000		
Plan et formation des CTF	10 000		
SALAIRES			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL P1	425 000	295 000	130 000
Commissions sportives nationales	105 000	70 000	35 000
Réunion de travail et animation du réseau référents régionaux	60 000		
Formation des officiels (juges arbitres)	25 000		
Coordination et mise en œuvre formations initiateurs et entraîneurs	20 000		
Programme SAJ	110 000	45 000	65 000
Programme « je découvre »	20 000		
Programme « Je joue »	42 000		
Programme « je m'entraîne »	20 000		
Jeux nationaux des jeunes	20 000		
Animation des réseaux des référents régionaux et CSN	8 000		
Programme prévention sport santé	60 000	30 000	30 000
Soutien territorial aux projets et dotation matériel	30 000		
Édition et diffusion des « livrets »	15 000		
Regroupement des référents sport santé et animation du réseau	15 000		
Labellisation des clubs	55 000	25 000	30 000
Coordination du dispositif	20 000		
Création graphisme impression diffusion	30 000		
Réunion groupe de travail	5 000		
Coordination des projets DTN	40 000	30 000	10 000
Séminaires nationaux	25 000		
Réunions de coordination	10 000		
Outils de travail	5 000		
SALAIRES			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL P2	370 000	200 000	170 000
TOTAL ACTIONS PROJETS CPO	795 000	495 000	300 000

ACTIONS Projet performance fédéral	CHARGES PRÉVISIONNELLES	PRODUITS PRÉVISIONNELS	
	COÛT TOTAL	FFSA	MINISTÈRE
Compétitions épreuves paralympiques athlétisme	30 000	15 000	15 000
Compétitions épreuves non paralympiques athlétisme	46 000	21 750	15 000
Pôle France sportifs paralympiques athlétisme	36 000	20 000	16 000
Pôle France et PEES T21 sportifs non paralympiques athlétisme	35 600	10 000	25 600
Rémunération entraîneurs athlétisme	46 000	20 000	26 000
Rémunération autres staff hors médical athlétisme	14 000	6 500	7 500
Rémunération médecin, psycho, ostéo, kiné athlétisme	12 500	6 500	6 000
Pôle France matériel athlétisme	4 000	2 000	2 000
Compétitions épreuves paralympiques natation	42 000	24 000	18 000
Compétitions épreuves non paralympiques natation	36 400	23 750	10 000
Pôle France sportifs paralympiques natation	41 667	23 000	16 667
Pôle France et PEES T21 sportifs non paralympiques natation	50 000	20 000	30 000
Rémunération entraîneurs natation	56 650	19 000	37 650
Rémunération autres staff hors médical natation	40 000	8 000	16 000
Rémunération médecin, psycho, ostéo, kiné natation	22 500	7 500	13 000
Pôle France matériel natation	29 500	3 000	9 500
Compétitions épreuves paralympiques tennis de table	37 000	19 000	18 000
Compétitions épreuves non paralympiques tennis de table	42 000	23 500	15 000
Pôle France sportifs paralympiques tennis de table	41 750	20 000	21 750
Pôle France et PEES T21 sportifs non paralympiques tennis de table	40 000	10 000	30 000
Rémunération entraîneurs tennis de table	76 000	36 000	40 000
Rémunération autres staff hors médical tennis de table	16 380	6 500	9 880
Rémunération médecin, psycho, ostéo, kiné tennis de table	13 000	6 000	7 000
Pôle France matériel tennis de table	7 000	1 000	6 000
Compétitions épreuves devenir paralympique ski nordique	33 750	15 000	18 750
Compétitions épreuves non paralympiques ski nordique	12 750	12 750	
Pôle France sportifs devenir paralympique ski nordique	22 000	8 000	9 000
Pôle France et PEES T21 sportifs non paralympiques ski nordique	35 000	15 000	20 000
Rémunération entraîneurs ski nordique	16 160	7 000	9 160
Rémunération autres staff hors médical ski nordique	8 500	3 000	2 500
Rémunération médecin, psycho, ostéo, kiné ski nordique	11 500	1 500	3 000
Pôle France matériel ski nordique	19 000	2 000	9 000
Compétitions internationales basket-ball	67 200	29 000	20 000
Pôle France basket-ball	72 000	22 000	50 000
Rémunération entraîneurs basket-ball	27 930	12 930	15 000
Rémunération autres staff hors médical basket-ball	5 220	1 500	3 720
Rémunération médecin, psycho, ostéo, kiné basket-ball	14 430	7 230	7 200
Pôle France matériel basket-ball			
Compétitions internationales cyclisme	22 400	9 000	5 000
Pôle France cyclisme	25 500	9 000	16 500
Rémunération entraîneurs cyclisme	7 800	2 800	5 000
Rémunération autres staff hors médical cyclisme	4 860	3 000	1 860
Rémunération médecin, psycho, ostéo, kiné cyclisme	7 100	3 500	3 600
Pôle France matériel cyclisme			
Compétitions internationales football/futsal	42 000	24 000	10 000
Pôle France football/futsal	45 000	15 000	30 000
Rémunération entraîneurs football/futsal	15 600	5 600	10 000
Rémunération autres staff hors médical football/futsal	5 300	3 440	1 860
Rémunération médecin, psycho, ostéo, kiné football/futsal	7 100	3 500	3 600
Pôle France matériel football/futsal			
Compétitions internationales ski alpin	9 000	9 000	
Pôle France ski alpin et PEES T21	43 000	16 000	22 000
Rémunération entraîneurs ski alpin	17 800	2 800	5 000
Rémunération autres staff hors médical ski alpin	9 860	3 000	1 860
Rémunération médecin, psycho, ostéo, kiné ski alpin	12 100	3 500	3 600
Pôle France matériel ski alpin	9 000		
Coordination PPF	52 950	20 500	32 450
CNASEP	20 250	5 250	15 000
Aides personnalisées et conventions	85 000	10 000	75 000
Accompagnement d'experts dans les instances internationales	34 250	17 250	17 000
Formation des entraîneurs	18 000	7 000	11 000
PERF (relève, talent test,...)	63 025	19 500	43 525
Éligibilité et classification			
SMR dont médecin coordo.	54 950	17 600	37 350
Encadrement sanitaire missions	33 000	30 500	
SALAIRES			
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL ACTIONS Projet performance fédéral	1 806 232	729 650	930 082

	CHARGES PRÉVISIONNELLES	PRODUITS PRÉVISIONNELS	
ACTIONS Projet développement fédéral	COÛT TOTAL	FFSA	MINISTÈRE
Vie fédérale (AG, vie fédéral, INAS)	199 000	199 000	
Communication	60 000	60 000	
Partenariats (Boutique, partenaires)	20 000	20 000	
Soirée des partenaires et des champions	20 000	20 000	
Développement informatique	15 000	15 000	
Handicap psychique: actions et colloque	15 000	15 000	
Championnats de France	248 000	248 000	
Équipements CSN	5 000	5 000	
Équipement EDF et Pôles	30 000	30 000	
Participations internationales disciplines non HN(*)	45 000	45 000	
Activité des élus à l'international	40 000	40 000	
Championnat du Monde Ski	161 700	161 700	
Encadrement sanitaire championnats de France	10 000	10 000	
Encadrement sanitaire international disciplines non HN	5 000	5 000	
Achat de médicaments et matériel kiné	5 000	5 000	
Commission médicale	6 000	6 000	
Comité sport santé	2 000	2 000	
Coordination autisme	25 000	25 000	
Formation entraîneurs nationaux et pôles			
Formation tuteurs et certificateurs	3 000	3 000	
Formations transversales Trans'Formation	500 000	500 000	
SALAIRES			
CHARGES DE FONCTIONNEMENTS			
TOTAL ACTIONS Projet développement fédéral	1 414 700	1 414 700	-
TOTAL BUDGET 2019	4 015 932	2 639 350	1 230 082

	CHARGES PRÉVISIONNELLES	PRODUITS PRÉVISIONNELS	
	COÛT TOTAL	FFSA	MINISTÈRE
Total Projets subventionnés ministère des sports (CPO)	795 000	495 000	300 000
TOTAL Projet performance fédéral	1 806 232	729 650	930 082
TOTAL Projet fédéral	1 414 700	1 464 700	-
	4 015 932	2 689 350	1 230 082

PRODUITS PRÉVISIONNELS	FFSA
MALAKOFF	140 000
FDJ	50 000
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	40 000
MOUSQUETAIRES	47 726
MUTUELLE INTÉGRANCE	20 000
IDEMA	7 000
FFF	15 000
ANCV	32 000
CNDS informatique	5 000
CNDS multiclub	100 000
CNDS CNASEP	15 000
CNDS GENERATION 2024	25 000
INSCRIPTIONS SHN	25 000
INSCRIPTIONS SE + CN	3 000
CNDS GESI MONDE SKI	30 000
COLLECTIVITE MONDE SKI	20 000
INSCRIPTIONS MONDE SKI	111 700
CNOSF	12 000
LABEL	120 000
INSCRIPTIONS FORMATIONS	500 000
AIDES À L'EMPLOI	179 200
LICENCES ET AFFILIATION	1 191 724
TOTAL	2 689 350

TARIFS DES LICENCES ET COTISATIONS 2019/2020

LICENCES

Licences annuelles (hors assurances RC, individuelle accident et hors part régionale éventuelle) :

1 – Licence adulte

Compétitive ou non, tarif unique (hors assurance et part régionale) 25 €

2 – Licence jeune

Compétitive ou non, tarif unique (hors assurance et part régionale).....20 €

3 – Licence dirigeant ou bénévole

(hors assurance et part régionale)..... 25 €

4 – Autre pratiquant

(hors assurance et part régionale)..... 25 €

5 – Licence juge et arbitre (hors assurance)..... 5 €

Possibilité de prise en charge par la FFSA (sous condition).

6 – Licence découverte

Pour une activité non compétitive limitée à 3 licences « découverte » par an..... 5 €

7 – Forfait licence développement (FLD)

Règlement d'un forfait calculé (base du tarif de la licence jeune ou adulte à rajouter à la part régionale) sur la base de 50 % de l'effectif total de l'établissement. En contrepartie, l'association s'engage à licencier l'ensemble des personnes inscrites dans l'établissement.

8 – Licence multiclub

Licence gratuite qui permet à tout sportif licencié d'un club Sport Adapté d'intégrer une section Sport Adapté d'un club ordinaire adhérent à la FFSA.

9 – Licence collective

Peut-être délivrée (sous certaines conditions) pour le secteur psychiatrique (voir le service licence).

DROIT ANNUEL D'AFFILIATION (PAS D'AUGMENTATION)

Moins de 16 licenciés : 70 €

De 16 à 60 licenciés : 110 €

De 61 à 100 licenciés : 140 €

De 101 à 150 licenciés : 180 €

De 151 à 200 licenciés : 220 €

Plus de 201 licenciés : 260 €

COTISATIONS

Membre associé : 100 €

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

Première résolution

L'Assemblée générale approuve le PV de l'AGO du 24 mars 2018 de Lille.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le secrétaire général, intégrant l'ensemble des rapports des commissions ou groupes de travail chargés d'animer les différents secteurs d'activités fédérales.

Troisième résolution

L'Assemblée générale approuve le rapport présenté par le médecin fédéral national.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale approuve l'augmentation du prix des licences :

- 1 - De 1 € pour le développement de l'activité motrice, Sport et Autisme
- 2 - De 3 €, pour le développement de l'activité motrice, Sport et Autisme, développement et communication
- 3 - Maintien du tarif

Cinquième résolution

L'Assemblée générale approuve le tarif des droits d'affiliation des associations saison 2020/2021

Moins de 16 licenciés	80 €
De 16 à 60 licenciés	120 €
De 61 à 100 licenciés	150 €
De 101 à 150 licenciés	190 €
De 151 à 200 licenciés	230 €
Plus de 201 licenciés	270 €
NB : cotisation à la FFSA pour membre associé	100 €

Sixième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du comité directeur et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 d'un montant de 5 085 958 € et le résultat de l'exercice qui se traduit par un excédent de 31 336 €.

Elle approuve, sans exception ni réserve, toutes les opérations effectuées depuis le début de l'exercice 2018 et donne quitus aux membres du comité directeur de leur gestion pour cet exercice.

Septième résolution

L'Assemblée générale décide d'affecter en report à nouveau le résultat de 2018 soit 31 366 €.

Huitième résolution

L'Assemblée générale approuve le budget prévisionnel fédéral pour 2019 d'un montant de 4 015 932 €.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale approuve la création du Comité Provincial Sud Adapté et Handisport de la Nouvelle-Calédonie.

Dixième résolution

L'Assemblée générale adopte la modification du règlement intérieur.

Onzième résolution

L'Assemblée générale adopte le règlement financier.

Douzième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication et de dépôt prescrites par la loi.



Fédération
Française
du Sport
Adapté



3, rue Cépré
75015 PARIS



01 42 73 90 00



01 42 73 90 10



www.ffsa.asso.fr



/ffsportadapté



@FFSASportAdapte



ffsacom



FFSASportAdapte

Partenaires institutionnels



Partenaire et mécène principal



malakoff médéric
humanis

Partenaires et mécènes officiels



Partenaires et fournisseurs associés

